

RÉPERTOIRE FACULTAIRE 2010/11

Faculté des sciences
de l'éducation



UNIVERSITÉ
LAVAL

AVIS

À jour en juin 2010. Le contenu des programmes peut être modifié sans préavis.

Pour obtenir l'information officielle et à jour sur l'offre de formation de l'Université Laval, il est suggéré de consulter en tout temps le www.ulaval.ca/programmes.

La présente publication fait référence au *Règlement des études, édition du 1^{er} mai 2009 (mise à jour en juin et en décembre 2009 et en février 2010)*.

Formulaires de demande d'admission :

Bureau du registraire

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Local 2440
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

- ♦ **Par téléphone** > 418 656-3080
- ♦ **Par courriel** > reg@reg.ulaval.ca
- ♦ **En ligne** > www.reg.ulaval.ca

Information sur les programmes :

Bureau du recrutement étudiant

Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Bureau 3577
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

- ♦ **Par téléphone** > 418 656-2764
- ♦ **Sans frais** > 1 877 606-5566 (Canada, États-Unis)
- ♦ **Par courriel** > info@ulaval.ca
- ♦ **En ligne** > www.ulaval.ca/futursetudiants

Coordination du projet : Christine Dufour
Division des diplômes et des publications officielles
Bureau du secrétaire général

Dépôt légal – 2^e trimestre 2010
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Faculté des sciences de l'éducation

Premier cycle

Éducation

Certificat en sciences de l'éducation 1

Éducation physique

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et
à la santé 2
Baccalauréat en intervention sportive 6

Enseignement préscolaire et primaire

Baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au
primaire 9

Enseignement professionnel et technique

Certificat en enseignement professionnel et technique 13
Baccalauréat en enseignement professionnel et technique 15

Enseignement secondaire

Baccalauréat en enseignement secondaire - mathématiques 21
Baccalauréat en enseignement secondaire - français,
langue première 26
Baccalauréat en enseignement secondaire - sciences et
technologie 30
Baccalauréat en enseignement secondaire - univers social et
développement personnel (histoire - éthique et
culture religieuse) 34
Baccalauréat en enseignement secondaire - univers social (histoire et
géographie) 38

Formation en milieu de travail

Certificat en formation des adultes en milieu de travail 42
Microprogramme en formation des adultes en milieu de travail 44

Orientation

Certificat en orientation 46
Baccalauréat en orientation 47
Baccalauréat en orientation - psychoéducation 50

Cycles supérieurs

Adaptation scolaire

Diplôme d'études supérieures spécialisées en adaptation scolaire -
difficultés d'apprentissage 53
Diplôme d'études supérieures spécialisées en adaptation scolaire -
difficultés comportementales 55

Administration et évaluation en éducation

Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion scolaire -
gestion des établissements scolaires 57
Maîtrise en administration et évaluation en éducation 59
Maîtrise en administration et évaluation en éducation -
avec mémoire 64
Doctorat en administration et évaluation en éducation 69
Microprogramme de deuxième cycle en administration et
évaluation en éducation - gestion des personnes et des
organisations d'enseignement 74
Microprogramme de deuxième cycle en administration et
évaluation en éducation - leadership pour une nouvelle école 76

Didactique

Maîtrise en didactique 78
Maîtrise en didactique - avec mémoire 83
Doctorat en didactique 89

Enseignement collégial

Diplôme d'études supérieures spécialisées en
enseignement collégial 94

Intervention éducative

Diplôme d'études supérieures spécialisées en intervention
éducative - psychopédagogie 96

Intervention pédagogique

Microprogramme de deuxième cycle en intervention pédagogique -
difficulté langagière 98

Psychopédagogie

Maîtrise en psychopédagogie 100
Maîtrise en psychopédagogie - avec mémoire 106
Doctorat en psychopédagogie 112

Psychopédagogie (adaptation scolaire)

Maîtrise en psychopédagogie - adaptation scolaire 118
Maîtrise en psychopédagogie - adaptation scolaire - avec mémoire ... 123

Sciences de l'orientation

Maîtrise en sciences de l'orientation 128
Maîtrise en sciences de l'orientation - avec mémoire 133
Maîtrise en sciences de l'orientation - recherche et intervention -
avec mémoire 138
Doctorat en sciences de l'orientation 143

Technologie éducative

Diplôme d'études supérieures spécialisées en technologie éducative -
environnements d'apprentissage numériques et en réseau 149
Maîtrise en technologie éducative 151
Maîtrise en technologie éducative - avec mémoire 154
Doctorat en technologie éducative 157

Certificat en sciences de l'éducation

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du [candidat adulte](#) adoptée par l'Université.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne et hiver.

Responsable

Jean Plante
418 656-2131, poste 6529
fse@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Le programme est destiné à l'étudiant qui, bien qu'il ne désire pas se préparer à l'enseignement ou devenir spécialiste en sciences de l'éducation, est intéressé à acquérir des éléments d'information et de culture relatifs à ce champ d'études.

Renseignements additionnels

Programmes incompatibles

Dans le cadre du baccalauréat multidisciplinaire, ce programme est incompatible avec:

- le certificat en enseignement professionnel et technique.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Sciences de l'éducation (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-1906	Analyse sociale de l'éducation	3.0
CSO-1101	Psychologie du développement et de l'adaptation	3.0
PHI-1905	Fondements philosophiques de l'éducation	3.0
ADS-1905	Éducation en milieu interculturel	3.0
ADS-1907	Théories modernes en éducation	3.0

A. 15 crédits parmi :

[ADS-1902](#), [ADS-1904](#), [ADS-1908](#) à [ADS-1909](#), [CSO-1002](#), [CSO-1004](#), [PPG-1901](#), [TEN-1000](#), [THL-2008](#)

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du candidat adulte adoptée par l'Université.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFÉE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFÉE

Le TECFÉE comporte deux épreuves: un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription aux activités de formation de troisième année.

L'étudiant peut se présenter au TECFÉE à la fin de la première année d'études, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 30 crédits dans son programme et d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite lors de la première passation du test a droit, dans un premier temps, à deux reprises. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

L'étudiant qui n'a pas atteint, dans chacune des deux épreuves, le seuil de réussite avant le troisième stage:

- a) n'est pas autorisé, pour une année, à s'inscrire aux activités de formation de troisième et de quatrième année de son programme;
- b) au terme d'une année, a droit à une troisième et dernière reprise.

Si, à la suite de cette dernière reprise, le seuil de réussite n'est toujours pas atteint dans chacune des deux épreuves du TECFÉE, l'étudiant est définitivement exclu du programme.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS: www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé est un [programme contingenté](#).

Responsable

Jocelyn Gagnon
418 656-7834
edp@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

- Rendre l'étudiant capable d'assumer les fonctions liées à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- susciter chez l'éducateur physique des attitudes et des comportements qui lui permettent de véhiculer les valeurs éducatives fondamentales de notre société;
- lui faire acquérir un esprit de synthèse l'habilitant à résoudre des problèmes théoriques et pratiques;
- susciter chez lui une curiosité intellectuelle et critique face aux différentes idées et conceptions en éducation physique.

Le programme de baccalauréat en éducation physique et à la santé vise ainsi à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante;
- concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;

- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;
- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 81 crédits

Activités de formation communes

Enseignement de l'éducation physique et à la santé (120 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
EPS-1121	Vocabulaire de mouvement	3.0
EPS-1301	Biomécanique et composantes anatomiques	3.0
EPS-1303	Développement humain en éducation physique et sportive	3.0
EPS-1306	Intervention éducative en éducation physique et sportive	6.0
EPS-1304	Apprentissage moteur	3.0
EPS-1305	Enseignement d'habiletés psychomotrices	6.0
EPS-1302	Physiologie de l'effort	3.0
EPS-2304	Enseignement d'habiletés sociomotrices	6.0
TEN-1902	Exploitation pédagogique des TIC au préscolaire/primaire	3.0
EPS-2100	Plein air et environnement	3.0
EPS-2103	Intégration des apprentissages et régulation de compétences	1.0
EPS-2300	Développement physique et santé	3.0
EPS-2303	Développement moral en éducation physique et sportive	3.0
PPG-1902	Apprentissage et cognition	3.0
EPS-2101	Éducation à la santé I	3.0
EPS-2301	Affectivité et habiletés relationnelles en éducation physique et sportive	3.0
PPG-1907	Élèves en difficulté au primaire et au secondaire	3.0
EPS-1307	Histoire des Jeux Olympiques d'hiver	3.0
EPS-3101	Éducation à la santé II	3.0
EPS-3301	Nutrition et éducation à la santé	3.0
ADS-1903	Organisation scolaire et profession enseignante	2.0
EPS-3102	Premiers soins en activité physique	2.0
EPS-3103	Synthèse 1: l'objectivation des compétences	3.0
EPS-3104	Synthèse 2: la régulation de l'enseignement	2.0

A. 3 crédits de langue

B. ou réussite du TOEIC avec 675

C. et 0 à 3 crédits

L'étudiant qui démontre qu'il a acquis le niveau intermédiaire II lors du test administré par l'École de langues peut choisir un cours d'anglais de niveau supérieur, un cours dans une autre langue ou être dispensé de l'obligation de suivre un cours de langue.

D. Réussir l'exigence de français

[FRN-1903](#) ou [FRN-1904](#)

Le cours [FRN-1903](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM.

Le cours [FRN-1904](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat entre 60 % et 74,9 % au TFLM.

L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % n'a pas à suivre un cours de français.

E. 0 à 6 crédits parmi :

[ADS-1905](#), [ENS-1002](#), [ENS-2100](#), [PHI-1062](#), [PHI-1063](#)

F. 4 crédits parmi :

[EPS-1500](#) et [EPS-2510](#)

OU

[EPS-1510](#) et [EPS-2500](#)

G. 17 crédits parmi :

[EPS-2501](#) et [EPS-3510](#)

OU

[EPS-2511](#) et [EPS-3500](#)

H. 8 crédits parmi :

[EPS-1100](#) à [EPS-1120](#), [EPS-1122](#)

I. 9 crédits parmi :

[EPS-1300](#), [EPS-2102](#), [EPS-2200](#), [EPS-2202](#), [EPS-2302](#), [EPS-2305](#) à [EPS-2308](#), [EPS-3300](#), [EPS-3302](#)

Baccalauréat en intervention sportive (B. Sc.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du [candidat adulte](#) adoptée par l'Université.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en intervention sportive est un [programme contingenté](#).

Responsable

Directeur du programme par intérim

Jocelyn Gagnon
418 656-7834
edp@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

- Rendre l'étudiant capable d'assumer les fonctions liées à l'intervention éducative en sport;
- susciter chez l'éducateur physique des attitudes et des comportements qui lui permettent de véhiculer les valeurs éducatives fondamentales de la société;
- lui faire acquérir un esprit de synthèse l'habilitant à résoudre des problèmes théoriques et pratiques;
- éveiller chez lui une curiosité intellectuelle et critique face aux différentes idées et conceptions en éducation physique.

Reconnaissance de la formation par le milieu sportif

Une fois le baccalauréat terminé, l'étudiant se verra reconnaître certaines formations offertes actuellement par le milieu sportif. En effet, au cours des deux prochaines années, la direction du baccalauréat en intervention sportive négociera des ententes avec le Programme national de certification des entraîneurs et les fédérations sportives provinciales et nationales pour que l'on reconnaisse au diplômé de ce baccalauréat les plus hautes équivalences de formation possibles du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Les responsables du baccalauréat en intervention sportive ont par ailleurs l'intention de demander au PNCE une reconnaissance en tant que formateur d'entraîneur (directeur de cours) pour le diplômé qui aura suivi les cours nécessaires.

Renseignements additionnels

Présentation

Le baccalauréat en intervention sportive veut former un intervenant compétent en sport, pouvant répondre aux besoins du système sportif québécois et canadien. La pratique sportive s'étend habituellement sur un continuum qui va du sport récréatif (ou communautaire) au sport d'élite et touche une clientèle de tous âges. Cette pratique sportive s'est structurée autour d'organisations unisport ou multisport, étudiantes ou civiles, locales, régionales ou nationales, nombreuses et diversifiées. Pour être efficaces et répondre aux mandats que la société leur a confiés, ces organisations doivent pouvoir compter sur des intervenants spécialisés et compétents.

Afin de répondre le plus possible à ces besoins d'intervention en sport, le baccalauréat en intervention sportive offre une formation visant à combler des postes d'entraîneurs et d'administrateurs sportifs qui remplissent des fonctions professionnelles variées telles que: l'entraînement communautaire ou récréatif; l'enseignement (l'instruction) sportif; le développement des athlètes et la préparation à l'excellence; l'entraînement d'athlètes d'élite; la formation et la supervision d'entraîneurs; la conception et la coordination de programmes de pratique sportive; la coordination de ligues sportives; la mise en place et la coordination d'événements sportifs; la gestion des clubs sportifs; la gestion d'organisations sportives unisport et multisport.

Profil

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres: critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 93 crédits

Équivalence maximum : 46 crédits

Activités de formation communes

Intervention sportive (66 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
EPS-1301	Biomécanique et composantes anatomiques	3.0
EPS-1302	Physiologie de l'effort	3.0
EPS-1303	Développement humain en éducation physique et sportive	3.0
EPS-1306	Intervention éducative en éducation physique et sportive	6.0
EPS-1200	Perspectives professionnelles en intervention sportive	3.0
EPS-1304	Apprentissage moteur	3.0
EPS-2300	Développement physique et santé	3.0
EPS-2204	Stage de perfectionnement en intervention sportive	3.0
EPS-2301	Affectivité et habiletés relationnelles en éducation physique et sportive	3.0
EPS-2307	Organisation d'événements sportifs	3.0
EPS-2308	Systèmes sportifs québécois et canadien	3.0
EPS-2201	Méthodes d'entraînement	3.0
EPS-2202	Entraînement des habiletés mentales en sport	3.0
EPS-2203	Développement à long terme des athlètes	3.0
EPS-2303	Développement moral en éducation physique et sportive	3.0
EPS-2306	Gestion d'un club sportif	3.0
EPS-3300	Équité en intervention sportive	3.0
EPS-3307	Planification annuelle de l'entraînement	6.0
EPS-3202	Synthèse de fin d'études en intervention sportive	3.0
EPS-3301	Nutrition et éducation à la santé	3.0

Autres activités

Autres exigences (27 crédits)

A. 3 crédits

Réussir le cours [ANL-2020](#) Intermediate English II. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues peut choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou, s'il a acquis le niveau Advanced English II, un cours d'une autre langue moderne.

B. 6 crédits parmi :

Stages

[EPS-3200](#), [EPS-3201](#)

Cours en entrepreneuriat

[ENT-3000](#), [ENT-3010](#) (seul l'étudiant admis au profil entrepreneurial peut choisir ces cours)

C. 6 crédits parmi :

[EPS-1300](#), [EPS-1307](#), [EPS-2200](#), [EPS-2302](#), [EPS-2305](#), [EPS-3205](#), [EPS-3302](#), [KIN-2303](#)

D. 6 crédits parmi :

[COM-1500](#), [COM-1907](#), [COM-2300](#), [ENT-1000](#), [GSE-1000](#), [MRK-1000](#), [MRK-2102](#)

E. [EPS-1305](#) ou [EPS-2304](#)

Profil

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3.0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3.0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3.0
EPS-3205	Gestion d'une organisation sportive	3.0

Baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent.

Le titulaire d'un DEC technique est invité à s'informer s'il peut être admis sur la base d'ententes DEC-BAC ou s'il peut bénéficier de passerelles en consultant le site www.dectechniques.ulaval.ca.

Le **candidat adulte** qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*.

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFÉE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFÉE

Le TECFÉE comporte deux épreuves: un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription aux activités de formation de troisième année.

L'étudiant peut se présenter au TECFÉE à la fin de la première année d'études, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 30 crédits dans son programme et d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite lors de la première passation du test a droit, dans un premier temps, à deux reprises. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

L'étudiant qui n'a pas atteint, dans chacune des deux épreuves, le seuil de réussite avant le troisième stage:

- a) n'est pas autorisé, pour une année, à s'inscrire aux activités de formation de troisième et de quatrième année de son programme;
- b) au terme d'une année, a droit à une troisième et dernière reprise.

Si, à la suite de cette dernière reprise, le seuil de réussite n'est toujours pas atteint dans chacune des deux épreuves du TECFÉE, l'étudiant est définitivement exclu du programme.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS: www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire est un [programme contingenté](#).

Responsable

Hélène Ziarko
418 656-5045
fse@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Orientation

Permettre au futur maître d'être en mesure d'offrir les services éducatifs prévus à l'éducation préscolaire, lui permettre également d'enseigner, au primaire, l'ensemble des disciplines prévues dans le régime pédagogique (excluant les disciplines des spécialités). Permettre aussi la consolidation des savoirs disciplinaires, dans les disciplines enseignées, ainsi qu'une sensibilisation aux disciplines artistiques.

(Selon le document La formation à l'enseignement - Les orientations - les compétences professionnelles - ministère de l'Éducation, 2001.)

Objectifs

Le baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire permet au futur maître d'acquérir les compétences professionnelles suivantes, propres à la profession enseignante:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante;
- concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;

- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves quant aux contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler, de concert avec les membres de l'équipe pédagogique, à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;
- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Renseignements additionnels

Remarques sur les cours

L'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet doit prendre en considération que certains cours ne sont donnés qu'une fois par année.

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 123 crédits

Équivalence maximum : 61 crédits

Activités de formation communes

Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (123 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ART-1900	Rôle de l'enseignement des arts	3.0
DID-1010	Didactique de l'univers social pour les élèves de 4 à 7 ans	2.0
EDC-1900	Évolution des idées et des pratiques pédagogiques	2.0
ENP-1000	Développement humain et apprentissage I	3.0
ENP-1001	Aspects sociaux de l'éducation	3.0
MAT-1905	Arithmétique pour l'enseignement au préscolaire/primaire	3.0
DID-1013	Grammaire française de base pour l'enseignement	3.0

EDC-2900	Courants pédagogiques et recherche en éducation au XXe siècle	3.0
EER-1900	Éthique et culture religieuse: enseignement au préscolaire et au primaire I	3.0
ENP-1002	Science et technologie pour le préscolaire/primaire	2.0
ENP-1500	Stage de socialisation professionnelle	2.0
DID-1011	Didactique des nombres naturels et entiers relatifs	3.0
DID-2010	Didactique de l'univers social aux deuxième et troisième cycles du primaire	3.0
ENP-1003	Stage de formation didactico-pédagogique I	2.0
ENP-1004	L'Éducation préscolaire	2.0
ENP-2000	Développement du langage	2.0
ENP-2001	Apprentissage de la lecture	3.0
FRN-1908	Littérature pour le préscolaire/primaire	2.0
DID-2011	Didactique des sciences et de la technologie au préscolaire et au primaire	3.0
DID-2012	Didactique du lexique, de la grammaire et de l'orthographe	3.0
ENP-1510	Stage de formation didactico-pédagogique II	2.0
ENP-2002	Développement humain et apprentissage II	3.0
ENP-2008	Intervention au préscolaire	3.0
ENP-2009	Synthèse et intégration didactico-pédagogique	1.0
DID-2013	Didactique de l'expression écrite	3.0
DID-2014	Didactique des nombres rationnels et de la mesure	3.0
ENP-1005	Adaptation scolaire : problématique et intervention	3.0
ENP-2005	Intervention pédagogique et gestion de la classe I	2.0
ENP-2500	Stage de formation à la gestion participative de la classe I	2.0
ENP-2006	Élèves en difficulté de comportement: intervention	2.0
ENP-2007	Intervention pédagogique et gestion de la classe II	1.0
ENP-2510	Stage de formation : gestion participative de la classe II	3.0
MAT-1906	Géométrie pour l'enseignement au préscolaire/primaire	3.0
MEV-2901	Évaluation des apprentissages au préscolaire/primaire	3.0
TEN-2900	Exploitation pédagogique des TIC au préscolaire/primaire	2.0
ENP-3500	Stage en responsabilité	12.0
ADS-1901	Aspects politiques des systèmes scolaires	2.0
DID-2015	Didactique de la géométrie au préscolaire/primaire	3.0
EDC-1901	Formation éthique et enseignement au préscolaire/primaire	3.0
ENP-3003	Synthèse et intégration de fin d'études en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire	3.0

A. 3 crédits parmi les cours de langue seconde.

B. 9 crédits parmi :
Arts et développement culturel
ARD-2900, ARV-2900, MUS-1704

Éthique, culture religieuse et philosophie
EDM-1900, EER-2900, PHI-1061, PHI-1063, PHI-1064, PHI-1904

Langue française
COM-1500, FRN-1106, FRN-2108

Problématique sociale et développement pédagogique
ADS-1902, ADS-1905, DID-1050, DID-1912, EDC-1902, ENP-3001, ENP-3002, ENP-3510, ENP-3520, PPG-2901, PPG-3900

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ENP	Études - Profil international - Baccalauréat en éducation au préscolaire et enseignement au primaire	12.0

Certificat en enseignement professionnel et technique

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC technique dans une discipline liée à l'enseignement professionnel ou technique

OU

Être titulaire d'un diplôme universitaire dans une discipline liée à l'enseignement professionnel ou technique

OU

Pour l'enseignant du cours secondaire professionnel, détenir une autorisation provisoire d'enseigner ou cumuler un total de 800 heures d'enseignement à la leçon dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

OU

Pour le [candidat adulte](#) qui n'a pas d'autorisation provisoire d'enseigner ou un total de 800 heures d'enseignement à la leçon en formation professionnelle, présenter une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées. En cas contraire, une scolarité préparatoire sera exigée.

Remarque - Le [candidat adulte](#) doit avoir terminé un diplôme d'études professionnelles. De plus, une expérience dans le métier ou la technique de 3 000 heures est exigée et doit être attestée par une lettre de l'employeur.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directeur par intérim

Richard Gagnon
418 656-2131, poste 6529
fse@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

- Développer chez l'étudiant-maître la capacité de faire des choix par rapport aux finalités de l'enseignement professionnel et à ses propres pratiques pédagogiques;
- accroître chez l'étudiant-maître la capacité d'améliorer l'efficacité de son enseignement technique.

Note importante - Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne délivre plus d'autorisation d'enseigner au titulaire d'un certificat en enseignement professionnel.

Renseignements additionnels

Programmes incompatibles

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un baccalauréat multidisciplinaire. Dans ce cadre, ce programme est incompatible avec:

- le certificat en sciences de l'éducation.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Enseignement professionnel et technique (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
FPT-1000	Initiation à l'enseignement professionnel et technique	3.0
FPT-1500	Stage d'enseignement: développement professionnel I	3.0
FPT-1001	Gestion de classe et climat d'apprentissage	3.0
FPT-1002	Le Partenariat de la formation professionnelle et technique	3.0
FPT-1003	Planification de programmes, de cours et de leçons	3.0
FPT-1004	Approches et formules pédagogiques et didactiques I	3.0
MEV-1902	Évaluation des apprentissages	3.0
CSO-1900	Psychologie du jeune adulte et de l'adulte	3.0
FPT-1501	Stage d'enseignement: développement professionnel II	3.0

A. 3 crédits parmi :

[FPT-2000](#), [FPT-2100](#)

Baccalauréat en enseignement professionnel et technique (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC technique dans une discipline liée à l'enseignement professionnel ou technique

OU

Être titulaire d'un diplôme universitaire dans une discipline liée à l'enseignement professionnel ou technique

OU

Pour l'enseignant du cours secondaire professionnel, détenir une autorisation provisoire d'enseigner ou cumuler un total de 800 heures d'enseignement à la leçon dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

OU

Pour le **candidat adulte**, qui n'a pas d'autorisation provisoire d'enseigner ni un total de 800 heures d'enseignement à la leçon en formation professionnelle, présenter une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées. En cas contraire, une scolarité préparatoire sera exigée. Le candidat adulte doit avoir terminé un diplôme d'études professionnelles. De plus, une expérience de 3 000 heures dans la pratique ou l'enseignement du métier est exigée et doit être attestée par une lettre de l'employeur (voir la section «Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement»).

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFÉE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFÉE

Le TECFÉE comporte deux épreuves: un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement.

Le seuil de réussite est fixé à 55 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant d'avoir obtenu 45 crédits (à l'exclusion de la reconnaissance des acquis en lien avec la compétence disciplinaire).

L'étudiant peut se présenter au TECFÉE après en avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 24 crédits ou après deux années d'études dans le programme totalisant au moins 15 crédits. L'étudiant doit de plus avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui lui auraient été imposés. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite lors de la première passation du test a droit, dans un premier temps, à deux reprises. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

L'étudiant qui n'a pas atteint, dans chacune des deux épreuves, le seuil de réussite avant d'avoir obtenu 45 crédits (à l'exclusion de la reconnaissance des acquis en lien avec la compétence disciplinaire):

- a) n'est pas autorisé, pour une année, à s'inscrire aux activités de formation de son programme;
- b) au terme d'une année, a droit à une troisième et dernière reprise.

Si, à la suite de cette dernière reprise, le seuil de réussite n'est toujours pas atteint dans chacune des deux épreuves du TECFÉE, l'étudiant est définitivement exclu du programme.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS: www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Cheminement accéléré avec DEC technique

Ce cheminement est réservé aux étudiants déjà titulaires d'un DEC technique dans une discipline liée aux domaines faisant partie de l'enseignement professionnel ou technique. En vertu de ce diplôme, 30 crédits leur sont reconnus. Il ne reste alors que 90 crédits à obtenir pour compléter le baccalauréat en enseignement professionnel et technique. Ces étudiants sont soumis aux conditions normales d'obtention du brevet d'enseignement, notamment en ce qui a trait à l'exercice de la profession, soit l'obligation d'avoir acquis une expérience de 3 000 heures de travail ou d'enseignement en lien très étroit avec le métier enseigné.

Cheminement accéléré avec baccalauréat disciplinaire

Ce cheminement est réservé aux étudiants déjà titulaires d'un diplôme de baccalauréat dans une discipline liée aux domaines faisant partie de l'enseignement professionnel ou technique. En vertu de ce diplôme, 75 crédits leur sont reconnus. Il ne reste alors que 45 crédits à obtenir pour compléter le baccalauréat en enseignement professionnel et technique. Ces étudiants sont soumis aux conditions normales d'obtention du brevet d'enseignement, notamment en ce qui a trait à l'exercice de la profession, soit l'obligation d'avoir acquis une expérience de 3 000 heures de travail ou d'enseignement en lien très étroit avec le métier enseigné.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directeur par intérim

Richard Gagnon
418 656-2131, poste 6529
fse@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Le programme vise à former un enseignant dans le domaine de la formation professionnelle et technique dans une perspective d'évolution professionnelle et personnelle et d'adaptation aux besoins changeants des personnes et de la société. Au terme de sa formation, l'étudiant pourra:

- former des individus à l'exercice d'un métier ou d'une profession;
- contribuer à la promotion, à l'évaluation et à l'amélioration de la formation professionnelle et technique;
- favoriser l'évolution professionnelle et personnelle d'individus et leur adaptation aux besoins changeants des personnes et de la société;
- préciser leurs propres besoins de perfectionnement professionnel et personnel et déterminer les moyens pour combler ceux-ci;
- contribuer à la création de partenariat et tirer profit des possibilités qu'il offre à des fins éducatives;
- démontrer une vision appropriée de la problématique de la formation professionnelle et technique;
- expliciter les rôles, les prérogatives et les responsabilités de chacun des intervenants dans la formation professionnelle et technique des élèves;
- évaluer les résultats et les moyens de mise en oeuvre des actions qui relèvent de son autorité et, le cas échéant, apporter les correctifs qui s'imposent;
- contribuer à l'évaluation et à l'amélioration de formations professionnelles et techniques offertes en partenariat dans sa spécialité;
- mettre en oeuvre les conditions d'apprentissage, qui concourent à la qualification professionnelle et technique de finissants, conformes aux profils de sortie;
- assurer les ressources nécessaires à la réalisation de formations professionnelles et techniques, conformes aux profils de sortie;
- respecter le cadre réglementaire et juridique de la formation professionnelle et technique et prendre en compte le contexte global dans lequel cette formation évolue.

Remarques

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation des autorités compétentes, le titulaire de ce grade qui a une expérience de 3 000 heures de travail ou d'enseignement en lien très étroit avec un métier enseigné au secondaire professionnel, recevra du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un brevet d'enseignement professionnel au secondaire (champ d'enseignement selon le dossier du candidat). Préalablement, une autorisation particulière d'enseigner pourra lui être émise, sur une recommandation des autorités compétentes, une fois les premiers 90 crédits du programme réussis (ne s'applique pas au «Cheminement accéléré»).

Reconnaissance d'acquis

Pour le titulaire d'un diplôme d'études professionnelles, une partie de la scolarité, jusqu'à concurrence de 27 crédits, peut être reconnue sur la base de ses formations et expériences de travail antérieures. Le candidat pourra faire valoir ses acquis dans le cours [FPT-2001 Acquis professionnels et techniques](#).

Le titulaire d'un DEC technique se verra reconnaître 30 crédits du programme. De plus, une partie supplémentaire de la scolarité, jusqu'à concurrence de 18 crédits, peut aussi être reconnue sur la base de ses autres formations et expériences de travail antérieures. Le candidat pourra faire valoir ses acquis dans le cours [FPT-2001 Acquis professionnels et techniques](#).

Le titulaire d'un baccalauréat dans une discipline liée à l'enseignement professionnel ou technique se verra reconnaître 75 crédits du programme. Ainsi, pour obtenir le diplôme de baccalauréat en enseignement professionnel et technique, il lui restera 45 crédits à faire selon un cheminement à temps complet ou à temps partiel (voir la description du «Cheminement accéléré avec baccalauréat disciplinaire»).

Profil

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres: critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 81 crédits

Activités de formation communes

Enseignement professionnel et technique (42 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
FPT-1000	Initiation à l'enseignement professionnel et technique	3.0
FPT-1500	Stage d'enseignement: développement professionnel I	3.0
FPT-1001	Gestion de classe et climat d'apprentissage	3.0
FPT-1002	Le Partenariat de la formation professionnelle et technique	3.0
FPT-1003	Planification de programmes, de cours et de leçons	3.0
FPT-1004	Approches et formules pédagogiques et didactiques I	3.0
MEV-1902	Évaluation des apprentissages	3.0
CSO-1900	Psychologie du jeune adulte et de l'adulte	3.0
FPT-1501	Stage d'enseignement: développement professionnel II	3.0
FPT-2500	Stage d'enseignement : développement professionnel III	3.0
FPT-2501	Stage d'enseignement : développement professionnel IV	3.0
FPT-2502	Stage d'enseignement : développement professionnel V	3.0
FPT-3500	Stage d'enseignement : développement professionnel VI	3.0
PPG-2900	Intervention auprès d'élèves en difficulté	3.0

Autres activités

Autres exigences cheminement régulier (78 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
FPT-2000	La Compétence professionnelle et technique	3.0
COM-1500	Communication orale en public	3.0
FPT-1510	Stage en milieu de travail I	3.0
FPT-1511	Stage en milieu de travail II	3.0
FPT-2001	Acquis professionnels et techniques	3.0
FPT-2100	Approches et formules pédagogiques et didactiques II	3.0
FPT-2510	Stage en milieu de travail III	3.0
FPT-3000	La Formation professionnelle et technique	3.0
FPT-3001	Culture professionnelle, technologie et pensée technique	3.0
FPT-3002	Chef-d'oeuvre de fin d'études	6.0
FPT-3501	Stage d'enseignement : développement professionnel VII	3.0
MED-1100	Santé et sécurité au travail: notions de base	3.0

A. 3 crédits parmi :

[ANL-1010](#), [ANL-1020](#), [ANL-2010](#), [ANL-2020](#)

À

B. 3 à 6 crédits parmi :

[FRN-1902](#) à [FRN-1904](#)

Les cours [FRN-1902](#) et [FRN-1903](#) doivent être suivis par l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au test de français Laval-Montréal (TFLM). Le cours [FRN-1904](#) doit être suivi par l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % se voit accorder les 3 crédits du cours [FRN-1904](#).

C. 3 à 9 crédits parmi :

[FPT-1100](#) à [FPT-1105](#), [FPT-2511](#), [FPT-2512](#)

D. 0 à 6 crédits parmi :

[ENS-1002](#), [ENS-2002](#), [FPT-2101](#), [TEN-1901](#)

E. 3 crédits parmi :

[CSO-1002](#), [DRT-1718](#), [ENT-1000](#), [RLT-1000](#), [RLT-1701](#)

F. 3 crédits parmi :

[ADM-2900](#), [GPL-1004](#), [MNG-2108](#)

G. 18 crédits parmi :

[FPT-2200](#) à [FPT-2203](#), [FPT-3200](#) à [FPT-3204](#), [MEV-1901](#)

Activités de formation communes

Autres exigences titulaire d'un baccalauréat (78 crédits)

A. 75 crédits

75 crédits du programme reconnus par l'obtention d'un grade de premier cycle

B. 3 crédits parmi :

[FPT-2100](#) ou [FPT-2101](#)

Les cours [FRN-1902](#) et [FRN-1903](#) doivent être suivis par l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au test de français Laval-Montréal (TFLM). Le cours [FRN-1904](#) doit être suivi par l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. Pour l'étudiant admis au cheminement accéléré avec grade de premier cycle, ces cours sont non contributives.

Autres exigences titulaire d'un DEC technique (78 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
FPT-2000	La Compétence professionnelle et technique	3.0
COM-1500	Communication orale en public	3.0
FPT-1511	Stage en milieu de travail II	3.0
FPT-2001	Acquis professionnels et techniques	3.0
FPT-2510	Stage en milieu de travail III	3.0
FPT-3000	La Formation professionnelle et technique	3.0
FPT-3001	Culture professionnelle, technologie et pensée technique	3.0
FPT-3002	Chef-d'oeuvre de fin d'études	6.0
FPT-3501	Stage d'enseignement : développement professionnel VII	3.0
MED-1100	Santé et sécurité au travail: notions de base	3.0
TEN-1900	Utilisation d'Internet: fins pédagogiques et disciplinaires	3.0

A. 30 crédits
30 crédits du programme reconnus par l'obtention d'un DEC technique

B. 3 crédits parmi :
[ANL-1010](#), [ANL-1020](#), [ANL-2010](#), [ANL-2020](#)

C. 9 crédits parmi :
[CSO-1002](#), [DRT-1718](#), [ENS-1002](#), [ENS-2002](#), [ENT-1000](#), [FPT-1100](#) à [FPT-1105](#), [FPT-2101](#), [FPT-2511](#),
[FRN-1902](#) à [FRN-1904](#), [RLT-1000](#), [RLT-1701](#)

Les cours [FRN-1902](#) et [FRN-1903](#) doivent être suivis par l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au test de français Laval-Montréal (TFLM). Le cours [FRN-1904](#) doit être suivi par l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % se voit accorder les 3 crédits du cours [FRN-1904](#).

Profil

Profil entrepreneurial (6 crédits)

Description : Le cours [FPT-3002](#) tient lieu de projet individuel de 6 crédits, ce qui complète à 12 crédits le profil entrepreneurial.

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3.0

A. 3 crédits parmi :
[ADM-2900](#), [GPL-1004](#), [MEV-1901](#), [MNG-2108](#)

Baccalauréat en enseignement secondaire - mathématiques (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Pour les concentrations: Approfondissement des mathématiques et Informatique

Être titulaire du DEC en sciences, lettres et arts

OU

Être titulaire du DEC en sciences de la nature

OU

Être titulaire du DEC en sciences informatiques et mathématiques

OU

Pour le titulaire d'un autre DEC, avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants:

Mathématiques 103-RE, 203-RE, 105-RE (objectifs: 022X, 022Y, 022Z) ou Mathématiques NYA, NYB, NYC (objectifs: 00UN, 00UP, 00UQ) ou Mathématiques 103-77, 203-77, 105-77

Pour la concentration: Relation entre les mathématiques et les sciences

Être titulaire du DEC en sciences, lettres et arts

OU

Être titulaire du DEC en sciences de la nature

OU

Pour le titulaire d'un autre DEC, avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants:

Mathématiques 103-RE, 203-RE, 105-RE (objectifs: 022X, 022Y, 022Z) ou Mathématiques NYA, NYB, NYC (objectifs: 00UN, 00UP, 00UQ) ou Mathématiques 103-77, 203-77, 105-77

ET

Physique NYA, NYB, NYC (ou 101, 201 et 301) (objectifs: 00UR, 00US, 00UT)

Chimie NYA, NYB (ou 101 et 201) (objectifs: 00UL, 00UM)

Biologie NYA (ou 301) (objectif: 00UK)

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFÉE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFÉE

Le TECFÉE comporte deux épreuves: un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription aux activités de formation de troisième année.

L'étudiant peut se présenter au TECFÉE à la fin de la première année d'études, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 30 crédits dans son programme et d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite lors de la première passation du test a droit, dans un premier temps, à deux reprises. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

L'étudiant qui n'a pas atteint, dans chacune des deux épreuves, le seuil de réussite avant le troisième stage:

- a) n'est pas autorisé, pour une année, à s'inscrire aux activités de formation de troisième et de quatrième année de son programme;
- b) au terme d'une année, a droit à une troisième et dernière reprise.

Si, à la suite de cette dernière reprise, le seuil de réussite n'est toujours pas atteint dans chacune des deux épreuves du TECFÉE, l'étudiant est définitivement exclu du programme.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS: www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en enseignement au secondaire est un [programme contingenté](#).

Responsable

Claude Simard
418 656-5953
fse@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté des sciences de l'éducation

Orientation et objectifs

Objectifs

Le programme de baccalauréat en enseignement secondaire vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante;
- concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;
- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Remarques

L'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet doit prendre en considération que certains cours sont donnés aux deux ans seulement.

Compte tenu du nombre limité de places dans les cours-stages, l'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet, n'est pas assuré d'avoir accès à ces stages au moment souhaité, mais seulement lorsque des places seront disponibles.

Prendre note également que le *Stage III: prise en charge de groupes-classes* (ENS-2510) se déroule généralement à l'extérieur de la région métropolitaine de Québec.

Concentrations

Approfondissement des mathématiques

Relation entre les mathématiques et les sciences

Obligation ou non de choisir une concentration

Le programme est aussi offert sans concentration

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 81 crédits

Activités de formation communes

Enseignement secondaire (50 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENS-1001	L'Adolescence	3.0
PPG-1902	Apprentissage et cognition	3.0
ENS-2500	Stage II: initiation à l'enseignement	2.0
ENS-1003	Gestion de la classe I	1.0
ENS-2001	Les Élèves en difficulté de comportement	3.0
ENS-1002	Aspects sociaux de l'éducation	3.0
ENS-2000	Gestion de la classe II	1.0
ENS-2510	Stage III : prise en charge de groupes-classes	5.0
MEV-1904	L'Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0
ENS-3500	Stage IV - Enseignement en responsabilité	12.0
ENS-2002	Formation éthique et enseignement secondaire	3.0

A. FRN-1903 ou FRN-1904

Le cours [FRN-1903](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le cours non contributoire [FRN-1902](#)). Le cours [FRN-1904](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % se voit accorder les 3 crédits du cours [FRN-1904](#).

B. COM-1903 ou TEN-1903

C. 3 crédits parmi :

[ADS-1902](#), [ADS-1905](#), [ENS-2100](#), [PHI-1905](#)

D. 3 crédits parmi

les cours de langue moderne portant les sigles suivants: ALL, ANL, ARA, CHN, ESG, ITL, JAP, PLN, POR, RUS, VTM

Mathématiques (61 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MAT-1110	Calcul des fonctions de plusieurs variables	3.0
MAT-1200	Introduction à l'algèbre linéaire	3.0
MAT-1300	Éléments de mathématiques	3.0
MAT-1500	Géométrie	3.0
ENS-1000	Sciences et société	3.0
ENS-1500	Stage I : exploration du rôle professionnel	2.0
MAT-1100	Analyse I	3.0
MAT-1310	Mathématiques discrètes	3.0
DID-2030	Didactique des mathématiques I	3.0
IFT-1701	Introduction à l'algorithmique et à la programmation	3.0
MAT-2310	Théorie des nombres	3.0
MAT-2904	Complément d'analyse	3.0
FRN-1915	Expression écrite en enseignement	2.0
MAT-2901	Mathématiques et technologie	3.0
MAT-2906	Mathématiques fondamentales pour l'enseignement	3.0
STT-1000	Probabilités et statistique	3.0
DID-2031	Didactique des mathématiques II	3.0
MAT-2903	Thèmes mathématiques pour l'enseignement	3.0
STT-2902	Modélisation statistique	3.0
DID-3030	Didactique des mathématiques III	3.0
MAT-3900	Évolution des idées en mathématiques	3.0

Autres activités

Autres exigences (9 crédits)

Description : L'étudiant doit choisir l'une des concentrations ou le cheminement sans concentration.
A. 9 crédits

Concentrations

Cheminement sans concentration (9 crédits)

Description : Sur approbation seulement. Le titulaire d'un DEC autre que celui en sciences de la nature ou en sciences, lettres et arts qui souhaite suivre des cours de sciences n'exigeant pas de préalable collégial peut choisir le cheminement sans concentration.

A. 9 crédits parmi :
[BIO-4900](#), [BIO-4901](#), [GGR-1006](#), [GLG-1000](#)

Approfondissement des mathématiques (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :
[MAT-2100](#), [MAT-2110](#), [MAT-2300](#), [MAT-2320](#), [MAT-2500](#), [MAT-2920](#), [MAT-3100](#), [STT-1500](#)

Relation entre les mathématiques et les sciences (9 crédits)

Description : Sur approbation seulement. Seul le titulaire d'un DEC en sciences de la nature ou en sciences, lettres et arts peut choisir cette concentration.

A. 9 crédits parmi :
[BIO-1912](#), [BIO-2909](#), [BIO-4900](#), [BIO-4901](#), [CHM-1000](#), [CHM-1905](#), [CHM-1906](#), [ENS-3000](#), [GGR-1006](#),
[PHY-1903](#), [PHY-1904](#)

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ENS	Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement au secondaire	12.0

Baccalauréat en enseignement secondaire - français, langue première (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du candidat adulte adoptée par l'Université.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFÉE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFÉE

Le TECFÉE comporte deux épreuves: un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription aux activités de formation de troisième année.

L'étudiant peut se présenter au TECFÉE à la fin de la première année d'études, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 30 crédits dans son programme et d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite lors de la première passation du test a droit, dans un premier temps, à deux reprises. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

L'étudiant qui n'a pas atteint, dans chacune des deux épreuves, le seuil de réussite avant le troisième stage:

- a) n'est pas autorisé, pour une année, à s'inscrire aux activités de formation de troisième et de quatrième année de son programme;
- b) au terme d'une année, a droit à une troisième et dernière reprise.

Si, à la suite de cette dernière reprise, le seuil de réussite n'est toujours pas atteint dans chacune des deux épreuves du TECFÉE, l'étudiant est définitivement exclu du programme.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS: www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en enseignement au secondaire est un [programme contingenté](#).

Responsable

Claude Simard
418 656-5953
fse@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Le programme de baccalauréat en enseignement secondaire vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante;
- concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;

- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Remarques

L'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet doit prendre en considération que certains cours sont donnés aux deux ans seulement.

Compte tenu du nombre limité de places dans les cours-stages, l'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet, n'est pas assuré d'avoir accès à ces stages au moment souhaité, mais seulement lorsque des places seront disponibles.

Prendre note également que le *Stage III: prise en charge de groupes-classes* ([ENS-2510](#)) se déroule généralement à l'extérieur de la région métropolitaine de Québec.

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 81 crédits

Activités de formation communes

Enseignement secondaire (50 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENS-1001	L'Adolescence	3.0
PPG-1902	Apprentissage et cognition	3.0
ENS-2500	Stage II: initiation à l'enseignement	2.0
ENS-1003	Gestion de la classe I	1.0
ENS-2001	Les Élèves en difficulté de comportement	3.0
ENS-1002	Aspects sociaux de l'éducation	3.0
ENS-2000	Gestion de la classe II	1.0
ENS-2510	Stage III : prise en charge de groupes-classes	5.0
MEV-1904	L'Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0
ENS-3500	Stage IV - Enseignement en responsabilité	12.0
ENS-2002	Formation éthique et enseignement secondaire	3.0

A. [FRN-1903](#) ou [FRN-1904](#)

Le cours [FRN-1903](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le cours non contributoire [FRN-1902](#)). Le cours [FRN-1904](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % se voit accorder les 3 crédits du cours [FRN-1904](#).

B. [COM-1903](#) ou [TEN-1903](#)

C. 3 crédits parmi :

[ADS-1902](#), [ADS-1905](#), [ENS-2100](#), [PHI-1905](#)

D. 3 crédits parmi

les cours de langue moderne portant les sigles suivants: ALL, ANL, ARA, CHN, ESG, ITL, JAP, PLN, POR, RUS, VTM

Français, langue première (71 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
FRN-1909	Grammaire du texte	3.0
LIT-1104	Genres littéraires I (roman et théâtre)	3.0
LIT-1117	La Littérature québécoise des origines à nos jours	3.0
ENS-1500	Stage I : exploration du rôle professionnel	2.0
FRN-1910	Grammaire de la phrase I	3.0
FRN-1912	Grammaire de la phrase II	3.0
LIT-1105	Genres littéraires II (essai et poésie)	3.0
LIT-1118	La Littérature française des origines à nos jours	3.0
DID-2020	Étude pratique de la correction	3.0
DID-2021	Didactique du français I: compréhension en lecture	3.0
LIT-1902	Introduction aux méthodes critiques d'analyse littéraire	3.0
LIT-1903	Littérature pour la jeunesse	3.0
DID-2022	Rédaction de textes courants	3.0
DID-2023	Didactique du français II: grammaire	3.0
FRN-1911	Le Français: histoire d'une langue	3.0
FRN-1913	Français oral et système graphique du français	3.0
DID-3020	Didactique du français III: écriture et communication orale	3.0
FRN-1112	Introduction à la lexicologie et à la lexicographie	3.0
DID-3021	Didactique du français IV : lecture et écriture de textes littéraires	3.0
FRN-2119	Normes et usages du français	3.0

A. 3 crédits parmi :

[FRN-1100](#), [FRN-1101](#), [FRN-2102](#) à [FRN-2104](#), [FRN-2108](#), [FRN-2110](#)

B. 9 crédits parmi :

[THT-1006](#), [THT-2003](#) ou parmi tous les cours de littérature, à l'exception de [LIT-1000](#), [LIT-1100](#) à [LIT-1103](#), [LIT-2143](#)

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ENS	Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement au secondaire	12.0

Baccalauréat en enseignement secondaire - sciences et technologie (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire du DEC en sciences, lettres et arts

OU

Être titulaire du DEC en sciences de la nature

OU

Pour le titulaire d'un autre DEC, avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants:

Mathématiques NYA, NYB, NYC (objectifs: 00UN, 00UP, 00UQ) ou Mathématiques 103-77, 203-77, 105-77

Physique NYA, NYB, NYC (ou 101, 201 et 301) (objectifs: 00UR, 00US, 00UT)

Chimie NYA, NYB (ou 101 et 201) (objectifs: 00UL, 00UM)

Biologie NYA (ou 301) (objectif: 00UK)

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFÉE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFÉE

Le TECFÉE comporte deux épreuves: un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription aux activités de formation de troisième année.

L'étudiant peut se présenter au TECFÉE à la fin de la première année d'études, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 30 crédits dans son programme et d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite lors de la première passation du test a droit, dans un premier temps, à deux reprises. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

L'étudiant qui n'a pas atteint, dans chacune des deux épreuves, le seuil de réussite avant le troisième stage:

- a) n'est pas autorisé, pour une année, à s'inscrire aux activités de formation de troisième et de quatrième année de son programme;
- b) au terme d'une année, a droit à une troisième et dernière reprise.

Si, à la suite de cette dernière reprise, le seuil de réussite n'est toujours pas atteint dans chacune des deux épreuves du TECFÉE, l'étudiant est définitivement exclu du programme.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS: www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en enseignement au secondaire est un [programme contingenté](#).

Responsable

Claude Simard
418 656-5953
fse@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Le programme de baccalauréat en enseignement secondaire vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante;
- concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;

- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;
- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Remarques

L'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet doit prendre en considération que certains cours sont donnés aux deux ans seulement.

Compte tenu du nombre limité de places dans les cours-stages, l'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet, n'est pas assuré d'avoir accès à ces stages au moment souhaité, mais seulement lorsque des places seront disponibles.

Prendre note également que le *Stage III: prise en charge de groupes-classes* ([ENS-2510](#)) se déroule généralement à l'extérieur de la région métropolitaine de Québec.

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 81 crédits

Activités de formation communes

Enseignement secondaire (50 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENS-1001	L'Adolescence	3.0
PPG-1902	Apprentissage et cognition	3.0
ENS-2500	Stage II: initiation à l'enseignement	2.0
ENS-1003	Gestion de la classe I	1.0
ENS-2001	Les Élèves en difficulté de comportement	3.0
ENS-1002	Aspects sociaux de l'éducation	3.0
ENS-2000	Gestion de la classe II	1.0
ENS-2510	Stage III : prise en charge de groupes-classes	5.0
MEV-1904	L'Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0
ENS-3500	Stage IV - Enseignement en responsabilité	12.0
ENS-2002	Formation éthique et enseignement secondaire	3.0

A. FRN-1903 ou FRN-1904

Le cours **FRN-1903** est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le cours non contributoire **FRN-1902**). Le cours **FRN-1904** est réservé à l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % se voit accorder les 3 crédits du cours **FRN-1904**.

B. COM-1903 ou TEN-1903

C. 3 crédits parmi :

ADS-1902, ADS-1905, ENS-2100, PHI-1905

D. 3 crédits parmi

les cours de langue moderne portant les sigles suivants: ALL, ANL, ARA, CHN, ESG, ITL, JAP, PLN, POR, RUS, VTM

Sciences et technologie (70 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
CHM-1000	Structure des atomes et des molécules	3.0
MAT-1920	Mathématiques pour scientifiques	3.0
MCB-1908	Introduction à la microbiologie	3.0
PHY-1903	Physique générale	3.0
BIO-4900	Écologie et environnement	3.0
CHM-1905	Thermodynamique et cinétique	3.0
ENS-1500	Stage I : exploration du rôle professionnel	2.0
PHY-1904	Mesures en physique	3.0
BIO-4901	Évolution et biodiversité	3.0
CHM-1906	Laboratoire de chimie analytique	3.0
DID-2040	Didactique des sciences I	3.0
GLG-1900	Introduction aux sciences de la Terre	3.0
BIO-2909	Éléments de physiologie humaine	3.0
CHM-2904	Les Matériaux et leurs propriétés	3.0
FRN-1915	Expression écrite en enseignement	2.0
GGR-2305	Climatologie	3.0
PHY-1902	Astronomie: une visite guidée de l'Univers	3.0
DID-2041	Didactique des sciences II	3.0
ENS-1900	Ressources pour l'enseignement des sciences	1.0
GMC-1900	Dessin technique pour ingénieurs	2.0
GSC-1000	Méthodologie de design en ingénierie	3.0
PHY-2900	Laboratoire de sciences et technologie	3.0
DID-3040	Didactique des sciences III	3.0
ENS-3000	Histoire des sciences	3.0
STC-3900	Impact des sciences et technologies	3.0

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ENS	Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement au secondaire	12.0

Baccalauréat en enseignement secondaire - univers social et développement personnel (histoire - éthique et culture religieuse) (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du [candidat adulte](#) adoptée par l'Université.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFÉE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFÉE

Le TECFÉE comporte deux épreuves: un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription aux activités de formation de troisième année.

L'étudiant peut se présenter au TECFÉE à la fin de la première année d'études, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 30 crédits dans son programme et d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite lors de la première passation du test a droit, dans un premier temps, à deux reprises. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

L'étudiant qui n'a pas atteint, dans chacune des deux épreuves, le seuil de réussite avant le troisième stage:

- a) n'est pas autorisé, pour une année, à s'inscrire aux activités de formation de troisième et de quatrième année de son programme;
- b) au terme d'une année, a droit à une troisième et dernière reprise.

Si, à la suite de cette dernière reprise, le seuil de réussite n'est toujours pas atteint dans chacune des deux épreuves du TECFÉE, l'étudiant est définitivement exclu du programme.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS: www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en enseignement au secondaire est un [programme contingenté](#).

Responsable

Claude Simard
418 656-5953
fse@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Le programme de baccalauréat en enseignement secondaire vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante;
- concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;

- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Remarques

L'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet doit prendre en considération que certains cours sont donnés aux deux ans seulement.

Compte tenu du nombre limité de places dans les cours-stages, l'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet, n'est pas assuré d'avoir accès à ces stages au moment souhaité, mais seulement lorsque des places seront disponibles.

Prendre note également que le *Stage III: prise en charge de groupes-classes* (ENS-2510) se déroule généralement à l'extérieur de la région métropolitaine de Québec.

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 81 crédits

Activités de formation communes

Enseignement secondaire (50 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENS-1001	L'Adolescence	3.0
PPG-1902	Apprentissage et cognition	3.0
ENS-2500	Stage II: initiation à l'enseignement	2.0
ENS-1003	Gestion de la classe I	1.0
ENS-2001	Les Élèves en difficulté de comportement	3.0
ENS-1002	Aspects sociaux de l'éducation	3.0
ENS-2000	Gestion de la classe II	1.0
ENS-2510	Stage III : prise en charge de groupes-classes	5.0
MEV-1904	L'Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0
ENS-3500	Stage IV - Enseignement en responsabilité	12.0
ENS-2002	Formation éthique et enseignement secondaire	3.0

A. FRN-1903 ou FRN-1904

Le cours FRN-1903 est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le cours non contributoire FRN-1902). Le cours FRN-1904 est réservé à l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % se voit accorder les 3 crédits du cours FRN-1904.

B. COM-1903 ou TEN-1903

C. 3 crédits parmi :

[ADS-1902](#), [ADS-1905](#), [ENS-2100](#), [PHI-1905](#)

D. 3 crédits parmi

les cours de langue moderne portant les sigles suivants: ALL, ANL, ARA, CHN, ESG, ITL, JAP, PLN, POR, RUS, VTM

Univers social, développement personnel (70 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
HST-1003	Introduction à l'histoire du Canada	3.0
HST-1004	Introduction aux civilisations antiques	3.0
HST-1901	Méthodologie du travail en histoire	3.0
THL-1004	L'Univers de la Bible	3.0
ENS-1500	Stage I : exploration du rôle professionnel	2.0
HST-1007	Émergence du monde moderne en Occident (XVIe-XVIIIe s.)	3.0
HST-1008	Le Monde aux XIXe et XXe siècles	3.0
HST-1302	Histoire générale des États-Unis	3.0
ETH-1900	Le Développement moral	3.0
ETH-1901	Les Morales et leurs sources	3.0
HST-1002	Naissance du monde occidental, Ve-XVe siècle	3.0
SCR-1000	Introduction à l'étude des religions	3.0
FRN-1915	Expression écrite en enseignement	2.0
HST-1006	L'Histoire de l'histoire	3.0
HST-1300	État du monde : environnement économique et historique	3.0
DID-2050	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse	3.0
DID-2051	Didactique de l'histoire I	3.0
ETH-2900	Grandes problématiques éthiques	3.0
SCR-2107	Le Christianisme	3.0
DID-3051	Didactique de l'histoire II	3.0
HST-2450	Le Québec aux XIXe et XXe siècles	3.0
HST-3901	Histoire et citoyenneté	3.0

A. 3 crédits parmi :

[HST-1900](#), [HST-2202](#), [THL-2302](#)

B. 3 crédits parmi :

[PHI-1001](#), [PHI-1002](#), [PHI-1062](#), [PHI-1064](#), [PHI-2100](#), [PHI-3100](#), [SCR-2000](#), [SCR-2102](#), [SCR-2105](#), [SCR-2108](#), [SCR-2110](#), [THL-2008](#)

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ENS	Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement au secondaire	12.0

Baccalauréat en enseignement secondaire - univers social (histoire et géographie) (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du [candidat adulte](#) adoptée par l'Université.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFÉE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFÉE

Le TECFÉE comporte deux épreuves: un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription aux activités de formation de troisième année.

L'étudiant peut se présenter au TECFÉE à la fin de la première année d'études, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 30 crédits dans son programme et d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite lors de la première passation du test a droit, dans un premier temps, à deux reprises. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

L'étudiant qui n'a pas atteint, dans chacune des deux épreuves, le seuil de réussite avant le troisième stage:

- a) n'est pas autorisé, pour une année, à s'inscrire aux activités de formation de troisième et de quatrième année de son programme;
- b) au terme d'une année, a droit à une troisième et dernière reprise.

Si, à la suite de cette dernière reprise, le seuil de réussite n'est toujours pas atteint dans chacune des deux épreuves du TECFÉE, l'étudiant est définitivement exclu du programme.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS: www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en enseignement au secondaire est un [programme contingenté](#).

Responsable

Claude Simard
418 656-5953
fse@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Le programme de baccalauréat en enseignement secondaire vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante;
- concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;

- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Remarques

L'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet doit prendre en considération que certains cours sont donnés aux deux ans seulement.

Compte tenu du nombre limité de places dans les cours-stages, l'étudiant qui ne suit pas le cheminement régulier à temps complet, n'est pas assuré d'avoir accès à ces stages au moment souhaité, mais seulement lorsque des places seront disponibles.

Prendre note également que le *Stage III: prise en charge de groupes-classes* (ENS-2510) se déroule généralement à l'extérieur de la région métropolitaine de Québec.

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 81 crédits

Activités de formation communes

Enseignement secondaire (50 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENS-1001	L'Adolescence	3.0
PPG-1902	Apprentissage et cognition	3.0
ENS-2500	Stage II: initiation à l'enseignement	2.0
ENS-1003	Gestion de la classe I	1.0
ENS-2001	Les Élèves en difficulté de comportement	3.0
ENS-1002	Aspects sociaux de l'éducation	3.0
ENS-2000	Gestion de la classe II	1.0
ENS-2510	Stage III : prise en charge de groupes-classes	5.0
MEV-1904	L'Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0
ENS-3500	Stage IV - Enseignement en responsabilité	12.0
ENS-2002	Formation éthique et enseignement secondaire	3.0

A. FRN-1903 ou FRN-1904

Le cours [FRN-1903](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le cours non contributoire [FRN-1902](#)). Le cours [FRN-1904](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % se voit accorder les 3 crédits du cours [FRN-1904](#).

B. COM-1903 ou TEN-1903

C. 3 crédits parmi :

[ADS-1902](#), [ADS-1905](#), [ENS-2100](#), [PHI-1905](#)

D. 3 crédits parmi

les cours de langue moderne portant les sigles suivants: ALL, ANL, ARA, CHN, ESG, ITL, JAP, PLN, POR, RUS, VTM

Univers social (histoire-géographie) (70 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
GGR-1000	Introduction à la carte du monde	3.0
HST-1003	Introduction à l'histoire du Canada	3.0
HST-1004	Introduction aux civilisations antiques	3.0
HST-1901	Méthodologie du travail en histoire	3.0
ENS-1500	Stage I : exploration du rôle professionnel	2.0
HST-1007	Émergence du monde moderne en Occident (XVIe-XVIIIe s.)	3.0
HST-1008	Le Monde aux XIXe et XXe siècles	3.0
HST-1302	Histoire générale des États-Unis	3.0
GGR-1002	Géographie humaine: les établissements humains	3.0
GGR-1900	Méthodes et techniques de la géographie	3.0
HST-1002	Naissance du monde occidental, Ve-XVe siècle	3.0
DID-2052	Didactique de la géographie I	3.0
FRN-1915	Expression écrite en enseignement	2.0
HST-1006	L'Histoire de l'histoire	3.0
HST-1300	État du monde : environnement économique et historique	3.0
DID-2051	Didactique de l'histoire I	3.0
DID-3051	Didactique de l'histoire II	3.0
HST-2450	Le Québec aux XIXe et XXe siècles	3.0
HST-3901	Histoire et citoyenneté	3.0

A. 6 crédits parmi :

[GGR-2102](#), [GGR-2500](#), [GGR-2507](#), [GGR-3100](#)

B. 3 crédits parmi :

[HST-2400](#), [HST-2405](#), [HST-2430](#), [HST-2455](#)

C. 3 crédits parmi :

[ETH-1901](#), [HST-2252](#), [HST-2254](#), [HST-2301](#)

D. 3 crédits parmi :

[HST-1900](#), [HST-2202](#), [HST-1305](#), [HST-1350](#), [HST-2352](#) à [HST-2354](#), [THL-1004](#), [THL-2302](#)

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ENS	Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement au secondaire	12.0

Certificat en formation des adultes en milieu de travail

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du [candidat adulte](#) adoptée par l'Université.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Carol Landry

Pour information :

Doris Leclerc
418 656-2131, poste 5441
Doris.Leclerc@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

À la fin de cette formation, l'étudiant sera apte à:

- utiliser de manière adéquate les procédés de base servant à l'élaboration et à l'évaluation de programmes de formation;
- démontrer une compréhension suffisante des principes d'apprentissage et d'enseignement actuels devant guider de manière pertinente la formation d'adultes en milieu de travail;
- présenter les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser une intervention de formation de qualité;
- appliquer les rudiments et les stratégies d'animation de groupe adaptés au contexte de la formation;
- construire son intervention en tenant compte de la réalité contemporaine du monde du travail et des organisations.

Remarque

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un baccalauréat multidisciplinaire.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Formation adultes au travail (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-1901	Animation et groupe de formation	3.0
CSO-1902	La Formation en milieu de travail	3.0
MEV-1901	Élaborer et évaluer un plan de formation	3.0

A. 6 à 15 crédits parmi :

Monde du travail

[CSO-1002](#), [CSO-1200](#), [CSO-1304](#), [SOC-2120](#)

B. 3 à 15 crédits parmi :

Organisation

[CSO-1210](#), [GRH-1000](#), [GRH-1601](#), [MED-1100](#), [MNG-1000](#), [RLT-1000](#), [RLT-1002](#), [RLT-1006](#), [RLT-1700](#)

C. 0 à 12 crédits parmi :

Cours complémentaires à la formation ou en lien avec la spécialisation

[DRT-1902](#), [MNG-1100](#), [MNG-2102](#), [MNG-2108](#), [PHI-1900](#) ou parmi les cours de langue seconde

Microprogramme en formation des adultes en milieu de travail

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du [candidat adulte](#) adoptée par l'Université.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne et hiver.

Responsable

Carol Landry

Pour information :

Doris Leclerc
418 656-2131, poste 5441

Doris.Leclerc@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Orientation

Afin de répondre aux attentes des entreprises, le microprogramme en formation des adultes en milieu de travail veut offrir au professionnel de la formation des dispositifs de mise à jour de ses compétences, en fonction des exigences de son travail. Il propose une diversité de voies et de moyens ainsi que des contenus, des méthodes et des degrés de performance adaptés à ses besoins.

Objectifs

Rendre le professionnel de la formation en entreprise capable:

- d'analyser des besoins de formation d'une entreprise;
- de concevoir, de mettre en place et d'évaluer des activités de formation en lien avec les besoins;
- d'assurer le suivi et de favoriser le transfert des acquis en milieu de travail;
- de développer des stratégies andragogiques d'animation;
- d'adapter ses activités de formation aux caractéristiques des adultes.

Renseignements additionnels

Insertion de microprogramme dans un autre programme

La personne qui aura suivi avec succès ce microprogramme pourra l'intégrer dans certains programmes universitaires plus longs, à condition de répondre aux exigences d'admission de ces programmes. Ces programmes sont:

- le certificat en formation des adultes en milieu de travail;
- le certificat en gestion des ressources humaines;
- le baccalauréat multidisciplinaire (formation complémentaire).

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 9 crédits

Activités de formation communes

Formation adultes au travail (9 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-1901	Animation et groupe de formation	3.0
CSO-1902	La Formation en milieu de travail	3.0
MEV-1901	Élaborer et évaluer un plan de formation	3.0

Certificat en orientation

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du [candidat adulte](#) adoptée par l'Université.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne et hiver.

Responsable

Directeur du programme

Carol Landry
carol.landry@fse.ulaval.ca

Pour information:

Doris Leclerc
418 656-2131, poste 5441
Doris.Leclerc@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

S'initier aux principaux fondements de l'orientation. S'outiller afin de collaborer avec des spécialistes de l'orientation à des fonctions d'accueil, d'information, de références et d'accompagnement d'individus. Ce programme ne conduit pas à une qualification dûment reconnue d'enseigner, ni à une reconnaissance professionnelle du titre de conseiller d'orientation.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Orientation (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-1006	Développement des habiletés relationnelles I	3.0
CSO-1007	Information et processus d'orientation	3.0
CSO-1009	Orientation : perspectives éducative et psychologique	3.0
CSO-1002	Travail humain	3.0
CSO-1004	Psychologie des groupes restreints	3.0
CSO-2002	Développement des habiletés relationnelles II	3.0
CSO-1003	Introduction à la psychosociologie contemporaine	3.0

A. 3 à 9 crédits parmi :

[CSO-2200](#) à [CSO-2202](#)

B. 0 à 6 crédits parmi :

[ADS-1900](#), [CSO-1005](#), [CSO-1008](#), [CSO-1010](#), [CSO-1210](#), [CSO-2000](#), [CSO-2001](#), [CSO-2300](#), [MEV-1905](#)

Baccalauréat en orientation (B. Éd.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire du DEC en sciences, lettres et arts

OU

Être titulaire du DEC en sciences humaines et avoir réussi les cours suivants:

Formation complémentaire en méthodes quantitatives 201-300 (ou Méthodes quantitatives avancées 201-301-RE ou Statistiques en sciences humaines 952-024)

OU

Être titulaire du DEC en histoire et civilisation ou de tout autre DEC et avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants:

Méthodes quantitatives en sciences humaines 360-300

et Formation complémentaire en méthodes quantitatives 201-300 (ou Méthodes quantitatives avancées 201-301-RE ou Statistiques en sciences humaines 952-024 ou Mathématiques 337 (ou NYA (ou 103) et 307))

ET

Psychologie 101 ou 102

Note - Le titulaire de l'un des DEC techniques suivants est dispensé du cours Psychologie 101 ou 102: Éducation à l'enfance, Éducation spécialisée, Intervention en délinquance, Soins infirmiers et Travail social.

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne et hiver.

Responsable

Carol Landry

Pour information: Doris Leclerc, 418 656-2131, poste 5441

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences suivantes:

- situer les fondements théoriques relatifs à l'évolution et au fonctionnement de la personne et des groupes;
- distinguer les fondements théoriques et les conceptualisations permettant de comprendre les interrelations entre les divers milieux et l'évolution de la personne et des groupes;
- connaître les principales composantes du monde scolaire et du monde du travail et en comprendre le fonctionnement;
- comprendre la dynamique de certaines clientèles ainsi que leurs problématiques particulières;
- reconnaître et utiliser les connaissances de base relatives à la recherche;
- connaître et utiliser les connaissances de base et les méthodes relatives à la mesure, à l'évaluation et au diagnostic;

- définir et comparer les connaissances de base relatives à divers modèles d'intervention éducative;
- déterminer les interventions de base relatives à la pratique professionnelle dans divers milieux par l'observation de praticiens en exercice et développer un esprit critique par rapport à ces interventions;
- manifester certaines des habiletés d'intervention;
- adopter des attitudes et des comportements qui facilitent l'évolution de la personne et des groupes;
- manifester des attitudes propres à favoriser son évolution sur le plan professionnel.

Profils

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres: critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Orientation (75 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-1900	Orientation : perspectives sociologiques	3.0
CSO-1004	Psychologie des groupes restreints	3.0
CSO-1006	Développement des habiletés relationnelles I	3.0
CSO-1007	Information et processus d'orientation	3.0
CSO-1009	Orientation : perspectives éducative et psychologique	3.0
CSO-1002	Travail humain	3.0
CSO-1010	Orientation : perspectives psychosociologiques	3.0
CSO-2000	Choix professionnel et développement de carrière	3.0
CSO-2002	Développement des habiletés relationnelles II	3.0
MEV-1905	Conception et analyse de mesures psychologiques	3.0
CSO-1003	Introduction à la psychosociologie contemporaine	3.0
CSO-1005	Théories de la personnalité	3.0
CSO-2202	Intervention de groupe en orientation	3.0
MEV-3900	Utilisation de tests psychométriques	3.0
CSO-2001	Théories du counseling	3.0
CSO-2500	Stage en orientation	6.0
CSO-2201	Intervention individuelle en orientation	3.0
CSO-1008	Psychopathologie	3.0
CSO-2200	Intervention psychosociale	3.0
MEV-1903	Méthodologie de la recherche	3.0

A. 6 à 12 crédits parmi :

Secteurs d'intervention en orientation

[CSO-1101](#), [CSO-1200](#), [CSO-1210](#), [CSO-1303](#), [CSO-1304](#), [CSO-1306](#), [CSO-2300](#)

B. 0 à 6 crédits

Pour l'admission à la maîtrise en sciences de l'orientation, selon le programme, choisir 0 à 6 crédits parmi :

[CSO-2203](#), [MEV-3901](#)

Autres activités

Autres exigences (15 crédits)

A. 0 à 9 crédits parmi :

Réussir le cours [ANL-2020](#) Intermediate English II. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues peut choisir des cours d'anglais de niveau supérieur (à l'exception du cours [ANL-3040](#) Advanced English IV), ou d'une autre langue moderne, ou être dispensé de l'obligation de suivre un cours de langue. Le cours [ANL-2010](#) Intermediate English I peut également être contributoire.

B. 6 à 15 crédits parmi :

[ADS-1902](#), [ADS-1905](#), [ANT-1902](#), [COM-1000](#), [COM-1500](#), [DRT-1901](#), [ENT-1000](#), [FRN-1113](#), [GGR-1000](#), [MNG-1000](#), [PHI-1900](#), [PSY-1103](#) à [PSY-1105](#), [PSY-2000](#), [RLT-1000](#), [RLT-1700](#), [SOC-2120](#), [SVS-1113](#), [SVS-1114](#), [SVS-1119](#), [TEN-1000](#)

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3.0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3.0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3.0

A. 3 crédits parmi :

[MNG-1000](#), [MNG-2000](#), [MNG-2108](#), [SVS-1119](#)

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ORN	Études - Profil international - Baccalauréat en orientation	12.0

Baccalauréat en orientation - psychoéducation (B. Éd.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences d'admission

Être titulaire du DEC en sciences, lettres et arts

OU

Être titulaire du DEC en sciences humaines et avoir réussi les cours suivants:
Formation complémentaire en méthodes quantitatives 201-300 (ou Méthodes quantitatives avancées 201-301-RE ou Statistiques en sciences humaines 952-024)

OU

Être titulaire du DEC en histoire et civilisation ou de tout autre DEC et avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants:
Méthodes quantitatives en sciences humaines 360-300
et Formation complémentaire en méthodes quantitatives 201-300 (ou Méthodes quantitatives avancées 201-301-RE ou Statistiques en sciences humaines 952-024 ou Mathématiques 337 (ou NYA (ou 103) et 307))
ET
Psychologie 101 ou 102
Note - Le titulaire de l'un des DEC techniques suivants est dispensé du cours Psychologie 101 ou 102: Éducation à l'enfance, Éducation spécialisée, Intervention en délinquance, Soins infirmiers et Travail social.

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver.

Responsable

Directeur du programme par intérim

Pierre Pagé

Pour information :

Doris Leclerc
418 656-2131, poste 5441
Doris.Leclerc@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme vise à former un professionnel critique apte à fournir aux personnes présentant, ou susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, des services de psychoéducation, en procédant notamment à l'évaluation de l'adaptation psychosociale et des capacités adaptatives des personnes et en intervenant dans le but d'aider celles-ci à rétablir l'équilibre avec leur environnement au moyen d'une approche préventive ou rééducative.

Les objectifs généraux du programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences suivantes :

- évaluer une situation de mésadaptation de manière rigoureuse et en accord avec un mandat reçu;
- développer un plan ou un programme d'intervention, préventif ou réadaptatif, pour une personne, un groupe, une famille ou une organisation;
- assurer la mise en œuvre d'un plan ou d'un programme d'intervention et de ses modalités particulières auprès d'une personne et de son entourage, d'un groupe, d'une famille ou d'une organisation concernée;
- soutenir, conseiller ou assister une personne, un groupe, une famille ou une organisation dans sa démarche d'adaptation à son environnement;
- gérer sa pratique de manière à en assurer la rigueur et la pertinence, en conformité avec les normes en vigueur;
- adopter une approche personnalisée de l'intervention en psychoéducation qui tient compte des caractéristiques des individus et des contextes les entourant;
- contribuer à la promotion et au développement du domaine de la psychoéducation;
- fonder sa pratique professionnelle sur les connaissances scientifiques de pointe dans le domaine de la psychoéducation;
- démontrer une identité professionnelle forte.

Profils

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres: critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Psychoéducation (75 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-1004	Psychologie des groupes restreints	3.0
CSO-1006	Développement des habiletés relationnelles I	3.0
CSO-1101	Psychologie du développement et de l'adaptation	3.0
PSE-1000	Introduction à la psychoéducation	3.0
CSO-2002	Développement des habiletés relationnelles II	3.0
EDC-1000	Observation systématique et participante	3.0
MEV-1905	Conception et analyse de mesures psychologiques	3.0
PSE-1001	Cadres sociojuridiques en psychoéducation	3.0
PSE-1002	Développement et difficultés d'adaptation chez l'enfant	3.0
CSO-1003	Introduction à la psychosociologie contemporaine	3.0
CSO-1005	Théories de la personnalité	3.0
CSO-1102	Psychologie de l'adolescence	3.0
PSE-2001	Planification et organisation en psychoéducation	3.0
PSE-2002	Bilan clinique et étude de cas	3.0
PSE-1003	Développement et difficultés d'adaptation chez l'adolescent et l'adulte	3.0
PSE-1004	Intervention de groupe en psychoéducation	3.0
PSE-2000	Intervention psychoéducative en situation de crise	3.0
PSE-3500	Stage I en psychoéducation	6.0

PSY-1105	Prévention	3.0
TXM-2101	Toxicomanie et intervention jeunesse	3.0
CSO-1008	Psychopathologie	3.0
MEV-1903	Méthodologie de la recherche	3.0
PSE-3501	Stage II en psychoéducation	6.0

Autres activités

Autres exigences (15 crédits)

A. 0 à 6 crédits

Réussir le cours [ANL-2020](#) Intermediate English II. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues peut choisir des cours d'anglais de niveau supérieur (à l'exception du cours [ANL-3040](#) Advanced English IV), ou d'une autre langue moderne, ou être dispensé de l'obligation de suivre un cours de langue. Le cours [ANL-2010](#) Intermediate English I peut également être contributoire.

B. 9 à 15 crédits parmi :

[PPG-1903](#), [PSE-1005](#), [PSE-2003](#), [PSY-1002](#), [PSY-1103](#), [SVS-1109](#), [TXM-2100](#)

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3.0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3.0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3.0

A. 3 crédits parmi :

[MNG-1000](#), [MNG-2000](#), [MNG-2108](#), [SVS-1119](#)

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ORN	Études - Profil international - Baccalauréat en orientation	12.0

Diplôme d'études supérieures spécialisées en adaptation scolaire - difficultés d'apprentissage

Admission

Exigences d'admission

Pour être admis à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation se rapportant à cette majeure et avoir conservé une moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Le candidat doit annexer à sa demande d'admission ses relevés de notes, un curriculum vitæ et un texte de deux pages dans lequel il précise son intérêt pour le programme, les objectifs professionnels qu'il poursuit et les raisons pour lesquelles, à son avis, la direction de programme devrait retenir sa candidature.

Le candidat qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (B.E.P.E.P.) ou d'un baccalauréat en enseignement secondaire (B.E.S.) peut se voir imposer une scolarité préparatoire ou complémentaire d'un maximum de 30 crédits. Le candidat peut être admis à une session d'essai (12 crédits de cours). À la fin de celle-ci, la direction de programme se prononce sur la poursuite du programme. De plus, le candidat doit s'assurer d'avoir accès, en cours de formation, à un lieu d'expérimentation ou de pratique pédagogique.

Le fait de satisfaire à toutes les exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat; en effet, l'admission dépend partiellement des places disponibles dans les cours.

Il est possible que le candidat soit convoqué en entrevue.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information:

Hélène Bouchard
418 656-5685
Télécopieur : 418 656-7347

Helene.Bouchard@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a été conçu de façon à répondre aux besoins de la personne qui désire améliorer ses interventions éducatives auprès des élèves en difficulté. Il permet d'acquérir une spécialisation professionnelle plus poussée en adaptation scolaire. Il ne confère toutefois pas de permis d'enseignement. Pour enseigner dans une école, il faut avoir reçu un brevet d'enseignement, c'est-à-dire avoir réussi le baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (B.E.P.E.P.), le baccalauréat en enseignement secondaire (B.E.S.) ou tout autre baccalauréat en enseignement.

Ce programme propose des modèles théoriques du développement des compétences qui concernent soit le sujet apprenant, soit les contenus, soit les différents outils ou les diverses stratégies d'intervention auprès des élèves en difficulté. Certaines activités engagent le praticien à clarifier sa compréhension de l'activité éducative en le mettant en situation de reconnaître ses valeurs, ses habiletés et ses modèles conceptuels.

Ce programme est conçu pour le personnel enseignant et l'intervenant éducatif qui travaillent en milieu scolaire. Il permet à l'étudiant d'améliorer ses interventions à partir du développement de compétences et de connaissances relatives aux élèves en difficulté et à partir de l'analyse de sa pratique pédagogique auprès de cette population.

Au terme de ce programme, l'étudiant aura amélioré sa qualité d'intervention auprès d'une clientèle en adaptation scolaire.

De façon générale, et par des moyens particuliers, le programme vise à permettre à l'étudiant:

- de situer adéquatement sa discipline ou son champ de pratique dans le domaine plus vaste des sciences de l'éducation;
- d'acquérir des connaissances et des compétences relatives à l'adaptation scolaire;
- de développer ses habiletés d'intervention auprès des élèves en difficulté;
- d'acquérir une capacité d'analyse réflexive et critique à l'égard de la pratique professionnelle;
- d'utiliser, de façon critique, les résultats de recherches effectuées en sciences de l'éducation, notamment en adaptation scolaire, pour les appliquer, de manière appropriée, à son champ de pratique.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

La personne inscrite au diplôme d'études supérieures spécialisées en adaptation scolaire est soumise à la politique facultaire relative au français écrit.

De plus, tout programme de deuxième ou de troisième cycle de l'Université Laval comporte des exigences minimales d'ordre linguistique concernant notamment la capacité de comprendre l'anglais. Dans certains cours de ce programme, le candidat doit lire et analyser des textes en anglais. L'évaluation peut se faire à partir de ces textes.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Difficultés d'apprentissage (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DID-7003	Difficultés d'apprentissage en mathématiques	3.0
DID-7004	Difficultés en écriture	3.0
PPG-6016	Stage en adaptation scolaire I (difficultés d'apprentissage)	3.0
PPG-6017	Stage en adaptation scolaire II (difficultés d'apprentissage)	3.0
PPG-7004	Difficultés en lecture	3.0
PPG-7005	Élèves en difficulté : évaluation et soutien pédagogique	3.0

A. 12 crédits parmi :

[EDC-7001](#) à [EDC-7004](#), [IED-7000](#), [IED-7001](#), [PPG-7000](#) à [PPG-7002](#), [PPG-7006](#), [PPG-7012](#), [PPG-7014](#), [PPG-7018](#), [PPG-7022](#), [PPG-7023](#), [PPG-7028](#), [PPG-7033](#), [PPG-7035](#), [PPG-7037](#) à [PPG-7040](#), [PPG-7043](#) à [PPG-7049](#)

Diplôme d'études supérieures spécialisées en adaptation scolaire - difficultés comportementales

Admission

Exigences d'admission

Pour être admis à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation se rapportant à cette majeure et avoir conservé une moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Le candidat doit annexer à sa demande d'admission ses relevés de notes, un curriculum vitæ et un texte de deux pages dans lequel il précise son intérêt pour le programme, les objectifs professionnels qu'il poursuit et les raisons pour lesquelles, à son avis, la direction de programme devrait retenir sa candidature.

Le candidat qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (B.E.P.E.P.) ou d'un baccalauréat en enseignement secondaire (B.E.S.) peut se voir imposer une scolarité préparatoire ou complémentaire d'un maximum de 30 crédits. Le candidat peut être admis à une session d'essai (12 crédits de cours). À la fin de celle-ci, la direction de programme se prononce sur la poursuite du programme. De plus, le candidat doit s'assurer d'avoir accès, en cours de formation, à un lieu d'expérimentation ou de pratique pédagogique.

Le fait de satisfaire à toutes les exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat; en effet, l'admission dépend partiellement des places disponibles dans les cours.

Il est possible que le candidat soit convoqué en entrevue.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information:

Hélène Bouchard
418 656-5685
Télécopieur : 418 656-7347

Helene.Bouchard@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a été conçu de façon à répondre aux besoins de la personne qui désire améliorer ses interventions éducatives auprès des élèves en difficulté. Il permet d'acquérir une spécialisation professionnelle plus poussée en adaptation scolaire. Il ne confère toutefois pas de permis d'enseignement. Pour enseigner dans une école, il faut avoir reçu un brevet d'enseignement, c'est-à-dire avoir réussi le baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (B.E.P.E.P.), le baccalauréat en enseignement secondaire (B.E.S.) ou tout autre baccalauréat en enseignement.

Ce programme propose des modèles théoriques du développement des compétences qui concernent soit le sujet apprenant, soit les contenus, soit les différents outils ou les diverses stratégies d'intervention auprès des élèves en difficulté. Certaines activités engagent le praticien à clarifier sa compréhension de l'activité éducative en le mettant en situation de reconnaître ses valeurs, ses habiletés et ses modèles conceptuels.

Ce programme est conçu pour le personnel enseignant et l'intervenant éducatif qui travaillent en milieu scolaire. Il permet à l'étudiant d'améliorer ses interventions à partir du développement de compétences et de connaissances relatives aux élèves en difficulté et à partir de l'analyse de sa pratique pédagogique auprès de cette population.

Au terme de ce programme, l'étudiant aura amélioré sa qualité d'intervention auprès d'une clientèle en adaptation scolaire.

De façon générale, et par des moyens particuliers, le programme vise à permettre à l'étudiant:

- de situer adéquatement sa discipline ou son champ de pratique dans le domaine plus vaste des sciences de l'éducation;
- d'acquérir des connaissances et des compétences relatives à l'adaptation scolaire;
- de développer ses habiletés d'intervention auprès des élèves en difficulté;
- d'acquérir une capacité d'analyse réflexive et critique à l'égard de la pratique professionnelle;
- d'utiliser, de façon critique, les résultats de recherches effectuées en sciences de l'éducation, notamment en adaptation scolaire, pour les appliquer, de manière appropriée, à son champ de pratique.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

La personne inscrite au diplôme d'études supérieures spécialisées en adaptation scolaire est soumise à la politique facultaire relative au français écrit.

De plus, tout programme de deuxième ou de troisième cycle de l'Université Laval comporte des exigences minimales d'ordre linguistique concernant notamment la capacité de comprendre l'anglais. Dans certains cours de ce programme, le candidat doit lire et analyser des textes en anglais. L'évaluation peut se faire à partir de ces textes.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Difficultés comportementales (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DID-7003	Difficultés d'apprentissage en mathématiques	3.0
DID-7004	Difficultés en écriture	3.0
PPG-6018	Stage en adaptation scolaire I (difficultés comportementales)	3.0
PPG-6019	Stage en adaptation scolaire II (difficultés comportementales)	3.0
PPG-7004	Difficultés en lecture	3.0

A. 9 crédits parmi :

[EDC-7010](#), [PPG-7000](#), [PPG-7022](#), [PPG-7028](#), [PPG-7043](#), [PPG-7044](#), [PPG-7048](#)

B. 6 crédits parmi :

[EDC-7001](#) à [EDC-7004](#), [IED-7000](#), [IED-7001](#), [PPG-7001](#), [PPG-7002](#), [PPG-7005](#), [PPG-7006](#), [PPG-7012](#), [PPG-7014](#), [PPG-7018](#), [PPG-7023](#), [PPG-7033](#), [PPG-7035](#), [PPG-7037](#) à [PPG-7040](#), [PPG-7045](#) à [PPG-7047](#), [PPG-7049](#)

Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion scolaire - gestion des établissements scolaires

Admission

Exigences d'admission

Pour être admis à ce programme, le candidat doit:

- être titulaire d'un baccalauréat en enseignement obtenu avec une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 2,67 sur 4,33 ou avoir un diplôme équivalent;
- être titulaire d'un permis ou d'un brevet d'enseignement;
- faire la preuve d'une expérience d'enseignement d'au moins deux années;
- avoir réussi les 15 crédits du microprogramme en leadership pour une nouvelle école ou l'équivalent.

Important - Si l'étudiant n'a pas besoin de l'attestation d'études émise à la fin du microprogramme (un relevé de notes des cours suivis peut servir d'équivalent à cette attestation) et qu'il a l'intention de terminer l'ensemble des 30 crédits de cours du diplôme (15 crédits du microprogramme en leadership pour une nouvelle école plus 15 crédits supplémentaires), il peut faire une demande d'admission directement au D.E.S.S. en gestion scolaire. Le programme commence alors par les cinq cours prévus au microprogramme et se poursuit automatiquement avec les autres cours.

Un candidat qui n'occupe pas encore un poste de direction d'établissement peut être admissible.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme

Yamina Bouchamma
418 656-2131, poste 11108
Télécopieur : 418 656-7770

yamina.bouchamma@fse.ulaval.ca

Pour information:

Doris Leclerc
418 656-2131, poste 5441
Télécopieur : 418 656-7347

Doris.Leclerc@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme permet au gestionnaire scolaire non seulement de connaître et de maîtriser tout ce qui touche la fonction de direction, mais également d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de son travail. La capacité du directeur à s'acquitter de ses responsabilités dès son entrée en fonction devient un critère de qualité de la formation qu'il a reçue. Ce programme vise à former un professionnel compétent, capable de relever les nouveaux défis que comporte la gestion des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes.

Au terme de ce programme, l'étudiant sera apte à assumer la direction d'un établissement scolaire et aura acquis les compétences lui permettant:

- de mobiliser le personnel autour de projets éducatifs variés;
- d'établir des collaborations parents/école/communauté pour favoriser la réussite des élèves;
- d'élaborer et mettre en œuvre des projets de nature variée;
- d'évaluer les ressources et les activités d'un établissement scolaire;
- d'exercer un leadership pédagogique, politique et administratif dans un établissement scolaire et dans la communauté;
- d'intervenir en tenant compte de la culture d'un établissement scolaire.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Comme c'est le cas pour l'ensemble des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation, la personne inscrite au D.E.S.S. en gestion scolaire est soumise à la politique facultaire relative au français écrit.

Insertion de microprogramme dans un autre programme

La personne qui aura terminé ce D.E.S.S. pourra l'intégrer dans une maîtrise en administration et évaluation en éducation à la condition de satisfaire aux exigences de ce programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Gestion établissement scolaire (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AEE-6004	La Gestion de l'établissement scolaire	3.0
AEE-6005	La Gestion et le leadership pédagogique	3.0
AEE-6006	Le Projet d'établissement et la planification stratégique	3.0
AEE-6007	L'École et son milieu	3.0
AEE-6008	Réussir sa première année comme directeur (adjoint)	3.0
AEE-6010	Mobilisation du personnel et changements stratégiques	3.0
AEE-6011	Le Leadership politique en gestion scolaire	3.0
AEE-6015	Intégration et synthèse	3.0

A. 3 crédits parmi :

[ADS-7001](#), [ADS-7003](#), [ADS-7005 à ADS-7007](#), [ADS-7009](#), [ADS-7011](#), [ADS-7012](#), [ADS-7017](#), [ADS-7019](#), [AEE-6009](#), [AEE-7008](#), [MEV-7004](#)

B. 3 crédits parmi :

[AEE-6012 à AEE-6014](#), [CSO-6004](#)

Maîtrise en administration et évaluation en éducation (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Est admissible au programme de maîtrise le titulaire d'un baccalauréat en éducation ou dans un domaine d'études pertinent, ayant obtenu une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent.

De plus, le candidat doit avoir suivi avec succès, pendant sa scolarité de baccalauréat, au moins 6 crédits de cours en lien avec la concentration dans laquelle il s'inscrit. À défaut de satisfaire à cette exigence, le candidat pourrait se voir imposer une scolarité préparatoire ou complémentaire.

Il peut arriver qu'un candidat soit admis à une session d'essai (12 crédits de cours). À la fin de cette session, la direction de programme évalue la capacité du candidat à poursuivre ou non son programme d'études.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevé de notes, rapports d'appréciation), le candidat doit présenter un curriculum vitæ détaillé, de même qu'un texte d'environ deux pages dans lequel il énonce les objectifs visés en poursuivant des études de maîtrise dans ce programme. Il doit aussi indiquer la concentration choisie et préciser le thème qu'il se propose de traiter dans son essai.

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de l'ensemble du dossier (relevé de notes, rapports d'appréciation, curriculum vitæ, texte sur les objectifs visés et sur l'avant-projet de recherche).

De plus, l'admission à un programme dépend, d'une part, de la disponibilité des professeurs et, d'autre part, de l'adéquation entre les intérêts du candidat et les champs de recherche des professeurs qui interviennent dans ce programme. **Aucun candidat n'est admis sans conseiller.**

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver.

Responsable

Directeur du programme

Pierre Valois
418 656-2131, poste 2070
Télécopieur : 418 656-2885

Pierre.Valois@fse.ulaval.ca

Pour information:

Hélène Bouchard
418 656-5685
Télécopieur : 656-7347

Helene.Bouchard@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté des sciences de l'éducation

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectifs généraux de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances approfondies et articulées, de même que des attitudes propres au développement d'une compétence professionnelle et d'habiletés de recherche dans une des concentrations: fondements sociaux, mesure et évaluation et planification et gestion.

Ce programme vise à permettre à l'étudiant:

- d'acquérir des notions de base et de se familiariser avec des méthodologies de recherche pertinentes à la concentration choisie;
- de connaître et de comprendre les fondements et principaux modèles théoriques de sa concentration et d'en faire une application appropriée aux problèmes et aux enjeux particuliers du secteur de l'éducation;
- de développer une perspective critique de sa concentration;
- d'exercer diverses fonctions dans son champ de compétence professionnelle.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

L'étudiant doit démontrer une maîtrise suffisante du français parlé et écrit. De plus, il doit avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. L'étudiant qui échoue à l'examen se voit imposer un cours d'anglais en cours complémentaire. Il doit satisfaire à l'exigence de compréhension de l'anglais écrit avant d'avoir obtenu 9 crédits du programme.

Remarques sur les cours

Encadrement

L'étudiant devra, au plus tard au début de sa deuxième session d'inscription, choisir un professeur comme conseiller. La direction de programme pourra l'assister dans ses démarches.

Dépôt du programme d'études

Au plus tard au cours de sa deuxième session d'inscription, l'étudiant doit déposer, pour approbation, son programme d'études à la direction de programme. Ce programme de formation est élaboré, sous la supervision de son conseiller ou de son directeur de recherche, en fonction des exigences du programme, des objectifs que l'étudiant poursuit, de la concentration choisie, des cours offerts et du champ de recherche sur lequel portera l'examen de doctorat si l'étudiant est inscrit au doctorat. Afin de l'aider dans l'élaboration de ce programme d'études, la direction de programme met à sa disposition une planification triennale de l'offre des cours.

Évaluation des progrès de l'étudiant

Comme le prévoit le *Règlement des études*, la direction de programme doit voir au moins une fois par année à l'évaluation des progrès de l'étudiant sous sa responsabilité. À cette fin, l'étudiant remplit le formulaire intitulé «Suivi des progrès de l'étudiant» et le retourne dûment approuvé par son conseiller ou son directeur de recherche avant le 1^{er} novembre de chaque année.

Note - L'approbation par la direction de programme du choix de cours des sessions subséquentes d'inscription sera conditionnelle au dépôt de ce formulaire.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant, inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat, est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL), précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier, en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le [Règlement des études](#) (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Projet de recherche

Le plus tôt possible après son admission, ou au plus tard à la fin de sa deuxième session d'inscription, l'étudiant doit présenter son projet d'essai ou de mémoire, ainsi que le plan de travail et son calendrier de réalisation à la direction de programme, après avoir obtenu l'approbation de son conseiller ou de son directeur de recherche. Ce projet devra ensuite être soumis au Comité d'éthique. Les modalités relatives à cette approbation figurent au paragraphe intitulé «Approbation du projet par le Comité d'éthique».

Dans le cas d'un mémoire, celui-ci peut être présenté en y insérant un ou des articles. Dans ce cas, l'étudiant doit avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme au moment du dépôt de son projet. Il n'y a pas d'exposé oral.

Concentrations

Fondements sociaux de l'éducation

Mesure et évaluation en éducation

Planification et gestion en éducation

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Administration et évaluation en éducation (24 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-7014	Méthodes de recherche	3.0
AEE-6000	Essai	6.0
AEE-7000	Administration et évaluation en éduc.: fondements et enjeux	3.0

A. [ADS-7013](#) ou [MEV-7011](#)

B. 9 crédits parmi :

[ADS-7008](#) à [ADS-7011](#), [MEV-7009](#), [MEV-7012](#)

Autres activités

Autres exigences (21 crédits)

A. 18 crédits

En plus des crédits acquis dans sa concentration, l'étudiant doit réussir 9 crédits parmi les cours suivants :

[ADS-7000 à ADS-7012](#), [ADS-7015 à ADS-7019](#), [AEE-7001](#), [AEE-7002](#), [AEE-7004 à AEE-7012](#), [MEV-7004 à MEV-7015](#)

B. 3 crédits

En plus des crédits acquis dans sa concentration, l'étudiant doit réussir 3 crédits parmi les cours suivants : tous les cours portant le sigle AEE (à l'exclusion de ceux des séries 800 et 900) ou parmi ceux portant les sigles ADS, CSO, DID, EDC, EDP, IED, MEV, PPG, TEN des niveaux 6000 et 7000, à l'exclusion de ceux de la série 800

Concentrations

Fondements sociaux en éducation (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[ADS-7000](#), [ADS-7003](#), [ADS-7004](#), [ADS-7008](#), [ADS-7010](#), [ADS-7011](#), [ADS-7015](#), [ADS-7016](#), [AEE-7001](#), [AEE-7008](#), [MEV-7009](#)

Mesure et évaluation en éducation (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[ADS-7003](#), [AEE-7008](#), [MEV-7004 à MEV-7006](#), [MEV-7008](#), [MEV-7009](#), [MEV-7011 à MEV-7013](#), [MEV-7015](#)

Planification et gestion en éducation (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[ADS-7001](#), [ADS-7003](#), [ADS-7005 à ADS-7007](#), [ADS-7009](#), [ADS-7011](#), [ADS-7012](#), [ADS-7017](#), [ADS-7019](#), [AEE-7008](#), [MEV-7004](#)

Recherche

Champs et sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Concentration Fondements sociaux

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs

Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Jean-Joseph Moisset](#), [Jean Plante](#), [Claude Trottier](#)

Économique de l'éducation

Miala Diambomba, [Jean-Joseph Moisset](#)

Genre et éducation

Pierrette Bouchard, Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#)

Histoire de l'éducation

[Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Jean Plante](#)

Méthodologie de la recherche

Pierrette Bouchard, [Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Politique et éducation

Pierrette Bouchard, [Thérèse Hamel](#)

Sociologie de l'éducation

Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Claude Trottier](#)

Concentration Planification et gestion

Évaluation institutionnelle et évaluation de programmes

[Chantale Jeanrie](#), [Denis Savard](#), [Claude Trottier](#)

Méthodologie de la recherche

Pierrette Bouchard, [Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Organisations et institutions

Miala Diambomba, [Thérèse Hamel](#), [Lucie Héon](#), [Chantale Jeanrie](#), [Claire Lapointe](#), [Jean Plante](#), [Claude Trottier](#)

Planification et gestion

Miala Diambomba, [Lucie Héon](#), [Claire Lapointe](#), [Jean-Joseph Moisset](#), [Jean Plante](#)

Concentration Mesure et évaluation

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs

Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Jean-Joseph Moisset](#), [Jean Plante](#), [Denis Savard](#), [Claude Trottier](#)

Évaluation de l'apprentissage

[Pierre Valois](#)

Évaluation institutionnelle et évaluation de programmes

[Chantale Jeanrie](#), [Denis Savard](#), [Claude Trottier](#)

Mesure et psychométrie

[Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Méthodologie de la recherche

Pierrette Bouchard, [Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Maîtrise en administration et évaluation en éducation – avec mémoire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Est admissible au programme de maîtrise le titulaire d'un baccalauréat en éducation ou dans un domaine d'études pertinent, ayant obtenu une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent.

De plus, le candidat doit avoir suivi avec succès, pendant sa scolarité de baccalauréat, au moins 6 crédits de cours en lien avec la concentration dans laquelle il s'inscrit. À défaut de satisfaire à cette exigence, le candidat pourrait se voir imposer une scolarité préparatoire ou complémentaire.

Il peut arriver qu'un candidat soit admis à une session d'essai (12 crédits de cours). À la fin de cette session, la direction de programme évalue la capacité du candidat à poursuivre ou non son programme d'études.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevé de notes, rapports d'appréciation), le candidat doit présenter un curriculum vitæ détaillé, de même qu'un texte d'environ deux pages dans lequel il énonce les objectifs visés en poursuivant des études de maîtrise dans ce programme. Il doit aussi indiquer la concentration choisie et préciser le thème qu'il se propose de traiter dans son mémoire.

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de l'ensemble du dossier (relevé de notes, rapports d'appréciation, curriculum vitæ, texte sur les objectifs visés et sur l'avant-projet de recherche).

De plus, l'admission à un programme dépend, d'une part, de la disponibilité des professeurs et, d'autre part, de l'adéquation entre les intérêts du candidat et les champs de recherche des professeurs qui interviennent dans ce programme.

Aucun candidat n'est admis sans directeur de recherche.

Encadrement

L'étudiant devra normalement avoir fait le choix de son directeur de recherche au moment de son admission. Cependant, s'il arrivait que le candidat soit dans l'impossibilité de faire cette démarche, la direction de programme lui assignera temporairement un directeur de recherche après consultation des personnes intéressées. En tout état de cause, l'étudiant devra avoir fait son choix définitif au plus tard à la fin de la première session d'inscription.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver.

Responsable

Directeur du programme

Pierre Valois
418 656-2131, poste 2070
Télécopieur : 418 656-2885

Pierre.Valois@fse.ulaval.ca

Pour information:

Hélène Bouchard
418 656-5685
Télécopieur : 418 656-7347

Helene.Bouchard@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectifs généraux de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances approfondies et articulées, de même que des attitudes propres au développement d'une compétence professionnelle et d'habiletés de recherche dans un des concentrations suivantes: fondements sociaux, planification et gestion, mesure et évaluation.

Ce programme vise à permettre à l'étudiant:

- d'acquérir des notions de base et de maîtriser des méthodologies de recherche propres à la concentration choisie;
- d'accroître ses capacités de conceptualisation, d'évaluation et d'analyse critique des institutions, des processus, des résultats et des effets du système éducatif;
- d'appliquer à un objet d'études en éducation les notions, les méthodologies et les modèles d'analyse et de recherche propres à sa concentration;
- de faire de la recherche dans sa concentration.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

L'étudiant doit démontrer une maîtrise suffisante du français parlé et écrit. De plus, il doit avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. L'étudiant qui échoue à l'examen se voit imposer un cours d'anglais en cours complémentaire. Il doit satisfaire à l'exigence de compréhension de l'anglais écrit avant d'avoir obtenu 9 crédits du programme.

Exigence de résidence

Ce programme comporte une exigence de résidence d'au moins une session à temps complet (automne ou hiver), à moins que l'étudiant n'en soit dispensé après en avoir fait la demande à la direction de programme.

Remarques sur les cours

Dépôt du programme d'études

Au plus tard au cours de sa deuxième session d'inscription, l'étudiant doit déposer, pour approbation, son programme d'études à la direction de programme. Ce programme de formation est élaboré, sous la supervision de son conseiller ou de son directeur de recherche, en fonction des exigences du programme, des objectifs que l'étudiant poursuit, de la concentration choisie, des cours offerts et du champ de recherche sur lequel portera l'examen de doctorat si l'étudiant est inscrit au doctorat. Afin de l'aider dans l'élaboration de ce programme d'études, la direction de programme met à sa disposition une planification triennale de l'offre des cours.

Évaluation des progrès de l'étudiant

Comme le prévoit le *Règlement des études*, la direction de programme doit voir au moins une fois par année à l'évaluation des progrès de l'étudiant sous sa responsabilité. À cette fin, l'étudiant remplit le formulaire intitulé «Suivi des progrès de l'étudiant» et le retourne dûment approuvé par son conseiller ou son directeur de recherche avant le 1^{er} novembre de chaque année.

Note - L'approbation par la direction de programme du choix de cours des sessions subséquentes d'inscription sera conditionnelle au dépôt de ce formulaire.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant, inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat, est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL), précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier, en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Le plus tôt possible après son admission, ou au plus tard à la fin de sa deuxième session d'inscription, l'étudiant doit présenter son projet de mémoire, ainsi que le plan de travail et son calendrier de réalisation à la direction de programme, après avoir obtenu l'approbation de son conseiller ou de son directeur de recherche. Ce projet devra ensuite être soumis au Comité d'éthique. Les modalités relatives à cette approbation figurent au paragraphe intitulé «Approbation du projet par le Comité d'éthique».

Dans le cas d'un mémoire, celui-ci peut être présenté en y insérant un ou des articles. Dans ce cas, l'étudiant doit avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme au moment du dépôt de son projet. Il n'y a pas d'exposé oral.

Concentrations

Fondements sociaux de l'éducation

Mesure et évaluation en éducation

Planification et gestion en éducation

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Administration et évaluation en éducation (9 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-7014	Méthodes de recherche	3.0
AEE-7000	Administration et évaluation en éducation: fondements et enjeux	3.0

A. [ADS-7013](#) ou [MEV-7011](#)

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
AEE-6801	Activité de recherche - mémoire 1	3.0
AEE-6802	Activité de recherche - mémoire 2	7.0 crédits/activité temps plein
AEE-6803	Activité de recherche - mémoire 3	7.0 crédits/activité temps plein
AEE-6804	Activité de recherche - mémoire 4	7.0 crédits/activité temps plein

Autres activités

Autres exigences (12 crédits)

Description : L'étudiant doit choisir les cours d'une seule concentration parmi celles-ci :

Fondements sociaux de l'éducation;
Mesure et évaluation en éducation;
Planification et gestion en éducation

A. 12 crédits

En plus des crédits acquis dans sa concentration, l'étudiant doit réussir 3 crédits parmi les cours portant les sigles ADS, AEE, CSO, DID, EDC, EDP, IED, MEV, PPG, TEN des séries 6000 et 7000, à l'exclusion des séries 800 et 900.

Concentrations

Fondements sociaux de l'éducation (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[ADS-7000](#), [ADS-7003](#), [ADS-7004](#), [ADS-7008](#), [ADS-7010](#), [ADS-7011](#), [ADS-7015](#), [ADS-7016](#), [AEE-7001](#), [AEE-7008](#), [MEV-7009](#)

Mesure et évaluation en éducation (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[ADS-7003](#), [AEE-7008](#), [MEV-7004](#) à [MEV-7006](#), [MEV-7008](#), [MEV-7009](#), [MEV-7012](#), [MEV-7013](#), [MEV-7015](#)

Planification et gestion en éducation (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[ADS-7001](#), [ADS-7003](#), [ADS-7005](#) à [ADS-7007](#), [ADS-7009](#), [ADS-7011](#), [ADS-7012](#), [ADS-7017](#), [ADS-7019](#), [AEE-7008](#), [MEV-7004](#)

Recherche

Champs et sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Concentration Fondements sociaux

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs

Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Jean-Joseph Moisset](#), [Jean Plante](#), [Claude Trottier](#)

Économique de l'éducation

Miala Diambomba, [Jean-Joseph Moisset](#)

Genre et éducation

Pierrette Bouchard, Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#)

Histoire de l'éducation

[Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Jean Plante](#)

Méthodologie de la recherche

Pierrette Bouchard, [Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Politique et éducation
Pierrette Bouchard, [Thérèse Hamel](#)

Sociologie de l'éducation
Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Claude Trottier](#)

Concentration Planification et gestion

Évaluation institutionnelle et évaluation de programmes
[Chantale Jeanrie](#), [Denis Savard](#), [Claude Trottier](#)

Méthodologie de la recherche
Pierrette Bouchard, [Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Organisations et institutions
Miala Diambomba, [Thérèse Hamel](#), [Lucie Héon](#), [Chantale Jeanrie](#), [Claire Lapointe](#), [Jean Plante](#), [Claude Trottier](#)

Planification et gestion
Miala Diambomba, [Lucie Héon](#), [Claire Lapointe](#), [Jean-Joseph Moisset](#), [Jean Plante](#)

Concentration Mesure et évaluation

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs
Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Jean-Joseph Moisset](#), [Jean Plante](#), [Denis Savard](#), [Claude Trottier](#)

Évaluation de l'apprentissage
[Pierre Valois](#)

Évaluation institutionnelle et évaluation de programmes
[Chantale Jeanrie](#), [Denis Savard](#), [Claude Trottier](#)

Mesure et psychométrie
[Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Méthodologie de la recherche
Pierrette Bouchard, [Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Doctorat en administration et évaluation en éducation (Ph. D.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Est admissible au programme de doctorat le titulaire d'une maîtrise en éducation ou dans un domaine d'études et de recherche pertinent au programme, ayant obtenu une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent, et tout candidat pouvant justifier d'acquis équivalents. Le candidat qui n'a pas suivi pendant sa maîtrise les cours [ADS-7014 Méthodes de recherche](#), et [ADS-7013 La Recherche qualitative](#), ou [MEV-7011 Analyse de données I](#), ou leurs équivalents pourrait se voir imposer de suivre l'un ou plusieurs de ces cours à titre de scolarité d'appoint. Le titulaire d'une maîtrise dans un autre domaine d'études que l'éducation pourrait se voir imposer une scolarité probatoire ou d'appoint.

Il peut arriver qu'un candidat soit admis à une session d'essai (12 crédits de cours). À la fin de cette session, la direction de programme évalue la capacité du candidat à poursuivre ou non son programme d'études.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevé de notes, rapports d'appréciation), le candidat doit présenter un curriculum vitæ détaillé, de même qu'un texte d'une dizaine de pages maximum dans lequel il énonce les objectifs visés en poursuivant des études de doctorat dans ce programme; il doit aussi présenter un avant-projet précisant le thème ainsi que la problématique qu'il souhaite approfondir, de même que les objectifs qu'il aimerait poursuivre dans le cadre de sa thèse de doctorat.

Un candidat peut être admis au doctorat seulement si un professeur a accepté de diriger sa thèse. Le candidat doit donc prendre contact avec un professeur avant de faire sa demande d'admission. Pour le candidat qui n'est pas en mesure d'effectuer une telle démarche, la direction de programme se chargera alors de lui assigner un directeur de recherche provisoire, à partir des indications fournies avec la demande d'admission.

Sélection

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de l'ensemble du dossier (relevé de notes, rapports d'appréciation, curriculum vitæ, texte sur les objectifs visés et sur l'avant-projet de recherche).

De plus, l'admission à un programme dépend, d'une part, de la disponibilité des professeurs et, d'autre part, de l'adéquation entre les intérêts du candidat et les champs de recherche des professeurs qui interviennent dans ce programme. **Aucun candidat au doctorat n'est admis sans directeur de recherche.**

Encadrement

L'étudiant inscrit au doctorat devra normalement avoir fait le choix de son directeur de recherche au moment de son admission. Cependant, s'il arrivait que le candidat soit dans l'impossibilité de faire cette démarche, la direction de programme lui assignera temporairement un directeur de recherche après consultation des personnes intéressées. En tout état de cause, l'étudiant devra avoir fait son choix définitif au plus tard à la fin de la première session d'inscription.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver.

Responsable

Directeur du programme

Pierre Valois
418 656-2131, poste 2070

Pierre.Valois@fse.ulaval.ca

Pour information:

Hélène Bouchard
418 656-5685
Télécopieur : 418 656-7347

Helene.Bouchard@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectifs généraux de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances approfondies et articulées, de même que des attitudes propres au développement d'une compétence professionnelle et d'habiletés de recherche.

Ce programme vise à permettre à l'étudiant:

- d'acquérir des connaissances approfondies et articulées dans le champ d'études choisi;
- de développer une capacité éprouvée de conceptualisation, d'évaluation et d'analyse critique des institutions, des processus, des résultats et des effets du système éducatif;
- de connaître et d'appliquer à des problèmes et enjeux pertinents les méthodologies et modèles d'analyse propres à son champ d'études;
- de pouvoir contribuer à la production de connaissances théoriques et méthodologiques dans son champ d'études;
- de pouvoir poursuivre de façon autonome des recherches originales.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

L'étudiant doit démontrer une maîtrise suffisante du français parlé et écrit. De plus, il doit avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. L'étudiant qui échoue à l'examen se voit imposer un cours d'anglais en cours complémentaire. Il doit satisfaire à l'exigence de compréhension de l'anglais écrit avant d'avoir obtenu 9 crédits du programme.

Exigence de résidence

Ce programme comporte une exigence de résidence d'au moins trois sessions consécutives à temps complet (automne ou hiver), à moins que l'étudiant n'en soit dispensé après en avoir fait la demande à la direction de programme.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant, inscrit à un programme de doctorat, est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL), précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier, en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Dépôt du programme d'études

Au plus tard au cours de sa deuxième session d'inscription, l'étudiant doit déposer, pour approbation, son programme d'études à la direction de programme. Ce programme de formation est élaboré, sous la supervision de son conseiller ou de son directeur de recherche, en fonction des exigences du programme, des objectifs que l'étudiant poursuit, de la concentration choisie, des cours offerts et du champ de recherche sur lequel portera l'examen de doctorat. Afin de l'aider dans l'élaboration de ce programme d'études, la direction de programme met à sa disposition une planification triennale de l'offre des cours.

Évaluation des progrès de l'étudiant

Comme le prévoit le *Règlement des études*, la direction de programme doit voir au moins une fois par année à l'évaluation des progrès de l'étudiant sous sa responsabilité. À cette fin, l'étudiant remplit le formulaire intitulé «Suivi des progrès de l'étudiant» et le retourne dûment approuvé par son conseiller ou son directeur de recherche avant le 1^{er} novembre de chaque année.

Note - L'approbation par la direction de programme du choix de cours des sessions subséquentes d'inscription sera conditionnelle au dépôt de ce formulaire.

Examen de doctorat

Dès le début de sa scolarité, l'étudiant doit tenir compte du fait qu'il devra se soumettre à l'examen de doctorat. Cet examen a pour but d'évaluer le potentiel d'un étudiant à poursuivre ses études doctorales et à mener à bien sa thèse de doctorat. La réussite de l'examen est accompagnée de recommandations pour la poursuite de ses travaux de recherche.

Cet examen doit comporter deux volets, l'un rétrospectif et l'autre prospectif. Il a une valeur de 3 crédits et fait partie des 21 crédits de scolarité du programme d'études de l'étudiant. Avant de s'y inscrire, l'étudiant doit avoir acquis un minimum de 12 crédits de cours à option, mais ne pas avoir dépassé 36 crédits (cours et recherche). L'étudiant doit s'inscrire au cours [AEE-8000 Examen de doctorat](#), à la session au cours de laquelle il prévoit que ce dernier aura lieu.

L'examen de doctorat est soit privé, soit public, et le jury de l'examen est constitué d'au moins trois professeurs, dont le directeur de recherche. La note est attribuée en fonction du système de notation en vigueur au troisième cycle (A+ à E). La réussite de l'examen est obligatoire pour la poursuite du programme. En cas d'échec, une seule reprise est permise par décision unanime des membres du jury seulement.

Le texte complet de la politique de l'examen de doctorat peut être obtenu au secrétariat du programme.

Séminaire de doctorat

Le séminaire de doctorat vise à permettre à l'étudiant de:

- bien cerner la problématique et la pertinence de son projet de thèse;
- bien reconnaître les principaux éléments de la littérature pertinente à son projet;
- développer de manière cohérente la perspective théorique et la démarche méthodologique en relation avec le problème et les objectifs de sa recherche;
- présenter et soutenir de manière articulée et compétente son projet de thèse.

Le séminaire de doctorat couronne la scolarité (21 crédits) de l'étudiant dans laquelle il intervient pour 3 crédits. Il est public et a lieu dans la première ou la deuxième session qui suit celle de l'examen réussi de doctorat. Il doit impérativement être tenu avant toute collecte de données puisqu'il doit permettre de préciser suffisamment le projet de recherche, afin que l'étudiant puisse déposer, s'il y a lieu, une demande d'approbation au Comité d'éthique. Les modalités relatives à cette approbation figurent au paragraphe intitulé «Approbation du projet par le Comité d'éthique».

Projet de recherche

Après avoir été reçu à son examen de doctorat, l'étudiant doit, en concertation avec son directeur de recherche, proposer à la direction de programme un comité de thèse composé de trois professeurs, dont son directeur de recherche. Il doit faire approuver son plan de recherche par son comité de thèse et le déposer auprès de la direction de programme. La thèse peut être présentée en y insérant des articles. Dans ce cas, l'étudiant doit avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme au moment du dépôt de son projet. La soutenance est publique.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Administration et évaluation en éducation (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AEE-8000	Examen de doctorat	3.0
AEE-8001	Séminaire de doctorat	3.0
EDC-8002	Séminaire doctoral: réflexions critiques sur la recherche	3.0

A. 12 crédits parmi :

[ADS-7000](#) à [ADS-7019](#), [AEE-7000](#) à [AEE-7002](#), [AEE-7004](#) à [AEE-7012](#), [MEV-7004](#) à [MEV-7015](#)

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
AEE-8801	Activité de recherche - thèse 1	9.0 crédits/activité temps plein
AEE-8802	Activité de recherche - thèse 2	9.0 crédits/activité temps plein
AEE-8803	Activité de recherche - thèse 3	9.0 crédits/activité temps plein
AEE-8804	Activité de recherche - thèse 4	9.0 crédits/activité temps plein
AEE-8805	Activité de recherche - thèse 5	9.0 crédits/activité temps plein
AEE-8806	Activité de recherche - thèse 6	8.0 crédits/activité temps plein
AEE-8807	Activité de recherche - thèse 7	8.0 crédits/activité temps plein
AEE-8808	Activité de recherche - thèse 8	8.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs et sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Concentration Fondements sociaux

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs

Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Jean-Joseph Moisset](#), [Jean Plante](#), [Claude Trottier](#)

Économique de l'éducation

Miala Diambomba, [Jean-Joseph Moisset](#)

Genre et éducation

Pierrette Bouchard, Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#)

Histoire de l'éducation

[Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Jean Plante](#)

Méthodologie de la recherche

Pierrette Bouchard, [Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Politique et éducation

Pierrette Bouchard, [Thérèse Hamel](#)

Sociologie de l'éducation
Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Claude Trottier](#)

Concentration Planification et gestion

Évaluation institutionnelle et évaluation de programmes
[Chantale Jeanrie](#), [Denis Savard](#), [Claude Trottier](#)

Méthodologie de la recherche
Pierrette Bouchard, [Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Organisations et institutions
Miala Diambomba, [Thérèse Hamel](#), [Lucie Héon](#), [Chantale Jeanrie](#), [Claire Lapointe](#), [Jean Plante](#), [Claude Trottier](#)

Planification et gestion
Miala Diambomba, [Lucie Héon](#), [Claire Lapointe](#), [Jean-Joseph Moisset](#), [Jean Plante](#)

Concentration Mesure et évaluation

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs
Renée Cloutier, [Thérèse Hamel](#), [Alain Massot](#), [Jean-Joseph Moisset](#), [Jean Plante](#), [Denis Savard](#), [Claude Trottier](#)

Évaluation de l'apprentissage
[Pierre Valois](#)

Évaluation institutionnelle et évaluation de programmes
[Chantale Jeanrie](#), [Denis Savard](#), [Claude Trottier](#)

Mesure et psychométrie
[Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Méthodologie de la recherche
Pierrette Bouchard, [Chantale Jeanrie](#), [Pierre Valois](#)

Microprogramme de deuxième cycle en administration et évaluation en éducation - gestion des personnes et des organisations d'enseignement

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, et avoir obtenu une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 2,67 sur 4,33.

Exigence particulière

Le candidat doit présenter un curriculum vitæ démontrant qu'il occupe un poste de cadre en gestion dans une organisation d'enseignement ou que sa situation peut mener à un tel poste. Dans la négative, il doit produire un court texte d'un maximum de trois pages qui explique son intérêt pour le programme et sa motivation pour le suivre.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes:

- automne (groupes composés de cadres des commissions scolaires);
- hiver (groupes composés de cadres d'établissements collégiaux).

Responsable

Claire Lapointe
418 656-2131, poste 12447
Télécopieur : 418 656-2731

Claire.Lapointe@fse.ulaval.ca

Responsable du programme pour les cadres d'établissements d'enseignement collégial

Lucie Héon
418 656-2131, poste 13038
Télécopieur : 418 656-2731

Lucie.Heon@fse.ulaval.ca

Pour information:

Doris Leclerc
418 656-2131, poste 5441
Télécopieur : 418 656-7347

Doris.Leclerc@fse.ulaval.ca

<http://www.fse.ulaval.ca>

Faculté de rattachement

Faculté des sciences de l'éducation

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce microprogramme vise à amener le gestionnaire d'un établissement d'enseignement à adopter une attitude de gestion enracinée dans des réflexions éthiques, critiques et ergonomiques sur les opérations quotidiennes de planification et de coordination de son service et de son établissement. De plus, la formation vise à acquérir et à développer un regard critique et ergonomique sur l'ensemble des activités de gestion d'un cadre au sein d'une organisation d'enseignement.

Au terme du microprogramme, le gestionnaire sera apte à:

- situer les problèmes de gestion au regard des enjeux sociopolitiques et économiques;
- assumer différents rôles attendus d'un gestionnaire travaillant au sein d'une organisation d'enseignement;
- mobiliser des personnes autour de projets variés;
- adopter une conduite de gestion qui s'appuie sur les règles et les principes éthiques;
- utiliser des modèles de planification en éducation;
- démontrer des compétences en leadership dans son domaine de responsabilités;
- adopter une approche personnalisée de la gestion s'intégrant à la culture organisationnelle de son milieu;
- recourir aux changements qui ont cours en ergonomie comme source de prévention, d'efficacité et de bien-être au travail;
- contribuer au développement organisationnel de l'organisation d'enseignement pour laquelle il travaille.

Renseignements additionnels

Insertion de microprogramme dans un autre programme

La personne qui aura suivi avec succès le microprogramme de deuxième cycle en gestion des personnes et des organisations d'enseignement pourra intégrer ces cours, en totalité ou en partie, dans un programme universitaire plus long dont, notamment, la maîtrise avec mémoire ou avec essai en administration et évaluation en éducation, la maîtrise en relations industrielles, avec mémoire ou essai, ou un diplôme d'études supérieures sur mesure, à la condition de satisfaire aux exigences d'admission de ce programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Activités de formation communes

Gestion des personnes et des organisations d'enseignement (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-7012	La Planification en éducation	3.0
AEE-7003	Leadership en éducation	3.0
RLT-7900	Ergonomie, prévention et efficacité	3.0
RLT-7901	Éthique, gestion et prise de décision	3.0

Microprogramme de deuxième cycle en administration et évaluation en éducation – leadership pour une nouvelle école

Admission

Exigences d'admission

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, d'un permis ou d'un brevet d'enseignement et faire la preuve d'une expérience d'enseignement d'au moins deux ans. Il doit avoir conservé une moyenne de cycle de 2,67 sur 4,33 pour l'ensemble de ses études de premier cycle. Toutefois, le profil de carrière du candidat sera également pris en considération.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme

Yamina Bouchamma
418 656-2131, poste 11108
Télécopieur : 418 656-7770

yamina.bouchamma@fse.ulaval.ca

Pour information:

Doris Leclerc
418 656-2131, poste 5441
Télécopieur : 418 656-7347

Doris.Leclerc@fse.ulaval.ca

<http://www.fse.ulaval.ca>

Faculté de rattachement

Faculté des sciences de l'éducation

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce microprogramme est conçu en fonction des besoins de l'enseignant qui envisage de prendre la direction d'une école ou d'occuper une fonction administrative dans le système scolaire du Québec. Il s'agit d'un programme:

- qui répond aux besoins professionnels d'un directeur d'école;
- qui s'adresse surtout à l'aspirant directeur d'école ou au directeur ayant cinq ans et moins d'expérience dans la fonction de direction;
- qui s'inspire de la recherche récente en administration et qui prend en compte les résultats de recherche sur la réussite scolaire;
- qui accorde une attention particulière au processus de changement, à la culture d'établissement et à son amélioration continue;
- dont l'ensemble des cours fait état, de manière transversale, des grands enjeux de la société québécoise d'aujourd'hui et de leur impact sur l'école.

Au terme de ce microprogramme, l'étudiant devrait être en mesure:

- de comprendre la mission et le fonctionnement de l'école, notamment les lois et les règlements qui interviennent dans l'exercice de son administration;
- d'assumer les responsabilités inhérentes à la direction d'une école, en accordant une attention particulière à la dimension humaine dans son établissement, notamment chez les élèves;
- de s'acquitter pleinement des fonctions administratives et pédagogiques qui incombent au leader d'un établissement scolaire.

Note - Une fois à la direction d'une école, le diplômé de ce microprogramme pourrait bénéficier d'un appui privilégié de la part du comité de gestion du programme, pour discuter des problèmes auxquels il est confronté, pour développer des stratégies de gestion ou pour introduire des changements dans son école, et ce, pour les premières années de sa carrière de gestionnaire.

Renseignements additionnels

Insertion de microprogramme dans un autre programme

La personne qui aura suivi avec succès le microprogramme de deuxième cycle en leadership pour une nouvelle école pourra l'intégrer dans un programme universitaire plus long: une maîtrise en administration et évaluation en éducation ou une maîtrise sur mesure, un diplôme d'études supérieures spécialisées en intervention éducative (gestion et développement pédagogiques), un diplôme d'études supérieures sur mesure ou, éventuellement, un diplôme en administration scolaire, à la condition de satisfaire aux exigences d'admission de ces programmes. Cette intégration doit également respecter les exigences de la diplomation.

Exigences d'obtention du diplôme

Activités de formation communes

Leadership pour une nouvelle école (15 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AEE-6004	La Gestion de l'établissement scolaire	3.0
AEE-6005	La Gestion et le leadership pédagogique	3.0
AEE-6006	Le Projet d'établissement et la planification stratégique	3.0
AEE-6007	L'École et son milieu	3.0
AEE-6008	Réussir sa première année comme directeur (adjoint)	3.0

Maîtrise en didactique (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation pertinente à la concentration choisie et avoir conservé une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Dans certains cas, notamment pour le candidat dont le baccalauréat n'est pas en éducation, une scolarité complémentaire ou probatoire de premier cycle (pouvant atteindre 15 crédits) peut être imposée par la direction de programme.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevés de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitæ et un texte d'un maximum de deux pages. Ce texte doit comprendre la description de ses intérêts professionnels, une indication du ou des champs d'études et de recherche qui l'intéressent et des précisions sur le thème d'un éventuel essai.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Avant d'être admis à la maîtrise, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de conseiller. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement à la maîtrise. Une offre d'admission ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

En cours de cheminement, l'étudiant pourra, s'il le juge nécessaire, demander à la direction de programme un changement de conseiller.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347

Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté des sciences de l'éducation

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme vise à permettre à l'étudiant d'acquérir une formation professionnelle plus poussée par l'étude approfondie de l'une ou l'autre dimension didactique d'une ou de plusieurs disciplines et le perfectionnement des habiletés méthodologiques pertinentes.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée pour la poursuite du programme de maîtrise. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la politique facultaire relative au français écrit est appliquée.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais, avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits au programme.

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins une session. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

L'étudiant doit terminer les cours propres aux programmes de maîtrise et de doctorat au cours des deux années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps, et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Encadrement

Au moins deux mois avant la présentation publique du séminaire de recherche et au plus tard au moment de l'inscription au séminaire, l'étudiant et son directeur constituent un comité d'encadrement. Ce comité comprend le directeur et au moins un autre professeur.

Dépôt du projet d'essai

L'étudiant doit présenter à son conseiller un projet d'essai (deux à trois pages) comprenant le titre provisoire de l'essai, la problématique et les objectifs, le plan et les étapes de réalisation, le calendrier et une bibliographie sommaire. Ce projet sera déposé, accompagné du formulaire approprié, et soumis à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de maîtrise (quatre ans au maximum, à partir de la première inscription au programme).

L'étudiant doit satisfaire à cette exigence au plus tard avant d'avoir accumulé 27 crédits (cours et recherche). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

L'essai que doit présenter l'étudiant est un travail de synthèse, c'est-à-dire de réflexion et d'interprétation, réalisé sous la supervision d'un conseiller. Il peut prendre plusieurs formes (revue de la littérature sur un thème précis, analyse d'une intervention de pratiques pédagogiques, production de matériel didactique, monographies, étude de cas, études historiques, dissertation). Il doit satisfaire aux exigences universitaires inhérentes à l'obtention de 12 crédits.

Séminaires de recherche

L'étudiant doit présenter son séminaire de recherche avant d'avoir acquis 27 crédits du programme (cours et recherche). Ce séminaire est obligatoire à la maîtrise avec mémoire et le devient à la maîtrise avec essai pour celui qui désire s'inscrire au doctorat par la suite. Il est suivi d'une évaluation qui prend la forme d'un rapport rédigé par le directeur de recherche, avec la participation des membres du comité d'encadrement; le rapport est remis à l'étudiant par la direction de programme.

Concentrations

Didactique de l'éducation morale

Didactique de l'éducation relative à l'environnement

Didactique de l'enseignement professionnel

Didactique de l'histoire

Didactique des mathématiques

Didactique des sciences

Didactique du français, langue et littératures

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Didactique (27 crédits)

Cours Titre Crédits exigés

[DID-6004](#) Essai 12.0

[DID-7005](#) Interdisciplinarité et didactiques 3.0

[DID-7011](#) Méthodologie de la recherche en éducation 3.0

A. 9 crédits parmi :

[DID-6008](#), [DID-7000](#), [DID-7006](#), [DID-7012](#), [DID-7015](#), [EDC-7003](#)

Autres activités

Autres exigences (18 crédits)

A. 18 crédits

En plus des crédits de sa concentration, l'étudiant doit réussir 9 crédits parmi les cours portant le sigle DID des niveaux 6000 et 7000, à l'exclusion de ceux de la série 800

Concentrations

Didactique de l'éducation morale (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7018](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique de l'éducation relative à l'environnement (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[DID-7001](#), [DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7016](#), [DID-7022](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [DID-7029](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#)

Didactique de l'enseignement professionnel (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[DID-7001](#), [DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7016](#), [DID-7019](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique de l'histoire (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7020](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique des mathématiques (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[DID-7002](#), [DID-7003](#), [DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7021](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique des sciences (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[DID-7001](#), [DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7016](#), [DID-7022](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique du français, langue et littératures (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

[DID-7004](#), [DID-7007 à DID-7010](#), [DID-7013](#), [DID-7014](#), [DID-7017](#), [DID-7023 à DID-7026](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#), [PPG-7049](#)

Recherche

Didactique de l'éducation morale

[Denis Jeffrey](#)

Didactique du français, langue et littératures

(en principe et sauf exception, cette concentration porte sur le français langue maternelle)

[Suzanne-G. Chartrand](#), [Claude Simard](#), [Pauline Sirois](#), [Érick Falardeau](#), [Hélène Makdissi](#)

Didactique de l'histoire

[Jean-François Cardin](#)

Didactique des mathématiques

[Lucie DeBlois](#), [Izabella Oliveira](#), [Helena Boubliil-Ekimova](#)

Didactique des sciences

[Barbara Bader](#), [Richard Gagnon](#), [Sylvie Barma](#), [Chantal Pouliot](#)

Didactique de l'éducation à l'environnement

[Barbara Bader](#), [Margot Kaszap](#)

Didactique de l'enseignement professionnel

[Richard Gagnon](#)

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Didactique des sciences. Éducation relative à l'environnement. Éducation aux sciences citoyennes. Conceptions des sciences et de l'enseignement des sciences des enseignants et des élèves du primaire et du secondaire. Rapport au savoir scientifique. Approches didactiques de l'interdisciplinarité au primaire et au secondaire. Liens sciences-technologies-société. Postures épistémologiques de jeunes chercheurs en sciences du vivant.

[Barbara Bader](#)

Lecture socioculturelle du renouvellement de pratiques d'enseignants du secondaire en éducation aux sciences, aux technologies et à l'environnement. Mise en place de communautés de pratique virtuelles en sciences et technologies au secondaire.

[Sylvie Barma](#)

Didactique des mathématiques et formation des maîtres à l'enseignement de la géométrie. Analyse des difficultés des élèves et les moyens d'action des enseignants. Constructions de concepts géométriques. Environnements informatiques d'apprentissage de la géométrie.

[Hélène Boublil](#)

Didactique de l'histoire et des sciences humaines. Éducation à la citoyenneté et enseignement de l'histoire. Mémoire collective, identités nationales et enseignement. Intégration des TIC dans l'activité enseignante. Formation pratique. Histoire du Québec et du Canada contemporains. Histoire de l'éducation au Québec.

[Jean-François Cardin](#)

Didactique du français langue première. Didactique de l'écriture de textes non littéraires, de la grammaire, de l'argumentation orale et écrite. Articulation des activités discursives aux activités métalangagières. Le français transversal : usages et fonctions dans les disciplines scolaires. Histoire de l'enseignement du français au Québec. Étude des genres textuels universitaires et scientifiques. Épistémologie, histoire et méthodologies de recherche des didactiques disciplinaires.

[Suzanne-G. Chartrand](#)

Didactique des mathématiques. Processus d'apprentissage chez des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage en mathématiques. Relations entre interprétation des activités cognitives des élèves et les interventions privilégiées au préscolaire, au primaire et au secondaire. Relations entre apprentissage et enseignement des mathématiques.

[Lucie DeBlois](#)

Didactique du français langue première. Didactique de littérature (lecture et écriture littéraire) au secondaire et au collégial. Approche culturelle dans la classe de français. Rapport à la culture. Développement culturel des étudiants en formation à l'enseignement.

[Érick Falardeau](#)

Didactique des sciences. Didactique de l'enseignement professionnel.

[Richard Gagnon](#)

Éthique professionnelle des enseignants. Violences scolaires, insertion professionnelle, violence au travail, théories de la violence. Interactions dans la classe, conduites à risque chez les jeunes. Nouvelles ritualités, modernité et postmodernité québécoise. Sociologie contemporaine.

[Denis Jeffrey](#)

Éducation à l'environnement humain. Littératie et promotion de la santé. Formation des enseignants et des professionnels de la santé à l'éducation à la santé et la littératie. Utilisation des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. Didactique de la géographie et enseignement de l'univers social au préscolaire et au primaire. Les concepts et méthodes de la géographie au secondaire et au collégial. Les obstacles à l'apprentissage.

[Margot Kaszap](#)

Didactique des mathématiques. Apprentissage des mathématiques au préscolaire et au primaire. Raisonnement proportionnel. Analyse des pratiques d'enseignement.

[Izabella Oliveira](#)

Appréhension de controverses sociotechniques et rapports d'étudiants et de futurs enseignants aux experts scientifiques.

[Chantal Pouliot](#)

Apprentissage de l'écrit. Intervention auprès des élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de l'écrit. Apprentissages scolaires chez l'enfant sourd. Intégration scolaire de l'enfant sourd.

[Pauline Sirois](#)

Didactique de la grammaire

[Claude Simard](#)

Maîtrise en didactique - avec mémoire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation pertinente à la concentration choisie et avoir conservé une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Dans certains cas, notamment pour le candidat dont le baccalauréat n'est pas en éducation, une scolarité complémentaire ou probatoire de premier cycle (pouvant atteindre 15 crédits) peut être imposée par la direction de programme.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevés de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitæ et un texte d'un maximum de cinq pages. Ce texte doit comprendre la description de ses intérêts professionnels, une indication du ou des champs d'études et de recherche qui l'intéressent et des précisions sur le thème d'un éventuel mémoire.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Avant d'être admis à la maîtrise, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de directeur de recherche. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement à la maîtrise. Une offre d'admission ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

En cours de cheminement, l'étudiant pourra, s'il le juge nécessaire, demander à la direction de programme un changement de directeur de recherche.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347

Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté des sciences de l'éducation

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme vise à permettre à l'étudiant de s'initier à la recherche dans un champ de la didactique et d'assumer, éventuellement, des responsabilités de consultation et de recherche appliquée en milieu scolaire.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée pour la poursuite du programme de maîtrise. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la politique facultaire relative au français écrit est appliquée.

La poursuite de ces programmes nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais, avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits au programme.

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins une session. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

L'étudiant doit terminer les cours propres aux programmes de maîtrise au cours des deux années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps, et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le [Règlement des études](#) (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Encadrement

Au moins deux mois avant la présentation publique du séminaire de recherche et au plus tard au moment de l'inscription au séminaire, l'étudiant et son directeur constituent un comité d'encadrement. Ce comité comprend le directeur et au moins un autre professeur.

Dépôt du projet de recherche

Après avoir satisfait aux exigences du séminaire de recherche, l'étudiant doit déposer, auprès de sa direction de programme, un projet de recherche, approuvé par son directeur de recherche.

Ce projet de mémoire (cinq pages) doit comporter le titre provisoire du mémoire, la problématique, la méthodologie, les étapes de réalisation, un calendrier et une bibliographie sommaire. Le programme permet que le mémoire soit présenté en insérant un ou des articles. On peut se procurer la réglementation pour ce genre de mémoire au secrétariat du programme. Dans le cas d'un mémoire avec insertion d'articles, l'étudiant doit soumettre le projet d'un ou de plusieurs articles répondant aux exigences précisées ci-dessus et montrer en quoi cela pourrait se substituer au texte d'un mémoire traditionnel, en précisant le nom du périodique avec comité de lecture auquel l'article ou les articles sera ou seront éventuellement soumis. L'une ou l'autre forme de projet sera déposée, accompagnée du formulaire approprié, et soumise à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de maîtrise (quatre ans au maximum, à partir de la première inscription au programme).

L'étudiant doit satisfaire à cette exigence au plus tard avant d'avoir accumulé 27 crédits (cours et recherche). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

Le projet devra ensuite être soumis, s'il y a lieu, au Comité d'éthique. Les modalités relatives à cette approbation figurent au paragraphe intitulé «Approbation du projet par le Comité d'éthique».

L'un des objectifs de la maîtrise avec mémoire étant de s'initier à la conduite d'une recherche, quelque forme que celle-ci puisse prendre, le mémoire doit démontrer que l'étudiant a su concevoir et réaliser les différentes étapes d'un projet de recherche et ainsi satisfaire aux exigences universitaires inhérentes à l'obtention de 24 crédits.

Séminaires de recherche

L'étudiant doit présenter son séminaire de recherche avant d'avoir acquis 27 crédits du programme (cours et recherche). Ce séminaire est obligatoire à la maîtrise avec mémoire et le devient à la maîtrise avec essai pour celui qui désire s'inscrire au doctorat par la suite. Il est suivi d'une évaluation qui prend la forme d'un rapport rédigé par le directeur de recherche, avec la participation des membres du comité d'encadrement; le rapport est remis à l'étudiant par la direction de programme.

Concentrations

Didactique de l'éducation morale

Didactique de l'éducation relative à l'environnement

Didactique de l'enseignement professionnel

Didactique de l'histoire

Didactique des mathématiques

Didactique des sciences

Didactique du français, langue et littératures

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Didactique (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DID-6008	Séminaire de recherche de maîtrise	3.0
DID-7011	Méthodologie de la recherche en éducation	3.0

A. 6 crédits parmi :

[DID-7000](#), [DID-7005](#), [DID-7006](#), [DID-7012](#), [DID-7015](#), [EDC-7003](#), [PPG-7024](#), [PPG-7032](#)

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
DID-6801	Activité de recherche - mémoire 1	3.0
DID-6802	Activité de recherche - mémoire 2	3.0
DID-6803	Activité de recherche - mémoire 3	9.0 crédits/activité temps plein
DID-6804	Activité de recherche - mémoire 4	9.0 crédits/activité temps plein

Autres activités

Autres exigences (9 crédits)

A. 9 crédits parmi :

En plus des crédits de sa concentration, l'étudiant doit réussir 3 crédits parmi les cours portant le sigle DID des niveaux 6000 et 7000, à l'exclusion de ceux des séries 800 et 900.

Concentrations

Didactique éducation morale (6 crédits)

A. 6 crédits parmi :

[DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7018](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-6000](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique de l'éducation relative à l'environnement (6 crédits)

A. 6 crédits parmi :

[DID-7001](#), [DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7016](#), [DID-7022](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [DID-7029](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#)

Didactique de l'enseignement professionnel (6 crédits)

A. 6 crédits parmi :

[DID-7001](#), [DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7016](#), [DID-7019](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-6000](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique de l'histoire (6 crédits)

A. 6 crédits parmi :

[DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7020](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-6000](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique des mathématiques (6 crédits)

A. 6 crédits parmi :

[DID-7002](#), [DID-7003](#), [DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7021](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-6000](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique des sciences (6 crédits)

A. 6 crédits parmi :

[DID-7001](#), [DID-7007](#), [DID-7008](#), [DID-7016](#), [DID-7022](#), [DID-7024 à DID-7026](#), [EDC-6000](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#)

Didactique du français, langue et littératures (6 crédits)

A. 6 crédits parmi :

[DID-7004](#), [DID-7007 à DID-7010](#), [DID-7013](#), [DID-7014](#), [DID-7017](#), [DID-7023 à DID-7026](#), [EDC-6000](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [PPG-7047](#), [PPG-7049](#)

Recherche

Didactique de l'éducation morale

[Denis Jeffrey](#)

Didactique du français, langue et littératures

(en principe et sauf exception, cette concentration porte sur le français langue maternelle)

[Suzanne-G. Chartrand](#), [Claude Simard](#), [Pauline Sirois](#), [Érick Falardeau](#), [Hélène Makdissi](#)

Didactique de l'histoire

[Jean-François Cardin](#)

Didactique des mathématiques

[Lucie DeBlois](#), [Izabella Oliveira](#), [Helena Boubliil-Ekimova](#)

Didactique des sciences

[Barbara Bader](#), [Richard Gagnon](#), [Sylvie Barma](#), [Chantal Pouliot](#)

Didactique de l'éducation à l'environnement

[Barbara Bader](#), [Margot Kaszap](#)

Didactique de l'enseignement professionnel

[Richard Gagnon](#)

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Didactique des sciences. Éducation relative à l'environnement. Éducation aux sciences citoyennes. Conceptions des sciences et de l'enseignement des sciences des enseignants et des élèves du primaire et du secondaire. Rapport au savoir scientifique. Approches didactiques de l'interdisciplinarité au primaire et au secondaire. Liens sciences-technologies-société. Postures épistémologiques de jeunes chercheurs en sciences du vivant.

[Barbara Bader](#)

Lecture socioculturelle du renouvellement de pratiques d'enseignants du secondaire en éducation aux sciences, aux technologies et à l'environnement. Mise en place de communautés de pratique virtuelles en sciences et technologies au secondaire.

[Sylvie Barma](#)

Didactique des mathématiques et formation des maîtres à l'enseignement de la géométrie. Analyse des difficultés des élèves et les moyens d'action des enseignants. Constructions de concepts géométriques. Environnements informatiques d'apprentissage de la géométrie.

[Hélène Boubliil](#)

Didactique de l'histoire et des sciences humaines. Éducation à la citoyenneté et enseignement de l'histoire. Mémoire collective, identités nationales et enseignement. Intégration des TIC dans l'activité enseignante. Formation pratique. Histoire du Québec et du Canada contemporains. Histoire de l'éducation au Québec.

[Jean-François Cardin](#)

Didactique du français langue première. Didactique de l'écriture de textes non littéraires, de la grammaire, de l'argumentation orale et écrite. Articulation des activités discursives aux activités métalangagières. Le français transversal : usages et fonctions dans les disciplines scolaires. Histoire de l'enseignement du français au Québec. Étude des genres textuels universitaires et scientifiques. Épistémologie, histoire et méthodologies de recherche des didactiques disciplinaires.

[Suzanne-G. Chartrand](#)

Didactique des mathématiques. Processus d'apprentissage chez des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage en mathématiques. Relations entre interprétation des activités cognitives des élèves et les interventions privilégiées au préscolaire, au primaire et au secondaire. Relations entre apprentissage et enseignement des mathématiques.

[Lucie DeBlois](#)

Didactique du français langue première. Didactique de littérature (lecture et écriture littéraire) au secondaire et au collégial. Approche culturelle dans la classe de français. Rapport à la culture. Développement culturel des étudiants en formation à l'enseignement.

[Érick Falardeau](#)

Didactique des sciences. Didactique de l'enseignement professionnel.

[Richard Gagnon](#)

Éthique professionnelle des enseignants. Violences scolaires, insertion professionnelle, violence au travail, théories de la violence. Interactions dans la classe, conduites à risque chez les jeunes. Nouvelles ritualités, modernité et postmodernité québécoise. Sociologie contemporaine.

[Denis Jeffrey](#)

Éducation à l'environnement humain. Littératie et promotion de la santé. Formation des enseignants et des professionnels de la santé à l'éducation à la santé et la littératie. Utilisation des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. Didactique de la géographie et enseignement de l'univers social au préscolaire et au primaire. Les concepts et méthodes de la géographie au secondaire et au collégial. Les obstacles à l'apprentissage.

[Margot Kaszap](#)

Didactique des mathématiques. Apprentissage des mathématiques au préscolaire et au primaire. Raisonnement proportionnel. Analyse des pratiques d'enseignement.

[Izabella Oliveira](#)

Appréhension de controverses sociotechniques et rapports d'étudiants et de futurs enseignants aux experts scientifiques.

[Chantal Pouliot](#)

Apprentissage de l'écrit. Intervention auprès des élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de l'écrit. Apprentissages scolaires chez l'enfant sourd. Intégration scolaire de l'enfant sourd.

[Pauline Sirois](#)

Didactique de la grammaire

[Claude Simard](#)

Doctorat en didactique (Ph. D.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, il faut être titulaire d'une maîtrise comportant une préparation pertinente au champ d'études choisi ou d'un diplôme jugé équivalent. Dans certains cas, une scolarité complémentaire ou probatoire peut être imposée.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevé de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitæ et un texte de cinq pages. Ce texte présente un avant-projet de recherche qui comporte les éléments suivants: un titre provisoire de la thèse, une première ébauche du plan, la problématique et sa pertinence, de même que les principales sources bibliographiques.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit, à la préparation antérieure du candidat, à la qualité de son dossier universitaire et à son aptitude à la recherche, ainsi que des ressources disponibles pour l'encadrement. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Avant d'être admis au doctorat, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de directeur de recherche. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement doctoral. Une offre d'admission ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347

Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme vise à former un chercheur apte à contribuer de façon originale au développement du savoir dans les différents champs de la didactique, de former un professeur pour l'enseignement supérieur et un cadre supérieur dans le domaine de la pédagogie.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée pour la poursuite du programme de doctorat. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la politique facultaire relative au français écrit est appliquée.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais, avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits au programme.

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois sessions consécutives.

Remarques sur les cours

L'étudiant doit terminer les cours propres aux programmes de doctorat au cours des deux années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier.

Séminaire de recherche

Le séminaire doctoral doit être l'occasion de présenter la problématique et la méthodologie du projet de recherche. L'étudiant présente son séminaire après s'être soumis à l'examen de doctorat. Le séminaire doit impérativement être tenu avant toute collecte de données, puisqu'il doit permettre de préciser suffisamment le projet de recherche afin que l'étudiant puisse déposer, s'il y a lieu, une demande d'approbation de son projet au Comité d'éthique.

Le séminaire est suivi d'une évaluation qui prend la forme d'un rapport rédigé par le directeur de recherche, avec la participation des membres du comité d'encadrement; le rapport est remis à l'étudiant par la direction de programme.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps, et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Examen de doctorat

L'examen de doctorat contribue à évaluer le potentiel d'un étudiant à poursuivre ses études doctorales et à mener à bien sa thèse de doctorat. Dans la mesure où l'étudiant réussit l'examen, il recevra également des recommandations pour la poursuite de ses travaux de recherche.

Cet examen comporte deux volets, l'un rétrospectif et l'autre prospectif. Il a une valeur de 3 crédits et fait partie des 21 crédits de scolarité du programme d'études de l'étudiant. Avant de s'y inscrire, l'étudiant doit avoir acquis un minimum de 12 crédits de cours, mais ne pas avoir dépassé 36 crédits (cours et recherche).

Au moins deux mois avant la présentation publique de l'examen de doctorat et au plus tard au moment de l'inscription à cet examen, l'étudiant et son directeur proposent un jury d'examen. Ce jury comprend le directeur et au moins deux autres professeurs. La composition du jury est soumise à l'approbation de la direction de programme. Les membres du jury peuvent ensuite continuer d'assurer l'encadrement de l'étudiant et constituer son Comité de thèse. Avant l'examen, l'étudiant doit également soumettre son plan d'examen à l'approbation de la direction de programme.

L'examen de doctorat est soit privé, soit public. La note est attribuée en fonction du système de notation en vigueur au troisième cycle (A+ à E). En cas d'échec, une seule reprise est permise, sur décision unanime des membres du jury seulement.

L'étudiant peut se procurer, au secrétariat du programme, le texte complet de la politique de l'examen de doctorat ainsi que les formulaires à remplir au moment du dépôt du plan d'examen et pour l'approbation du jury.

Dépôt du projet de recherche

Immédiatement après avoir réussi l'examen de doctorat, l'étudiant doit déposer, auprès de sa direction de programme, un projet de recherche, approuvé par son directeur de recherche. Ce projet de recherche (dix pages) doit comporter le titre provisoire de la thèse, la délimitation du sujet, l'hypothèse de travail et les principales références. Le programme permet que la thèse soit présentée en y insérant des articles. Une thèse conçue sous cette forme ne peut se résumer à la seule juxtaposition des articles proposés; elle doit aussi comporter des parties servant à faire le lien entre les articles, de façon à assurer la cohésion et la cohérence du texte constituant la thèse. On peut se procurer la réglementation pour ce genre de thèse au secrétariat du programme. Dans ce cas, l'étudiant doit présenter à son directeur de recherche un projet comprenant le plan, le titre de la thèse, le titre des articles et la délimitation du sujet, l'hypothèse de travail, les principales références et le nom des périodiques, avec comité de lecture auquel les articles seront soumis. Ces articles doivent porter sur la résolution d'un problème unique.

L'une ou l'autre forme de projet de thèse sera déposée, accompagnée du formulaire approprié, et soumise à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de doctorat (sept ans au maximum, à partir de la première inscription au programme). L'étudiant doit satisfaire à cette exigence au plus tard à la fin de la session qui suit celle au cours de laquelle il a accumulé 21 crédits (cours et recherche). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Didactique (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DID-8000	Examen de doctorat	3.0
DID-8001	Séminaire de recherche de doctorat	3.0
EDC-8002	Séminaire doctoral: réflexions critiques sur la recherche	3.0

A. 12 crédits parmi :

[DID-7000](#) à [DID-7010](#), [DID-7012](#) à [DID-7026](#), [DID-7029](#), [EDC-7002](#), [EDC-7003](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [EDC-8001](#), [PPG-7032](#), [PPG-7047](#), [PPG-7049](#)

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
DID-8801	Activité de recherche - thèse 1	3.0
DID-8802	Activité de recherche - thèse 2	10.0 crédits/activité temps plein
DID-8803	Activité de recherche - thèse 3	10.0 crédits/activité temps plein
DID-8804	Activité de recherche - thèse 4	10.0 crédits/activité temps plein
DID-8805	Activité de recherche - thèse 5	9.0 crédits/activité temps plein
DID-8806	Activité de recherche - thèse 6	9.0 crédits/activité temps plein
DID-8807	Activité de recherche - thèse 7	9.0 crédits/activité temps plein
DID-8808	Activité de recherche - thèse 8	9.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Didactique de l'éducation morale

[Denis Jeffrey](#)

Didactique du français, langue et littératures

(en principe et sauf exception, cette concentration porte sur le français langue maternelle)

[Suzanne-G. Chartrand](#), [Claude Simard](#), [Pauline Sirois](#), [Érick Falardeau](#), [Hélène Makdissi](#)

Didactique de l'histoire

[Jean-François Cardin](#)

Didactique des mathématiques

[Lucie DeBlois](#), [Izabella Oliveira](#), [Helena Boubliil-Ekimova](#)

Didactique des sciences

[Barbara Bader](#), [Richard Gagnon](#), [Sylvie Barma](#), [Chantal Pouliot](#)

Didactique de l'éducation à l'environnement

[Barbara Bader](#), [Margot Kaszap](#)

Didactique de l'enseignement professionnel

[Richard Gagnon](#)

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Didactique des sciences. Éducation relative à l'environnement. Éducation aux sciences citoyennes. Conceptions des sciences et de l'enseignement des sciences des enseignants et des élèves du primaire et du secondaire. Rapport au savoir scientifique. Approches didactiques de l'interdisciplinarité au primaire et au secondaire. Liens sciences-technologies-société. Postures épistémologiques de jeunes chercheurs en sciences du vivant.

[Barbara Bader](#)

Lecture socioculturelle du renouvellement de pratiques d'enseignants du secondaire en éducation aux sciences, aux technologies et à l'environnement. Mise en place de communautés de pratique virtuelles en sciences et technologies au secondaire.

[Sylvie Barma](#)

Didactique des mathématiques et formation des maîtres à l'enseignement de la géométrie. Analyse des difficultés des élèves et les moyens d'action des enseignants. Constructions de concepts géométriques. Environnements informatiques d'apprentissage de la géométrie.

[Hélène Boubliil](#)

Didactique de l'histoire et des sciences humaines. Éducation à la citoyenneté et enseignement de l'histoire. Mémoire collective, identités nationales et enseignement. Intégration des TIC dans l'activité enseignante. Formation pratique. Histoire du Québec et du Canada contemporains. Histoire de l'éducation au Québec.

[Jean-François Cardin](#)

Didactique du français langue première. Didactique de l'écriture de textes non littéraires, de la grammaire, de l'argumentation orale et écrite. Articulation des activités discursives aux activités métalangagières. Le français transversal : usages et fonctions dans les disciplines scolaires. Histoire de l'enseignement du français au Québec. Étude des genres textuels universitaires et scientifiques. Épistémologie, histoire et méthodologies de recherche des didactiques disciplinaires.

[Suzanne-G. Chartrand](#)

Didactique des mathématiques. Processus d'apprentissage chez des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage en mathématiques. Relations entre interprétation des activités cognitives des élèves et les interventions privilégiées au préscolaire, au primaire et au secondaire. Relations entre apprentissage et enseignement des mathématiques.

[Lucie DeBlois](#)

Didactique du français langue première. Didactique de littérature (lecture et écriture littéraire) au secondaire et au collégial. Approche culturelle dans la classe de français. Rapport à la culture. Développement culturel des étudiants en formation à l'enseignement.

[Érick Falardeau](#)

Didactique des sciences. Didactique de l'enseignement professionnel.

[Richard Gagnon](#)

Éthique professionnelle des enseignants. Violences scolaires, insertion professionnelle, violence au travail, théories de la violence. Interactions dans la classe, conduites à risque chez les jeunes. Nouvelles ritualités, modernité et postmodernité québécoise. Sociologie contemporaine.

[Denis Jeffrey](#)

Éducation à l'environnement humain. Littératie et promotion de la santé. Formation des enseignants et des professionnels de la santé à l'éducation à la santé et la littératie. Utilisation des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. Didactique de la géographie et enseignement de l'univers social au préscolaire et au primaire. Les concepts et méthodes de la géographie au secondaire et au collégial. Les obstacles à l'apprentissage.

[Margot Kaszap](#)

Didactique des mathématiques. Apprentissage des mathématiques au préscolaire et au primaire. Raisonnement proportionnel. Analyse des pratiques d'enseignement.

[Izabella Oliveira](#)

Appréhension de controverses sociotechniques et rapports d'étudiants et de futurs enseignants aux experts scientifiques.

[Chantal Pouliot](#)

Apprentissage de l'écrit. Intervention auprès des élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de l'écrit. Apprentissages scolaires chez l'enfant sourd. Intégration scolaire de l'enfant sourd.

[Pauline Sirois](#)

Didactique de la grammaire

[Claude Simard](#)

Diplôme d'études supérieures spécialisées en enseignement collégial

Admission

Exigences d'admission

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat disciplinaire (ou spécialisé) dans une matière enseignée au collégial. Ce baccalauréat doit avoir été obtenu avec une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, égale ou supérieure à 2,67 sur 4,33.

Exigences linguistiques

Le candidat doit, avant le début des cours de la première session, réussir le test de français Laval-Montréal (TFLM) et obtenir un résultat égal ou supérieur à 60 %. Si le résultat qu'il obtient au TFLM est égal ou supérieur à 60 %, mais inférieur à 75 %, il devra suivre et réussir le cours [FRN-1904 Français écrit pour la formation à l'enseignement III](#) durant sa première session au programme.

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session d'automne.

Responsable

Directeur du programme

Jean-François Cardin
418 656-2131, poste 12699
Télécopieur : 418 656-2905

Jean-Francois.Cardin@fse.ulaval.ca

Pour information:

Lise Arsenault
418 656-2131, poste 5953
Télécopieur : 418 656-7347

Lise.Arsenault@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

L'objectif général de ce programme est de préparer l'étudiant à l'exercice de la profession d'enseignant au collégial. Il puise sa dynamique dans l'interrelation entre les dimensions théoriques et pratiques de l'exercice de la profession.

Au terme de ses études, l'étudiant doit être apte à :

- élaborer, mettre en œuvre et évaluer des moyens d'intervention pédagogique adaptés aux élèves du collégial en recourant de façon réflexive aux savoirs et aux pratiques de référence;
- démontrer des habiletés d'analyse et de critique par rapport à différentes dimensions de l'enseignement collégial (sociologique, psychologique, technologique, organisationnelle, docimologique, etc.);
- porter un regard critique sur sa pratique professionnelle pour mieux assurer le développement de celle-ci.

Pour acquérir ces compétences, l'étudiant doit développer sa capacité à:

- élaborer, mettre en œuvre et évaluer des stratégies, des tactiques et des moyens d'intervention pédagogique efficaces et adaptés aux élèves ainsi que des activités d'apprentissage relatives aux programmes d'études;
- adopter une pratique réflexive qui s'appuie sur les savoirs et leur appropriation par les élèves;
- démontrer des habiletés de synthèse par rapport à différentes dimensions de l'enseignement collégial;
- faire preuve d'une compréhension critique des caractéristiques psychologiques et sociologiques des jeunes adultes dans ses interventions pédagogiques, dans l'encadrement d'élèves et dans la gestion de la classe;
- démontrer des habiletés de communication orale et écrite;
- évaluer les apprentissages dans une perspective tant formative que sommative;
- intégrer, de façon critique, les technologies de l'information et de la communication dans ses interventions pédagogiques;
- collaborer avec les autres acteurs engagés dans l'activité éducative;
- prendre en charge son développement professionnel et contribuer au devenir de la profession enseignante.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Enseignement collégial (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ADS-6022	Système d'enseignement collégial et société	3.0
DID-6009	Stage d'enseignement collégial I	3.0
DID-6010	Stage d'enseignement collégial II	4.0
MEV-7002	Mesure et évaluation en classe à l'ordre collégial	3.0
PPG-6003	Développement psychosocial du jeune adulte au collégial	3.0
PPG-6013	Apprentissage, cognition et enseignement collégial	3.0
PPG-6020	Intervention pédagogique au collégial	3.0
TEN-7023	Intégrer les TIC dans l'enseignement et l'apprentissage	2.0

A. Réussir une paire parmi :

[DID-6002](#) et [DID-6003](#)

OU

[DID-6000](#) et [DID-6001](#)

OU

[DID-6006](#) et [DID-6007](#)

OU

[DID-6013](#) et [DID-6014](#)

Diplôme d'études supérieures spécialisées en intervention éducative - psychopédagogie

Admission

Exigences d'admission

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, et avoir conservé une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Le candidat doit annexer à sa demande d'admission ses relevés de notes, un curriculum vitæ et un texte de deux pages dans lequel il précise son intérêt pour le programme, les objectifs professionnels qu'il poursuit et les raisons pour lesquelles, à son avis, la direction de programme devrait retenir sa candidature. Le candidat doit, de plus, satisfaire aux exigences particulières d'admission.

Exigences linguistiques

La personne inscrite au diplôme en intervention éducative est soumise à la politique facultaire relative au français écrit.

De plus, tout programme de deuxième ou de troisième cycle de l'Université Laval comporte des exigences minimales d'ordre linguistique concernant notamment la capacité de comprendre l'anglais. Dans certains cours du D.E.S.S., le candidat doit lire et analyser des textes en anglais. L'évaluation peut se faire à partir de ces textes.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information:

Hélène Bouchard
418 656-5685
Télécopieur : 418 656-7347

Helene.Bouchard@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a été conçu de façon à répondre aux besoins de la personne qui recherche un perfectionnement sur le plan de ses interventions éducatives. Il permet d'acquérir une spécialisation professionnelle plus poussée dans une discipline ou dans un champ de pratique particulier. Il s'adresse au personnel enseignant, au formateur, au personnel professionnel (gestionnaire de services éducatifs ou de formation, conseiller pédagogique, personnel de direction d'établissement d'enseignement) et au cadre qui travaille, ou qui est en voie de le faire, en intervention éducative dans des milieux variés: scolaire, sociocommunautaire, entreprise, etc. Il permet à l'étudiant d'améliorer ses interventions à partir de l'analyse de sa pratique pédagogique.

De façon générale, le programme vise à permettre à l'étudiant:

- de situer adéquatement sa discipline ou son champ de pratique dans le domaine plus vaste des sciences de l'éducation;
- d'élargir sa compréhension des réalités et des grands problèmes vécus dans le monde de l'éducation et, plus particulièrement, de ceux liés à son champ d'études ou à sa discipline;
- de développer des habiletés d'intervention dans son champ de spécialisation;
- d'acquérir une capacité d'analyse réflexive et critique à l'égard de la pratique professionnelle;
- d'utiliser, de façon critique, les résultats de recherches effectuées en sciences de l'éducation pour les appliquer, de manière appropriée, à son champ de pratique.

Objectifs particuliers

Ce programme a pour objectif particulier de fournir au professionnel de l'enseignement l'occasion d'améliorer ses interventions à partir de l'analyse de sa pratique pédagogique et de modèles théoriques concernant le développement de la connaissance, le sujet apprenant, la personne de l'intervenant, les contenus, les différents outils ou les diverses stratégies d'intervention. Certaines activités engagent le praticien à clarifier sa compréhension de l'activité éducative en le mettant en situation de reconnaître ses propres valeurs, habiletés et modèles conceptuels. Au terme de ses études, l'étudiant devrait avoir enrichi sa connaissance d'un champ d'activité professionnelle et avoir établi des liens pertinents entre la pratique et la théorie dans ce champ d'activité.

Renseignements additionnels

Remarques sur les cours

Dépôt du programme d'études

L'étudiant doit, au cours de sa première session d'inscription, déposer un programme d'études. Ce programme est soumis à l'approbation de la direction de programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Intervention éducative (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
IED-7000	Analyse critique et recherche en intervention éducative	3.0
IED-7001	Enjeux et problématiques de l'intervention éducative	3.0

A. 24 crédits parmi :

[ADS-7007](#), [EDC-7002](#), [EDC-7003](#), [MEV-7005](#), [PPG-7001](#), [PPG-7002](#), [PPG-7008](#) à [PPG-7013](#), [PPG-7015](#), [PPG-7018](#), [PPG-7020](#), [PPG-7021](#), [PPG-7023](#), [PPG-7026](#), [PPG-7027](#), [PPG-7029](#) à [PPG-7031](#), [PPG-7033](#) à [PPG-7042](#), [PPG-7045](#), [PPG-7046](#), [PPG-7048](#)

Microprogramme de deuxième cycle en intervention pédagogique - difficulté langagière

Admission

Exigences d'admission

Le candidat doit détenir un brevet d'enseignement et avoir obtenu une moyenne de cheminement ou de diplomation au baccalauréat d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Le candidat doit annexer à sa demande d'admission ses relevés de notes, un curriculum vitæ et un texte de deux pages dans lequel il précise son intérêt pour le programme, les objectifs professionnels qu'il poursuit et les raisons pour lesquelles, à son avis, la direction de programme devrait retenir sa candidature.

Le fait de satisfaire à toutes les exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat; en effet, l'admission dépend partiellement des places disponibles dans les cours et en milieu de stage.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été, en fonction de l'offre de cours.

Responsable

Hélène Makdissi
418 656-2131, poste 6328
Télécopieur : 418 656-2905

helene.makdissi@fse.ulaval.ca

Pour information :

Diane Turgeon
418 656-7884
Télécopieur : 418 656-7347

Diane.Turgeon@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce microprogramme a été conçu de façon à répondre aux besoins de la personne qui désire parvenir à faire une juste lecture développementale du langage oral et de l'émergence de l'écrit chez l'enfant en difficulté langagière. Cette formation vise particulièrement l'intervention pédagogique axée sur l'apprentissage de la langue écrite (lecture/écriture et discours oral) chez les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et scolarisés en classe spéciale de langage. Il rejoint ainsi deux domaines prioritaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : l'amélioration du français et la réussite des élèves EHDA, sachant que la réussite scolaire est en étroite relation avec le savoir lire et écrire.

Les objectifs de formation sont notamment : l'évaluation discursive des élèves dans un continuum développemental entre les modes oral et écrit de la langue, la détermination des interventions urgentes à circonscrire pour favoriser l'apprentissage de la langue et, enfin, la conception et le pilotage d'interventions pédagogiques au juste niveau de l'élève.

En ce sens, ce microprogramme propose deux cours théoriques qui font un pont direct avec la pratique en classe par l'intermédiaire d'un stage. Chacun des deux cours propose des fondements théoriques sur lesquels pourront reposer des évaluations de nature développementale quant aux habiletés des élèves et ouvre sur les voies d'intervention pédagogique dans la zone proximale de développement.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

La personne inscrite au microprogramme en intervention pédagogique - difficulté langagière est soumise à la politique facultaire relative au français écrit.

De plus, tout programme de deuxième et troisième cycle de l'Université Laval comporte des exigences minimales d'ordre linguistique concernant notamment la capacité de comprendre l'anglais. Dans les cours de ce programme, le candidat doit lire et analyser des textes en anglais. L'évaluation peut se faire à partir de ces textes.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 9 crédits

Activités de formation communes

Difficulté langagière (9 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
PPG-6021	Stage en adaptation scolaire : intervention auprès de l'élève en difficulté langagière	3.0
PPG-7050	Discours et littérature : l'enfant en difficulté langagière	3.0
PPG-7051	Lecture et écriture : l'enfant en difficulté langagière	3.0

Maîtrise en psychopédagogie (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation pertinente à la majeure choisie et avoir conservé une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Dans certains cas, notamment pour le candidat dont le baccalauréat n'est pas en éducation, une scolarité complémentaire ou probatoire de premier cycle (pouvant atteindre 15 crédits) peut être imposée par la direction de programme.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevés de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitae et un texte d'un maximum de deux pages. Ce texte doit comprendre la description de ses intérêts professionnels, une indication du ou des champs d'études et de recherche qui l'intéressent et des précisions sur le thème d'un éventuel essai.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Pour qu'un candidat soit admis, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de conseiller pour l'essai. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement à la maîtrise. Une offre d'admission définitive ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

Note - Ce programme ne conduit pas à l'obtention d'un permis d'enseignement.

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée pour la poursuite de ce programme. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la politique facultaire relative au français écrit est appliquée.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits d'inscription au programme.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été. On suggère au candidat qui désire s'inscrire à temps complet de commencer ses études à la session d'automne.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347

Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif de favoriser chez l'étudiant l'acquisition d'une formation plus approfondie par l'étude de modèles théoriques, par le développement d'outils et de stratégies d'intervention et par l'analyse des pratiques pédagogiques. Certaines activités visent la reconnaissance de ses propres valeurs, habiletés et modèles conceptuels.

Ce programme est axé sur la formation professionnelle. L'étudiant acquerra cette formation par la poursuite de cours et par la rédaction d'un essai. Au terme de ses études, l'étudiant devrait :

- avoir acquis, en tant que professionnel, la capacité de réfléchir sur son action, lui permettant ainsi d'améliorer son intervention et de faire évoluer la pratique dans son domaine;
- avoir enrichi sa connaissance d'un champ d'activité professionnelle en rapport avec la psychopédagogie;
- avoir acquis une attitude critique par rapport à sa pratique professionnelle et à celle de son milieu;
- s'être familiarisé avec la recherche en psychopédagogie;
- être en mesure de présenter, par écrit et de façon claire et cohérente, une synthèse de ses travaux témoignant de sa démarche.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins une session. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

Dépôt du programme d'études

Au cours de sa première session d'inscription, l'étudiant dépose un programme d'études. Ce programme est soumis à l'approbation de la direction de programme.

Le programme d'études est élaboré conjointement avec le conseiller, en fonction du thème de l'essai et des intérêts personnels de l'étudiant. Il est possible de suivre certains cours dans d'autres programmes d'études aux cycles supérieurs. L'étudiant doit nécessairement ajuster ses intérêts aux possibilités offertes.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est

suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Dépôt du projet d'essai

L'étudiant doit présenter à son conseiller un projet d'essai (deux à trois pages) comprenant le titre provisoire de l'essai, la problématique et les objectifs, le plan et les étapes de réalisation, le calendrier et une bibliographie sommaire. Ce projet sera déposé, accompagné du formulaire approprié, et soumis à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de maîtrise (quatre ans au maximum, à partir de la première inscription au programme).

L'étudiant doit satisfaire à cette exigence au plus tard avant d'avoir accumulé 27 crédits d'inscription (cours et recherche). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

L'essai que doit présenter l'étudiant est un travail de synthèse, c'est-à-dire de réflexion et d'interprétation, réalisé sous la supervision d'un conseiller. Il peut prendre plusieurs formes (revue de littérature sur un thème précis, analyse d'une intervention de pratiques pédagogiques, production de matériel didactique, monographies, étude de cas, études historiques, dissertation). Il doit satisfaire aux exigences universitaires inhérentes à l'obtention de 12 crédits.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Psychopédagogie (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
PPG-6005	Essai	12.0

A. 3 crédits parmi :

[DID-7006](#), [DID-7011](#), [EDC-7003](#), [PPG-7001](#), [PPG-7024](#)

B. 30 crédits parmi :

[DID-7000](#), [DID-7003](#), [DID-7004](#), [DID-7013](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [EPS-7011](#) à [EPS-7013](#), [MEV-7005](#), [MEV-7015](#), [PPG-6016](#), [PPG-6017](#), [PPG-7000](#), [PPG-7002](#) à [PPG-7022](#), [PPG-7025](#) à [PPG-7029](#), [PPG-7032](#) à [PPG-7047](#)

Recherche

Adaptation scolaire

[Claire Beaumont](#), [Andrée Boisclair](#), [Stéphane Duchesne](#), [Jocelyne Giasson](#), [Hélène Makdissi](#), [Égide Royer](#), [Pauline Sirois](#), [Suzanne Vincent](#)

Apprentissage

[Lucie DeBlois](#), [Marie Larochelle](#), [Suzanne Vincent](#)

Développement

[Andrée Boisclair](#), [Stéphane Duchesne](#), [Fernand Gervais](#), [Simon Larose](#), [Pierre Pagé](#), [Hélène Ziarko](#)

Éducation physique

[Guylaine Demers](#), [Vicky Drapeau](#), [Jocelyn Gagnon](#), [Claude Goulet](#), [Denis Martel](#), [Valérie Michaud](#), [Luc Nadeau](#), [Sylvie Parent](#), [Claude Savard](#), [Serge Talbot](#), [Germain Thériault](#), [Christiane Trottier](#)

Fondements

[Clermont Gauthier](#), [Denis Simard](#)

Intervention pédagogique

[Serge Desgagné](#), [Fernand Gervais](#), [Jocelyne Giasson](#), [Thérèse Laferrière](#), [Marie Larochelle](#), [Simon Larose](#), [Suzanne Vincent](#), [Hélène Ziarko](#)

Petite enfance

[Andrée Boisclair](#), [Pierre Pagé](#)

Supervision pédagogique

[Serge Desgagné](#), [Thérèse Laferrière](#), [Maurice Legault](#)

Sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Adaptation scolaire. Troubles de comportement.

[Claire Beaumont](#)

Élaboration de connaissances chez l'enfant. Intervention pédagogique et élaboration de connaissances chez l'élève.

Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd. Intégration de l'enfant sourd.

[Andrée Boisclair](#)

Didactique des mathématiques. Processus d'apprentissage chez des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage en mathématiques. Relations entre interprétation des activités cognitives des élèves et les interventions privilégiées au préscolaire, au primaire et au secondaire. Relations entre apprentissage et enseignement des mathématiques.

[Lucie DeBlois](#)

Femmes et sport. Formation par compétences. Homophobie en sport. Formation et supervision des entraîneurs sportifs. Élaboration de programmes de formation.

[Guyline Demers](#)

Formation des enseignants et contextes de pratique (stages de formation initiale et insertion professionnelle). Relation pédagogique et gestion de classe. Analyse réflexive et savoir pratique des enseignants. Approche narrative, récits de pratique et méthode de cas. Approche collaborative de recherche. Méthodologie qualitative: ethnographie et ethnométhodologie.

[Serge Desgagné](#)

Programme d'intervention en nutrition. Éducation à la santé. Nutrition sportive, Contrôle du poids. Comportements alimentaires.

[Vicky Drapeau](#)

Rôle de la famille dans le développement psychosocial des adolescents. Transition au secondaire comme contexte propice à l'apparition des difficultés d'adaptation psychosociale à l'adolescence. Problèmes de comportement et environnement pédagogique comme déterminants de l'inadaptation psychosociale au secondaire. Profils d'adolescents à risque de décrochage scolaire au secondaire.

[Stéphane Duchesne](#)

Didactique de l'éducation physique et sportive. Pédagogie de l'éducation physique et sportive. Éducation à la santé.

[Jocelyn Gagnon](#)

Histoire des idées et des pratiques pédagogiques. Courants pédagogiques contemporains. Programmes scolaires.

[Clermont Gauthier](#)

Développement sociocognitif au préscolaire et à l'élémentaire. Construction des savoirs en situation. Culture et cognition. Formation pratique en milieu scolaire. Ethnométhodologie.

[Fernand Gervais](#)

Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves «à risque».

[Jocelyne Giasson](#)

Épidémiologie et étiologie des blessures d'origine récréative et sportive. Prévention des blessures et promotion de la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

[Claude Goulet](#)

Environnements d'apprentissage contemporains. Processus enseignement-apprentissage et approche centrée sur l'expérience. Savoir pratique en enseignement. Identité professionnelle, analyse réflexive et formation continue des enseignantes et enseignants.

[Thérèse Laferrière](#)

Aspects épistémologiques liés à la construction des savoirs et à leur diffusion en contexte éducatif. Idée de scientificité: images et usages. Constructivisme et enseignement des sciences.

[Marie Larochelle](#)

Psychologie de l'adolescence et conséquences en éducation. Développement social et affectif à l'adolescence et relations avec les enseignants et avec les pairs. Intégration collégiale des étudiants à risque. Tutorat maître-élève.

[Simon Larose](#)

Analyse du vécu de la pratique éducative. Liens entre la transformation intérieure et le changement pédagogique. Explicitation du vécu de l'action. Formation des enseignants associés à la formation dans le contexte des stages en milieu scolaire. Éducation à la relation à l'environnement naturel.

[Maurice Legault](#)

Littérature jeunesse et émergence de la littératie chez l'élève tout-venant ou en difficulté langagière. Perspective développementale. Difficultés d'apprentissage. Déficience auditive. Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd. Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves à risque. Intervention pédagogique auprès des enfants en difficulté. Difficultés d'apprentissage scolaire.

[Hélène Makdissi](#)

Pédagogie de l'éducation physique et sportive. Supervision de l'intervention en éducation physique et sportive.

[Denis Martel](#)

Éducation à la santé. Promotion de la pratique d'activités physiques en milieu scolaire. Efficacité de programmes en éducation physique et à la santé.

[Valérie Michaud](#)

Mesure de la performance en sport d'équipe. Mesure et évaluation en éducation physique et sportive. Éducation à la santé.

[Luc Nadeau](#)

Développement et apprentissage. Construction historico-culturelle de la pensée sociale. Neurophénoménologie, développement du cerveau et neuropédagogie. Facteurs sociaux intervenant dans le développement socio-cognitif. Programme d'éducation socio-cognitive en milieux préscolaire et scolaire.

[Pierre Pagé](#)

Protection de l'intégrité physique et mentale des athlètes. Abus, harcèlement et violence dans le sport. Prévention des traumatismes intentionnels dans le sport.

[Sylvie Parent](#)

Adaptation scolaire: services éducatifs offerts aux élèves présentant des difficultés d'adaptation ou des troubles de comportement à l'école.

[Égide Royer](#)

Pédagogie sportive. Efficacité des processus d'entraînement. Formation des entraîneurs sportifs. Formation de formateurs.

[Claude Savard](#)

Fondements de l'éducation. Enseignement et culture. Formation des maîtres.

[Denis Simard](#)

Apprentissage de l'écrit. Intervention auprès des élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de l'écrit. Apprentissages scolaires chez l'enfant sourd. Intégration scolaire de l'enfant sourd.

[Pauline Sirois](#)

Intervention éducative. Efficacité du processus enseignement-apprentissage. Apprendre à apprendre. Formation, perfectionnement et supervision pédagogique des éducateurs physiques. Pédagogie universitaire.

[Serge Talbot](#)

Dépistage, traitement, rééducation et prévention des blessures sportives. Plein air, santé et activité physique. Adaptation humaine au milieu naturel.

[Germain Thériault](#)

Psychologie du sport. Préparation mentale et développement des habiletés de vie en contexte sportif. Analyse du rôle des entraîneurs sportifs et des parents auprès des athlètes.

[Christiane Trottier](#)

Apprentissage et enseignement au secondaire. Difficultés scolaires et dispositifs didactiques en classe. Processus de construction des connaissances en mathématiques. Conditions sociales et scolaires.

[Suzanne Vincent](#)

Apprentissage et enseignement de la langue maternelle. Relations, langage et construction des connaissances. Étude de la compréhension.

[Hélène Ziarko](#)

Maîtrise en psychopédagogie - avec mémoire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation pertinente à cette majeure et avoir conservé une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Dans certains cas, notamment pour le candidat dont le baccalauréat n'est pas en éducation, une scolarité complémentaire ou probatoire de premier cycle (pouvant atteindre 15 crédits) peut être imposée par la direction de programme.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevés de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitæ et un texte d'un maximum de cinq pages. Ce texte doit comprendre la description de ses intérêts professionnels, une indication du ou des champs d'études et de recherche qui l'intéressent et des précisions sur le thème d'un éventuel mémoire.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Pour qu'un candidat soit admis, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de directeur de recherche pour le mémoire. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement à la maîtrise. Une offre d'admission définitive ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée pour la poursuite de ce programme. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la politique facultaire relative au français écrit est appliquée.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits d'inscription au programme.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347

Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif de favoriser chez l'étudiant l'acquisition d'une formation plus approfondie par l'étude de modèles théoriques, par le développement d'outils et de stratégies d'intervention et par l'analyse des pratiques pédagogiques. Certaines activités visent la reconnaissance de ses propres valeurs, habiletés et modèles conceptuels.

Ce programme est davantage axé sur la formation en recherche. L'étudiant acquerra cette formation par la poursuite de cours et par la rédaction d'un mémoire. Au terme de ses études, l'étudiant devrait:

- avoir enrichi sa connaissance d'un champ d'activité professionnelle en rapport avec la psychopédagogie;
- s'être familiarisé avec la recherche dans un champ d'activité professionnelle et en avoir maîtrisé les méthodologies;
- avoir acquis une attitude critique par rapport à la recherche en éducation;
- avoir élargi ses habiletés de chercheur par la réalisation d'un projet de recherche;
- être en mesure de présenter, par écrit et de façon claire et cohérente, un projet de recherche (mémoire), la démarche de réalisation et les résultats obtenus.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins une session. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

Dépôt du programme d'études

Au cours de sa première session d'inscription, l'étudiant dépose un programme d'études. Ce programme est soumis à l'approbation de la direction de programme.

Le programme d'études est élaboré conjointement avec le directeur de recherche et à partir de la signification de chacun des cours dans la formation de l'étudiant.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Dépôt du projet de recherche

Avant d'avoir accumulé 27 crédits d'inscription (cours et recherche), l'étudiant doit déposer, auprès de sa direction de programme, un projet de recherche, approuvé par son directeur de recherche.

Ce projet de mémoire (cinq pages) doit comporter le titre provisoire du mémoire, la problématique, la méthodologie, les étapes de réalisation, un calendrier et une bibliographie sommaire. Le programme permet que le mémoire soit présenté en insérant un ou des articles. On peut se procurer la réglementation pour ce genre de mémoire au secrétariat du programme. Dans le cas d'un mémoire avec insertion d'articles, l'étudiant doit soumettre le projet d'un ou de plusieurs articles répondant aux exigences précisées ci-dessus et montrer en quoi cela pourrait se substituer au texte d'un mémoire traditionnel, en précisant le nom du périodique, avec comité de lecture, auquel l'article ou les articles sera ou seront éventuellement soumis. L'une ou l'autre forme de projet sera déposée, accompagnée du formulaire approprié, et soumise à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de maîtrise (quatre ans au maximum, à partir de la première inscription au programme). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence sera en situation d'exclusion du programme.

Le projet devra ensuite être soumis, si nécessaire, au Comité d'éthique. Les modalités relatives à cette approbation figurent au paragraphe intitulé «Approbation du projet par le Comité d'éthique».

L'un des objectifs de la maîtrise avec mémoire étant de s'initier à la conduite d'une recherche, quelque forme que celle-ci puisse prendre, le mémoire doit démontrer que l'étudiant a su concevoir et réaliser les différentes étapes d'un projet de recherche et ainsi satisfaire aux exigences universitaires inhérentes à l'obtention de 24 crédits.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Psychopédagogie (21 crédits)

A. 6 crédits parmi :

[DID-7006](#), [DID-7011](#), [EDC-7003](#), [PPG-7001](#), [PPG-7024](#), [PPG-7032](#)

B. 15 crédits parmi :

[DID-7000](#), [DID-7003](#), [DID-7004](#), [DID-7013](#), [EDC-6000](#), [EDC-7002](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [EPS-7011](#) à [EPS-7013](#), [MEV-7005](#), [MEV-7015](#), [PPG-6016](#), [PPG-6017](#), [PPG-7000](#), [PPG-7002](#) à [PPG-7022](#), [PPG-7025](#) à [PPG-7029](#), [PPG-7032](#) à [PPG-7047](#)

Recherche psychopédagogie

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
PPG-6801	Activité de recherche - mémoire 1	3.0
PPG-6802	Activité de recherche - mémoire 2	3.0
PPG-6803	Activité de recherche - mémoire 3	9.0 crédits/activité temps plein
PPG-6804	Activité de recherche - mémoire 4	9.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Adaptation scolaire

[Claire Beaumont](#), [Andrée Boisclair](#), [Stéphane Duchesne](#), [Jocelyne Giasson](#), [Hélène Makdissi](#), [Égide Royer](#), [Pauline Sirois](#), [Suzanne Vincent](#)

Apprentissage

[Lucie DeBlois](#), [Marie Larochelle](#), [Suzanne Vincent](#)

Développement

[Andrée Boisclair](#), [Stéphane Duchesne](#), [Fernand Gervais](#), [Simon Larose](#), [Pierre Pagé](#), [Hélène Ziarko](#)

Éducation physique

[Guylaine Demers](#), [Vicky Drapeau](#), [Jocelyn Gagnon](#), [Claude Goulet](#), [Denis Martel](#), [Valérie Michaud](#), [Luc Nadeau](#), [Sylvie Parent](#), [Claude Savard](#), [Serge Talbot](#), [Germain Thériault](#), [Christiane Trottier](#)

Fondements

[Clermont Gauthier](#), [Denis Simard](#)

Intervention pédagogique

[Serge Desgagné](#), [Fernand Gervais](#), [Jocelyne Giasson](#), [Thérèse Laferrière](#), [Marie Larochelle](#), [Simon Larose](#), [Suzanne Vincent](#), [Hélène Ziarko](#)

Petite enfance

[Andrée Boisclair](#), [Pierre Pagé](#)

Supervision pédagogique

[Serge Desgagné](#), [Thérèse Laferrière](#), [Maurice Legault](#)

Sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Adaptation scolaire. Troubles de comportement.

[Claire Beaumont](#)

Élaboration de connaissances chez l'enfant. Intervention pédagogique et élaboration de connaissances chez l'élève.

Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd. Intégration de l'enfant sourd.

[Andrée Boisclair](#)

Didactique des mathématiques. Processus d'apprentissage chez des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage en mathématiques. Relations entre interprétation des activités cognitives des élèves et les interventions privilégiées au préscolaire, au primaire et au secondaire. Relations entre apprentissage et enseignement des mathématiques.

[Lucie DeBlois](#)

Femmes et sport. Formation par compétences. Homophobie en sport. Formation et supervision des entraîneurs sportifs. Élaboration de programmes de formation.

[Guylaine Demers](#)

Formation des enseignants et contextes de pratique (stages de formation initiale et insertion professionnelle). Relation pédagogique et gestion de classe. Analyse réflexive et savoir pratique des enseignants. Approche narrative, récits de pratique et méthode de cas. Approche collaborative de recherche. Méthodologie qualitative: ethnographie et ethnométhodologie.

[Serge Desgagné](#)

Programme d'intervention en nutrition. Éducation à la santé. Nutrition sportive, Contrôle du poids. Comportements alimentaires.

[Vicky Drapeau](#)

Rôle de la famille dans le développement psychosocial des adolescents. Transition au secondaire comme contexte propice à l'apparition des difficultés d'adaptation psychosociale à l'adolescence. Problèmes de comportement et environnement pédagogique comme déterminants de l'inadaptation psychosociale au secondaire. Profils d'adolescents à risque de décrochage scolaire au secondaire.

[Stéphane Duchesne](#)

Didactique de l'éducation physique et sportive. Pédagogie de l'éducation physique et sportive. Éducation à la santé.

[Jocelyn Gagnon](#)

Histoire des idées et des pratiques pédagogiques. Courants pédagogiques contemporains. Programmes scolaires.

[Clermont Gauthier](#)

Développement sociocognitif au préscolaire et à l'élémentaire. Construction des savoirs en situation. Culture et cognition. Formation pratique en milieu scolaire. Ethnométhodologie.

[Fernand Gervais](#)

Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves «à risque».

[Jocelyne Giasson](#)

Épidémiologie et étiologie des blessures d'origine récréative et sportive. Prévention des blessures et promotion de la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

[Claude Goulet](#)

Environnements d'apprentissage contemporains. Processus enseignement-apprentissage et approche centrée sur l'expérience. Savoir pratique en enseignement. Identité professionnelle, analyse réflexive et formation continue des enseignantes et enseignants.

[Thérèse Laferrière](#)

Aspects épistémologiques liés à la construction des savoirs et à leur diffusion en contexte éducatif. Idée de scientificité: images et usages. Constructivisme et enseignement des sciences.

[Marie Larochelle](#)

Psychologie de l'adolescence et conséquences en éducation. Développement social et affectif à l'adolescence et relations avec les enseignants et avec les pairs. Intégration collégiale des étudiants à risque. Tutorat maître-élève.

[Simon Larose](#)

Analyse du vécu de la pratique éducative. Liens entre la transformation intérieure et le changement pédagogique. Explicitation du vécu de l'action. Formation des enseignants associés à la formation dans le contexte des stages en milieu scolaire. Éducation à la relation à l'environnement naturel.

[Maurice Legault](#)

Littérature jeunesse et émergence de la littératie chez l'élève tout-venant ou en difficulté langagière. Perspective développementale. Difficultés d'apprentissage. Déficience auditive. Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd.

Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves à risque.

Intervention pédagogique auprès des enfants en difficulté. Difficultés d'apprentissage scolaire.

[Hélène Makdissi](#)

Pédagogie de l'éducation physique et sportive. Supervision de l'intervention en éducation physique et sportive.

[Denis Martel](#)

Éducation à la santé. Promotion de la pratique d'activités physiques en milieu scolaire. Efficacité de programmes en éducation physique et à la santé.

[Valérie Michaud](#)

Mesure de la performance en sport d'équipe. Mesure et évaluation en éducation physique et sportive. Éducation à la santé.

[Luc Nadeau](#)

Développement et apprentissage. Construction historico-culturelle de la pensée sociale. Neurophénoménologie, développement du cerveau et neuropédagogie. Facteurs sociaux intervenant dans le développement socio-cognitif. Programme d'éducation socio-cognitive en milieux préscolaire et scolaire.

[Pierre Pagé](#)

Protection de l'intégrité physique et mentale des athlètes. Abus, harcèlement et violence dans le sport. Prévention des traumatismes intentionnels dans le sport.

[Sylvie Parent](#)

Adaptation scolaire: services éducatifs offerts aux élèves présentant des difficultés d'adaptation ou des troubles de comportement à l'école.

[Égide Royer](#)

Pédagogie sportive. Efficacité des processus d'entraînement. Formation des entraîneurs sportifs. Formation de formateurs.

[Claude Savard](#)

Fondements de l'éducation. Enseignement et culture. Formation des maîtres.

[Denis Simard](#)

Apprentissage de l'écrit. Intervention auprès des élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de l'écrit. Apprentissages scolaires chez l'enfant sourd. Intégration scolaire de l'enfant sourd.

[Pauline Sirois](#)

Intervention éducative. Efficacité du processus enseignement-apprentissage. Apprendre à apprendre. Formation, perfectionnement et supervision pédagogique des éducateurs physiques. Pédagogie universitaire.

[Serge Talbot](#)

Dépistage, traitement, rééducation et prévention des blessures sportives. Plein air, santé et activité physique. Adaptation humaine au milieu naturel.

[Germain Thériault](#)

Psychologie du sport. Préparation mentale et développement des habiletés de vie en contexte sportif. Analyse du rôle des entraîneurs sportifs et des parents auprès des athlètes.

[Christiane Trottier](#)

Apprentissage et enseignement au secondaire. Difficultés scolaires et dispositifs didactiques en classe. Processus de construction des connaissances en mathématiques. Conditions sociales et scolaires.

[Suzanne Vincent](#)

Apprentissage et enseignement de la langue maternelle. Relations, langage et construction des connaissances. Étude de la compréhension.

[Hélène Ziarko](#)

Doctorat en psychopédagogie (Ph. D.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, il faut être titulaire d'une maîtrise comportant une préparation pertinente au champ d'études choisi ou d'un diplôme jugé équivalent. Dans certains cas, une scolarité complémentaire ou probatoire peut être imposée.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevé de notes et trois rapports d'appréciation), chaque candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitæ et un texte de cinq pages. Ce texte présente un avant-projet de recherche qui comporte les éléments suivants: un titre provisoire de la thèse, une première ébauche du plan, la problématique et sa pertinence, de même que les principales sources bibliographiques.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit, à la préparation antérieure du candidat, à la qualité de son dossier universitaire et à son aptitude à la recherche, ainsi que des ressources disponibles pour l'encadrement. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Pour qu'un candidat soit admis, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de directeur de recherche pour le doctorat. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Une offre d'admission définitive ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée pour la poursuite de ce programme. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la politique facultaire relative au français écrit est appliquée.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits d'inscription au programme.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347

Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme vise à former un chercheur autonome, capable d'apporter une contribution au savoir et de démontrer une ouverture au travail interdisciplinaire. Au terme de ses études, l'étudiant devrait:

- avoir acquis la capacité d'analyser des événements éducatifs et de réfléchir, de façon critique, sur le savoir et ses processus d'acquisition;
- être devenu spécialiste dans un champ d'études et de recherche en psychopédagogie;
- être capable de lier à la problématique éducative dans son ensemble les données relatives à son champ de spécialisation;
- être en mesure de contribuer à l'avancement du savoir théorique et de la pratique en psychopédagogie par l'apport de nouvelles connaissances;
- pouvoir poursuivre des recherches originales de façon autonome;
- avoir la compétence nécessaire pour élaborer de nouvelles pratiques de recherche et d'intervention.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

L'étudiant doit prévoir une résidence de trois sessions consécutives.

Remarques sur les cours

Séminaire de recherche

Le séminaire doctoral doit être l'occasion de présenter la problématique et la méthodologie du projet de recherche. L'étudiant présente son séminaire après s'être soumis à l'examen de doctorat. Le séminaire doit impérativement être tenu avant toute collecte de données, puisqu'il doit permettre de préciser suffisamment le projet de recherche afin que l'étudiant puisse déposer, s'il y a lieu, une demande d'approbation de son projet au Comité d'éthique. Les modalités relatives à cette approbation figurent ci-dessous au paragraphe intitulé «Approbation du projet par le Comité d'éthique».

Le séminaire est suivi d'une évaluation qui prend la forme d'un rapport rédigé par le directeur de recherche, avec la participation des membres du comité d'encadrement; le rapport est remis à l'étudiant par la direction de programme.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Dépôt du programme d'études

Au cours de sa première session d'inscription, l'étudiant dépose un programme d'études. Ce programme est soumis à l'approbation de la direction de programme.

Le programme d'études est élaboré conjointement avec le directeur de recherche et à partir de la signification de chacun des cours dans la formation de l'étudiant.

Examen de doctorat

L'examen de doctorat contribue à évaluer le potentiel d'un étudiant à poursuivre ses études doctorales et à mener à bien sa thèse de doctorat. Dans la mesure où l'étudiant réussit l'examen, il recevra également des recommandations pour la poursuite de ses travaux de recherche.

Cet examen comporte deux volets, l'un rétrospectif et l'autre prospectif. Il a une valeur de 3 crédits et fait partie des 21 crédits de scolarité du programme d'études de l'étudiant. Avant de s'y inscrire, l'étudiant doit avoir acquis un minimum de 12 crédits de cours, mais ne doit pas avoir dépassé 36 crédits (cours et recherche).

Au moins deux mois avant la présentation de l'examen de doctorat et au plus tard au moment de l'inscription à cet examen, l'étudiant et son directeur proposent un jury d'examen. Ce jury comprend le directeur et au moins deux autres professeurs. La composition du jury est soumise à l'approbation de la direction de programme. Les membres du jury peuvent ensuite continuer d'assurer l'encadrement de l'étudiant et constituer son comité de thèse. Avant l'examen, l'étudiant doit également soumettre son plan d'examen à l'approbation de la direction de programme.

L'examen de doctorat est soit privé, soit public. La note est attribuée en fonction du système de notation en vigueur au troisième cycle (A+ à E). En cas d'échec, une seule reprise est permise, sur décision unanime des membres du jury seulement.

Le texte complet de la politique de l'examen de doctorat ainsi que les formulaires à remplir au moment du dépôt du plan d'examen et pour obtenir l'approbation du jury sont disponibles au secrétariat du programme.

Dépôt du projet de recherche

Immédiatement après avoir réussi l'examen de doctorat, l'étudiant doit déposer, auprès de sa direction de programme, un projet de recherche, approuvé par son directeur de recherche. Ce projet de recherche (dix pages) doit comporter le titre provisoire de la thèse, la délimitation du sujet, l'hypothèse de travail et les principales références. Le programme permet que la thèse soit présentée en y insérant des articles. Une thèse conçue sous cette forme ne peut se résumer à la seule juxtaposition des articles proposés; elle doit aussi comporter des parties servant à lier les articles de façon à assurer la cohésion et la cohérence du texte constituant la thèse. On peut se procurer la réglementation pour ce genre de thèse au secrétariat du programme. Dans ce cas, l'étudiant doit présenter à son directeur de recherche un projet comprenant le plan, le titre de la thèse, le titre des articles et la délimitation du sujet, l'hypothèse de travail, les principales références et le nom des périodiques, avec comité de lecture, auquel les articles seront soumis. Ces articles doivent porter sur la résolution d'un problème unique.

L'une ou l'autre forme de projet de thèse sera déposée, accompagnée du formulaire approprié, et soumise à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de doctorat (sept ans au maximum, à partir de la première inscription au programme). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Psychopédagogie (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
EDC-8002	Séminaire doctoral: réflexions critiques sur la recherche	3.0
PPG-8000	Examen de doctorat	3.0
PPG-8002	Séminaire de recherche de doctorat	3.0

A. 12 crédits parmi :

[DID-7000](#), [DID-7003](#), [DID-7004](#), [DID-7013](#), [EDC-7002](#), [EDC-7003](#), [EDC-7005](#), [EDC-7006](#), [EDC-8001](#), [EPS-7000](#) à [EPS-7013](#), [MEV-7005](#), [MEV-7015](#), [PPG-7000](#) à [PPG-7022](#), [PPG-7025](#) à [PPG-7029](#), [PPG-7032](#) à [PPG-7048](#)

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
PPG-8801	Activité de recherche - thèse 1	3.0
PPG-8802	Activité de recherche - thèse 2	10.0 crédits/activité temps plein
PPG-8803	Activité de recherche - thèse 3	10.0 crédits/activité temps plein
PPG-8804	Activité de recherche - thèse 4	10.0 crédits/activité temps plein
PPG-8805	Activité de recherche - thèse 5	9.0 crédits/activité temps plein
PPG-8806	Activité de recherche - thèse 6	9.0 crédits/activité temps plein
PPG-8807	Activité de recherche - thèse 7	9.0 crédits/activité temps plein
PPG-8808	Activité de recherche - thèse 8	9.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Adaptation scolaire

[Claire Beaumont](#), [Andrée Boisclair](#), [Stéphane Duchesne](#), [Jocelyne Giasson](#), [Hélène Makdissi](#), [Égide Royer](#), [Pauline Sirois](#), [Suzanne Vincent](#)

Apprentissage

[Lucie DeBlois](#), [Marie Larochelle](#), [Suzanne Vincent](#)

Développement

[Andrée Boisclair](#), [Stéphane Duchesne](#), [Fernand Gervais](#), [Simon Larose](#), [Pierre Pagé](#), [Hélène Ziarko](#)

Éducation physique

[Guylaine Demers](#), [Vicky Drapeau](#), [Jocelyn Gagnon](#), [Claude Goulet](#), [Denis Martel](#), [Valérie Michaud](#), [Luc Nadeau](#), [Sylvie Parent](#), [Claude Savard](#), [Serge Talbot](#), [Germain Thériault](#), [Christiane Trottier](#)

Fondements

[Clermont Gauthier](#), [Denis Simard](#)

Intervention pédagogique

[Serge Desgagné](#), [Fernand Gervais](#), [Jocelyne Giasson](#), [Thérèse Laferrière](#), [Marie Larochelle](#), [Simon Larose](#), [Suzanne Vincent](#), [Hélène Ziarko](#)

Petite enfance

[Andrée Boisclair](#), [Pierre Pagé](#)

Supervision pédagogique

[Serge Desgagné](#), [Thérèse Laferrière](#), [Maurice Legault](#)

Sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Adaptation scolaire. Troubles de comportement.

[Claire Beaumont](#)

Élaboration de connaissances chez l'enfant. Intervention pédagogique et élaboration de connaissances chez l'élève.

Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd. Intégration de l'enfant sourd.

[Andrée Boisclair](#)

Didactique des mathématiques. Processus d'apprentissage chez des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage en mathématiques. Relations entre interprétation des activités cognitives des élèves et les interventions privilégiées au préscolaire, au primaire et au secondaire. Relations entre apprentissage et enseignement des mathématiques.

[Lucie DeBlois](#)

Femmes et sport. Formation par compétences. Homophobie en sport. Formation et supervision des entraîneurs sportifs.
Élaboration de programmes de formation.
[Guylaine Demers](#)

Formation des enseignants et contextes de pratique (stages de formation initiale et insertion professionnelle). Relation pédagogique et gestion de classe. Analyse réflexive et savoir pratique des enseignants. Approche narrative, récits de pratique et méthode de cas. Approche collaborative de recherche. Méthodologie qualitative: ethnographie et ethnométhodologie.
[Serge Desgagné](#)

Programme d'intervention en nutrition. Éducation à la santé. Nutrition sportive, Contrôle du poids. Comportements alimentaires.
[Vicky Drapeau](#)

Rôle de la famille dans le développement psychosocial des adolescents. Transition au secondaire comme contexte propice à l'apparition des difficultés d'adaptation psychosociale à l'adolescence. Problèmes de comportement et environnement pédagogique comme déterminants de l'inadaptation psychosociale au secondaire. Profils d'adolescents à risque de décrochage scolaire au secondaire.
[Stéphane Duchesne](#)

Didactique de l'éducation physique et sportive. Pédagogie de l'éducation physique et sportive. Éducation à la santé.
[Jocelyn Gagnon](#)

Histoire des idées et des pratiques pédagogiques. Courants pédagogiques contemporains. Programmes scolaires.
[Clermont Gauthier](#)

Développement sociocognitif au préscolaire et à l'élémentaire. Construction des savoirs en situation. Culture et cognition. Formation pratique en milieu scolaire. Ethnométhodologie.
[Fernand Gervais](#)

Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves «à risque».
[Jocelyne Giasson](#)

Épidémiologie et étiologie des blessures d'origine récréative et sportive. Prévention des blessures et promotion de la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.
[Claude Goulet](#)

Environnements d'apprentissage contemporains. Processus enseignement-apprentissage et approche centrée sur l'expérience. Savoir pratique en enseignement. Identité professionnelle, analyse réflexive et formation continue des enseignantes et enseignants.
[Thérèse Laferrière](#)

Aspects épistémologiques liés à la construction des savoirs et à leur diffusion en contexte éducatif. Idée de scientificité: images et usages. Constructivisme et enseignement des sciences.
[Marie Larochelle](#)

Psychologie de l'adolescence et conséquences en éducation. Développement social et affectif à l'adolescence et relations avec les enseignants et avec les pairs. Intégration collégiale des étudiants à risque. Tutorat maître-élève.
[Simon Larose](#)

Analyse du vécu de la pratique éducative. Liens entre la transformation intérieure et le changement pédagogique. Explicitation du vécu de l'action. Formation des enseignants associés à la formation dans le contexte des stages en milieu scolaire. Éducation à la relation à l'environnement naturel.
[Maurice Legault](#)

Littérature jeunesse et émergence de la littératie chez l'élève tout-venant ou en difficulté langagière. Perspective développementale. Difficultés d'apprentissage. Déficience auditive. Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd. Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves à risque. Intervention pédagogique auprès des enfants en difficulté. Difficultés d'apprentissage scolaire.
[Hélène Makdissi](#)

Pédagogie de l'éducation physique et sportive. Supervision de l'intervention en éducation physique et sportive.
[Denis Martel](#)

Éducation à la santé. Promotion de la pratique d'activités physiques en milieu scolaire. Efficacité de programmes en éducation physique et à la santé.

[Valérie Michaud](#)

Mesure de la performance en sport d'équipe. Mesure et évaluation en éducation physique et sportive. Éducation à la santé.

[Luc Nadeau](#)

Développement et apprentissage. Construction historico-culturelle de la pensée sociale. Neurophénoménologie, développement du cerveau et neuropédagogie. Facteurs sociaux intervenant dans le développement socio-cognitif. Programme d'éducation socio-cognitive en milieux préscolaire et scolaire.

[Pierre Pagé](#)

Protection de l'intégrité physique et mentale des athlètes. Abus, harcèlement et violence dans le sport. Prévention des traumatismes intentionnels dans le sport.

[Sylvie Parent](#)

Adaptation scolaire: services éducatifs offerts aux élèves présentant des difficultés d'adaptation ou des troubles de comportement à l'école.

[Égide Royer](#)

Pédagogie sportive. Efficacité des processus d'entraînement. Formation des entraîneurs sportifs. Formation de formateurs.

[Claude Savard](#)

Fondements de l'éducation. Enseignement et culture. Formation des maîtres.

[Denis Simard](#)

Apprentissage de l'écrit. Intervention auprès des élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de l'écrit. Apprentissages scolaires chez l'enfant sourd. Intégration scolaire de l'enfant sourd.

[Pauline Sirois](#)

Intervention éducative. Efficacité du processus enseignement-apprentissage. Apprendre à apprendre. Formation, perfectionnement et supervision pédagogique des éducateurs physiques. Pédagogie universitaire.

[Serge Talbot](#)

Dépistage, traitement, rééducation et prévention des blessures sportives. Plein air, santé et activité physique. Adaptation humaine au milieu naturel.

[Germain Thériault](#)

Psychologie du sport. Préparation mentale et développement des habiletés de vie en contexte sportif. Analyse du rôle des entraîneurs sportifs et des parents auprès des athlètes.

[Christiane Trottier](#)

Apprentissage et enseignement au secondaire. Difficultés scolaires et dispositifs didactiques en classe. Processus de construction des connaissances en mathématiques. Conditions sociales et scolaires.

[Suzanne Vincent](#)

Apprentissage et enseignement de la langue maternelle. Relations, langage et construction des connaissances. Étude de la compréhension.

[Hélène Ziarko](#)

Maîtrise en psychopédagogie - adaptation scolaire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation pertinente à cette majeure et avoir conservé une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Dans certains cas, notamment pour le candidat dont le baccalauréat n'est pas en éducation, une scolarité complémentaire ou probatoire de premier cycle (pouvant atteindre 30 crédits) peut être imposée par la direction de programme.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevés de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitæ et un texte d'un maximum de deux pages. Ce texte doit comprendre la description de ses intérêts professionnels, une indication du ou des champs d'études et de recherche qui l'intéressent et des précisions sur le thème d'un éventuel essai.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Pour qu'un candidat soit admis à la maîtrise, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de conseiller pour l'essai. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement à la maîtrise. Une offre d'admission ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

Note - Ce programme ne conduit pas à l'obtention d'un permis d'enseignement.

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée pour la poursuite de ce programme. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la politique facultaire relative au français écrit est appliquée.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais, avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits d'inscription au programme.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été. On suggère au candidat qui désire s'inscrire à temps complet de commencer ses études à la session d'automne.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347
Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif de favoriser chez l'étudiant l'acquisition d'une formation plus approfondie par l'étude de modèles théoriques, par le développement d'outils et de stratégies d'intervention et par l'analyse des pratiques pédagogiques. Certaines activités visent la reconnaissance de ses propres valeurs, habiletés et modèles conceptuels.

Ce programme est axé sur la formation professionnelle. L'étudiant acquerra cette formation par la poursuite de cours et par la rédaction d'un essai. Au terme de ses études, l'étudiant devrait:

- avoir acquis, en tant que professionnel, la capacité de réfléchir sur son action, lui permettant ainsi d'améliorer son intervention et de faire évoluer la pratique dans un champ d'activité professionnelle lié à l'adaptation scolaire;
- avoir enrichi sa connaissance d'un champ d'activité professionnelle en rapport avec la psychopédagogie et l'adaptation scolaire et en avoir maîtrisé les méthodologies;
- avoir acquis une attitude critique par rapport à sa pratique professionnelle et à celle de son milieu;
- s'être familiarisé avec la recherche en psychopédagogie et en adaptation scolaire;
- être en mesure de présenter, par écrit et de façon claire et cohérente, une synthèse de ses travaux témoignant de sa démarche.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins une session. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

Dépôt du programme d'études

Au cours de sa première session d'inscription au programme, l'étudiant doit déposer un programme d'études. Il élabore ce programme conjointement avec le conseiller ou le directeur de recherche, en fonction du thème de l'essai ou du mémoire, de ses objectifs de formation, de ses intérêts personnels et de l'obligation d'acquérir 15 ou 18 crédits de cours parmi ceux de la concentration en adaptation scolaire. Il est possible de suivre certains cours dans d'autres programmes d'études aux cycles supérieurs. L'étudiant doit nécessairement ajuster ses intérêts aux possibilités offertes. Ce programme d'études est soumis à l'approbation de la direction de programme.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps, et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment

précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le [Règlement des études](#) (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise).

Travail de recherche

Dépôt du projet d'essai

L'étudiant doit présenter à son conseiller un projet d'essai (deux à trois pages) comprenant le titre provisoire de l'essai, la problématique et les objectifs, le plan et les étapes de réalisation, le calendrier et une bibliographie sommaire. Ce projet sera déposé, accompagné du formulaire approprié, et soumis à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de maîtrise (quatre ans au maximum, à partir de la première inscription au programme).

L'étudiant doit satisfaire à cette exigence au plus tard avant d'avoir accumulé 27 crédits (cours et recherche). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

L'essai que doit présenter l'étudiant est un travail de synthèse, c'est-à-dire de réflexion et d'interprétation, réalisé sous la supervision d'un conseiller. Il peut prendre plusieurs formes (revue de littérature sur un thème précis, analyse d'une intervention de pratiques pédagogiques, production de matériel didactique, monographies, étude de cas, études historiques, dissertation). Il doit satisfaire aux exigences universitaires inhérentes à l'obtention de 12 crédits.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Adaptation scolaire (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
PPG-6005	Essai	12.0

A. 3 crédits parmi :

[DID-7006](#), [DID-7011](#), [EDC-7003](#), [PPG-7001](#), [PPG-7024](#)

B. 18 à 30 crédits parmi :

[DID-7003](#), [DID-7004](#), [DID-7013](#), [MEV-7005](#), [PPG-6016](#), [PPG-6017](#), [PPG-7000](#), [PPG-7003](#) à [PPG-7007](#), [PPG-7014](#), [PPG-7022](#), [PPG-7028](#), [PPG-7043](#), [PPG-7044](#)

C. 0 à 12 crédits parmi :

[EDC-7002](#), [PPG-7002](#), [PPG-7008](#) à [PPG-7013](#), [PPG-7015](#), [PPG-7018](#) à [PPG-7021](#), [PPG-7023](#), [PPG-7025](#) à [PPG-7027](#), [PPG-7029](#), [PPG-7032](#) à [PPG-7048](#)

Recherche

Difficultés d'apprentissage

[Lucie DeBlois](#), [Jocelyne Giasson](#), [Hélène Makdissi](#), [Pauline Sirois](#), [Suzanne Vincent](#)

Troubles de comportement

[Claire Beaumont](#), [Stéphane Duchesne](#), [Égide Royer](#), [Pierre Pagé](#)

Déficiences auditives

[Andrée Boisclair](#)

Sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Adaptation scolaire. Troubles du comportement.

[Claire Beaumont](#)

Élaboration de connaissances chez l'enfant. Intervention pédagogique et élaboration de connaissances chez l'élève. Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd. Intégration de l'enfant sourd.

[Andrée Boisclair](#)

Rôle de la famille dans le développement psychosocial des adolescents. Transition au secondaire comme contexte propice à l'apparition des difficultés d'adaptation psychosociale à l'adolescence. Problèmes de comportement et environnement pédagogique comme déterminants de l'inadaptation psychosociale au secondaire. Profils d'adolescents à risque de décrochage scolaire au secondaire.

[Stéphane Duchesne](#)

Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves «à risque».

[Jocelyne Giasson](#)

Littérature jeunesse et émergence de la littératie chez l'élève tout-venant ou en difficulté langagière. Perspective développementale. Difficultés d'apprentissage. Déficience auditive. Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd. Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves à risque. Intervention pédagogique auprès des enfants en difficulté. Difficultés d'apprentissage scolaire

[Hélène Makdissi](#)

Développement et apprentissage. Construction historico-culturelle de la pensée sociale. Neurophénoménologie, développement du cerveau et neuropédagogie. Facteurs sociaux intervenant dans le développement socio-cognitif. Programme d'éducation socio-cognitive en milieux préscolaire et scolaire.

[Pierre Pagé](#)

Adaptation scolaire: services éducatifs offerts aux élèves présentant des difficultés d'adaptation ou des troubles de comportement à l'école.

[Égide Royer](#)

Apprentissage de l'écrit. Intervention auprès des élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de l'écrit. Apprentissages scolaires chez l'enfant sourd. Intégration scolaire de l'enfant sourd.

[Pauline Sirois](#)

Apprentissage et enseignement au secondaire. Difficultés scolaires et dispositifs didactiques en classe. Processus de construction des connaissances en mathématiques. Conditions sociales et scolaires de la réussite à l'école.

[Suzanne Vincent](#)

Autres sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Didactique des mathématiques. Processus d'apprentissage chez des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage en mathématiques. Relations entre interprétation des activités cognitives des élèves et les interventions privilégiées au préscolaire, au primaire et au secondaire. Relations entre apprentissage et enseignement des mathématiques.

[Lucie DeBlois](#)

Formation des enseignants et contexte de pratique (stages de formation initiale et insertion professionnelle). Relation pédagogique et gestion de classe. Analyse réflexive et savoir pratique des enseignants. Approche narrative, récits de pratique et méthode de cas. Approche collaborative de recherche. Méthodologie qualitative; ethnographie et ethnométhodologie.

[Serge Desgagné](#)

Histoire des idées et des pratiques pédagogiques. Courants pédagogiques contemporains. Programmes scolaires.

[Clermont Gauthier](#)

Développement sociocognitif au préscolaire et à l'élémentaire. Construction des savoirs en situation. Culture et cognition. Formation pratique en milieu scolaire. Ethnométhodologie.

[Fernand Gervais](#)

Environnements d'apprentissage contemporains. Processus enseignement-apprentissage et approche centrée sur l'expérience. Savoir pratique en enseignement. Identité professionnelle, analyse réflexive et formation continue des enseignantes et enseignants.
[Thérèse Laferrière](#)

Aspects épistémologiques liés à la construction des savoirs et à leur diffusion en contexte éducatif. Idée de scientificité: images et usages. Constructivisme et enseignement des sciences.
[Marie Larochelle](#)

Psychologie de l'adolescence et conséquences en éducation. Développement social et affectif à l'adolescence et relations avec les enseignants et avec les pairs. Intégration collégiale des étudiants à risque. Tutorat maître-élève.
[Simon Larose](#)

Analyse du vécu de la pratique éducative. Liens entre transformation intérieure et changement pédagogique. Explicitation du vécu de l'action. Formation des enseignants associés à la formation dans le contexte des stages en milieu scolaire. Éducation à la relation à l'environnement naturel.
[Maurice Legault](#)

Fondements de l'éducation. Enseignement et culture, formation des maîtres.
[Denis Simard](#)

Apprentissage et enseignement de la langue maternelle. Relations, langage et construction des connaissances. Étude de la compréhension.
[Hélène Ziarko](#)

Maîtrise en psychopédagogie - adaptation scolaire – avec mémoire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation pertinente à cette majeure et avoir conservé une moyenne de diplomation ou de cheminement d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Dans certains cas, notamment pour le candidat dont le baccalauréat n'est pas en éducation, une scolarité complémentaire ou probatoire de premier cycle (pouvant atteindre 30 crédits) peut être imposée par la direction de programme.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevés de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitæ et un texte d'un maximum de cinq pages. Ce texte doit comprendre la description de ses intérêts professionnels, une indication du ou des champs d'études et de recherche qui l'intéressent et des précisions sur le thème d'un éventuel mémoire.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Pour qu'un candidat soit admis à la maîtrise, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de directeur de recherche. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement à la maîtrise. Une offre d'admission ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

Note - Ce programme ne conduit pas à l'obtention d'un permis d'enseignement.

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée pour la poursuite de ce programme. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la politique facultaire relative au français écrit est appliquée.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais, avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits d'inscription au programme.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été. On suggère au candidat qui désire s'inscrire à temps complet de commencer ses études à la session d'automne. On suggère au candidat qui désire s'inscrire à temps complet de commencer ses études à la session d'automne.

Responsable

Directrice du programme par intérim

Barbara Bader
418 656-2131, poste 13428

barbara.bader@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347

Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif de favoriser chez l'étudiant l'acquisition d'une formation plus approfondie par l'étude de modèles théoriques, par le développement d'outils et de stratégies d'intervention et par l'analyse des pratiques pédagogiques. Certaines activités visent la reconnaissance de ses propres valeurs, habiletés et modèles conceptuels.

Ce programme est axé sur la formation en recherche. L'étudiant acquerra cette formation par la poursuite de cours et par la rédaction d'un mémoire. Au terme de ses études, l'étudiant devrait:

- avoir enrichi sa connaissance d'un champ d'activité professionnelle en rapport avec la psychopédagogie et l'adaptation scolaire;
- s'être familiarisé avec la recherche dans le champ d'activité de l'adaptation scolaire;
- avoir acquis une attitude critique par rapport à la recherche en éducation;
- avoir élargi ses habiletés de chercheur par la réalisation d'un projet de recherche;
- être en mesure de présenter, par écrit et de façon claire et cohérente, un projet de recherche (mémoire), la démarche de réalisation et les résultats obtenus dans le domaine de l'adaptation scolaire.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins une session. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

Dépôt du programme d'études

Au cours de sa première session d'inscription au programme, l'étudiant doit déposer un programme d'études. Il élabore ce programme conjointement avec le conseiller ou le directeur de recherche, en fonction du thème de l'essai ou du mémoire, de ses objectifs de formation, de ses intérêts personnels et de l'obligation d'acquérir 15 ou 18 crédits de cours parmi ceux de la concentration en adaptation scolaire. Il est possible de suivre certains cours dans d'autres programmes d'études aux cycles supérieurs. L'étudiant doit nécessairement ajuster ses intérêts aux possibilités offertes. Ce programme d'études est soumis à l'approbation de la direction de programme.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps, et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment

précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise).

Travail de recherche

Dépôt du projet de recherche

Avant d'avoir accumulé 27 crédits (cours et recherche), l'étudiant doit déposer, auprès de sa direction de programme, un projet de recherche, approuvé par son directeur de recherche.

Ce projet de mémoire (cinq pages) doit comporter le titre provisoire du mémoire, la problématique, la méthodologie, les étapes de réalisation, un calendrier et une bibliographie sommaire. Le programme permet que le mémoire soit présenté en insérant un ou des articles. On peut se procurer la réglementation pour ce genre de mémoire au secrétariat du programme. Dans le cas d'un mémoire avec insertion d'articles, l'étudiant doit soumettre le projet d'un ou de plusieurs articles répondant aux exigences précisées ci-dessus et montrer en quoi cela pourrait se substituer au texte d'un mémoire traditionnel, en précisant le nom du périodique avec comité de lecture auquel l'article ou les articles sera ou seront éventuellement soumis. L'une ou l'autre forme de projet sera déposée, accompagnée du formulaire approprié, et soumise à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de maîtrise (quatre ans au maximum, à partir de la première inscription au programme). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

Le projet devra ensuite être soumis, s'il y a lieu, au Comité d'éthique. Les modalités relatives à cette approbation figurent au paragraphe intitulé «Approbation du projet par le Comité d'éthique».

L'un des objectifs de la maîtrise avec mémoire étant de s'initier à la conduite d'une recherche, quelque forme que celle-ci puisse prendre, le mémoire doit démontrer que l'étudiant a su concevoir et réaliser les différentes étapes d'un projet de recherche et ainsi satisfaire aux exigences universitaires inhérentes à l'obtention de 24 crédits.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Adaptation scolaire (21 crédits)

A. 6 crédits parmi :

[DID-7006](#), [DID-7011](#), [EDC-7003](#), [PPG-7001](#), [PPG-7024](#), [PPG-7032](#)

B. 15 crédits parmi :

[DID-7003](#), [DID-7004](#), [DID-7013](#), [EDC-6000](#), [MEV-7005](#), [PPG-6016](#), [PPG-6017](#), [PPG-7003 à PPG-7007](#), [PPG-7014](#), [PPG-7019](#), [PPG-7022](#), [PPG-7028](#), [PPG-7043 à PPG-7048](#)

Recherche en adaptation scolaire

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
PPG-6811	Activité de recherche - mémoire 1	3.0
PPG-6812	Activité de recherche - mémoire 2	3.0
PPG-6813	Activité de recherche - mémoire 3	9.0 crédits/activité temps plein
PPG-6814	Activité de recherche - mémoire 4	9.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Difficultés d'apprentissage

[Lucie DeBlois](#), [Jocelyne Giasson](#), [Hélène Makdissi](#), [Pauline Sirois](#), [Suzanne Vincent](#)

Troubles de comportement

[Claire Beaumont](#), [Stéphane Duchesne](#), [Égide Royer](#), [Pierre Pagé](#)

Déficience auditive

[Andrée Boisclair](#)

Sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Adaptation scolaire. Troubles du comportement.

[Claire Beaumont](#)

Élaboration de connaissances chez l'enfant. Intervention pédagogique et élaboration de connaissances chez l'élève.

Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd. Intégration de l'enfant sourd.

[Andrée Boisclair](#)

Rôle de la famille dans le développement psychosocial des adolescents. Transition au secondaire comme contexte propice à l'apparition des difficultés d'adaptation psychosociale à l'adolescence. Problèmes de comportement et environnement pédagogique comme déterminants de l'inadaptation psychosociale au secondaire. Profils d'adolescents à risque de décrochage scolaire au secondaire.

[Stéphane Duchesne](#)

Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves «à risque».

[Jocelyne Giasson](#)

Littérature jeunesse et émergence de la littératie chez l'élève tout-venant ou en difficulté langagière. Perspective développementale.

Difficultés d'apprentissage. Déficience auditive. Développement cognitif et construction du langage chez l'enfant sourd.

Apprentissage de la lecture et de l'écriture. Problèmes de compréhension en lecture. Intervention auprès des élèves à risque.

Intervention pédagogique auprès des enfants en difficulté. Difficultés d'apprentissage scolaire

[Hélène Makdissi](#)

Développement et apprentissage. Construction historico-culturelle de la pensée sociale. Neurophénoménologie, développement du cerveau et neuropédagogie. Facteurs sociaux intervenant dans le développement socio-cognitif. Programme d'éducation socio-cognitive en milieux préscolaire et scolaire.

[Pierre Pagé](#)

Adaptation scolaire: services éducatifs offerts aux élèves présentant des difficultés d'adaptation ou des troubles de comportement à l'école.

[Égide Royer](#)

Apprentissage de l'écrit. Intervention auprès des élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de l'écrit. Apprentissages scolaires chez l'enfant sourd. Intégration scolaire de l'enfant sourd.

[Pauline Sirois](#)

Apprentissage et enseignement au secondaire. Difficultés scolaires et dispositifs didactiques en classe. Processus de construction des connaissances en mathématiques. Conditions sociales et scolaires de la réussite à l'école.

[Suzanne Vincent](#)

Autres sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Didactique des mathématiques. Processus d'apprentissage chez des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage en mathématiques. Relations entre interprétation des activités cognitives des élèves et les interventions privilégiées au préscolaire, au primaire et au secondaire. Relations entre apprentissage et enseignement des mathématiques.

[Lucie DeBlois](#)

Formation des enseignants et contexte de pratique (stages de formation initiale et insertion professionnelle). Relation pédagogique et gestion de classe. Analyse réflexive et savoir pratique des enseignants. Approche narrative, récits de pratique et méthode de cas. Approche collaborative de recherche. Méthodologie qualitative; ethnographie et ethnométhodologie.

[Serge Desgagné](#)

Histoire des idées et des pratiques pédagogiques. Courants pédagogiques contemporains. Programmes scolaires.

[Clermont Gauthier](#)

Développement sociocognitif au préscolaire et à l'élémentaire. Construction des savoirs en situation. Culture et cognition. Formation pratique en milieu scolaire. Ethnométhodologie.

[Fernand Gervais](#)

Environnements d'apprentissage contemporains. Processus enseignement-apprentissage et approche centrée sur l'expérience. Savoir pratique en enseignement. Identité professionnelle, analyse réflexive et formation continue des enseignantes et enseignants.

[Thérèse Laferrière](#)

Aspects épistémologiques liés à la construction des savoirs et à leur diffusion en contexte éducatif. Idée de scientificité: images et usages. Constructivisme et enseignement des sciences.

[Marie Larochelle](#)

Psychologie de l'adolescence et conséquences en éducation. Développement social et affectif à l'adolescence et relations avec les enseignants et avec les pairs. Intégration collégiale des étudiants à risque. Tutorat maître-élève.

[Simon Larose](#)

Analyse du vécu de la pratique éducative. Liens entre transformation intérieure et changement pédagogique. Explicitation du vécu de l'action. Formation des enseignants associés à la formation dans le contexte des stages en milieu scolaire. Éducation à la relation à l'environnement naturel.

[Maurice Legault](#)

Fondements de l'éducation. Enseignement et culture, formation des maîtres.

[Denis Simard](#)

Apprentissage et enseignement de la langue maternelle. Relations, langage et construction des connaissances. Étude de la compréhension.

[Hélène Ziarko](#)

Maîtrise en sciences de l'orientation (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Le baccalauréat en sciences de l'orientation, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3 sur 4,33, constitue l'exigence minimale d'admission. Le titulaire d'un baccalauréat autre qu'en sciences de l'orientation, comportant au moins 30 crédits pertinents en sciences humaines, peut aussi être admissible sous réserve d'une scolarité d'appoint. Le maintien d'une moyenne cumulative de 3 sur 4,33 pour l'ensemble des cours de cette scolarité probatoire est exigé pour l'admission définitive à la maîtrise.

Sélection

Le fait de satisfaire aux exigences ci-dessus n'entraîne pas automatiquement l'admission. Chaque demande est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de la qualité du dossier soumis et des ressources du département d'accueil.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver.

Cependant, le cheminement de la personne admise à la session d'hiver est susceptible d'être plus difficile, compte tenu du fait que certains cours peuvent ne pas être donnés et que les stages ne peuvent être entrepris qu'à la session d'automne.

Responsable

Directeur du programme

Jimmy Ratté
418 656-2131, poste 7081
Télécopieur : 418 656-2885

jimmy.ratte@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme met l'accent sur l'acquisition de compétences professionnelles visant à rendre l'étudiant apte à favoriser, par des interventions éducatives, le développement personnel, vocationnel et social d'individus et de groupes. Cette maîtrise donne accès à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Plus précisément, au terme de ses études, la personne qui obtient son diplôme devrait:

- faire la preuve d'une connaissance approfondie des fondements de l'orientation et de l'intervention éducative dans ce domaine de pratique;
- maîtriser des modes d'intervention propres à l'orientation;
- avoir acquis une attitude critique face à sa pratique professionnelle et aux connaissances scientifiques sur lesquelles elle se fonde;
- être capable de lire, d'évaluer et d'utiliser de façon judicieuse les résultats de recherches dans le domaine des sciences de l'orientation;
- être capable, dans un essai, de présenter par écrit, de façon claire et cohérente, une problématique d'une certaine complexité, de préciser l'éclairage théorique qui a servi à son élaboration et de la situer dans le cadre des connaissances déjà accumulées sur le sujet.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

En plus d'une très bonne connaissance du français parlé et écrit, la poursuite de ces programmes exige une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée par un examen administré au début de la première session d'inscription. Selon les résultats obtenus, des cours de mise à niveau peuvent être exigés.

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins une session. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études. Tout en tenant compte des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel. À moins d'une permission spéciale, il doit être terminé dans les quatre années qui suivent la première inscription.

Remarques sur les cours

Programmes d'études

Le plus tôt possible après son admission et au plus tard au début de la deuxième session d'inscription, l'étudiant inscrit à la maîtrise avec mémoire ou au doctorat élabore son programme d'études. Ce programme d'études, précisant et justifiant tous les cours ou séminaires prévus en fonction du projet de recherche, doit être approuvé par le directeur de recherche et être soumis à la direction de programme.

Travail de recherche

L'étudiant qui opte pour ce type de maîtrise doit préparer un essai qui lui permettra de faire état de ses connaissances dans un domaine du savoir et de son aptitude à traiter systématiquement d'un sujet pertinent à ce domaine.

L'étudiant doit se procurer, au secrétariat du programme, le document intitulé *L'essai: guide pratique et procédurier* dans lequel sont précisés les objectifs de l'essai, les formes qu'il peut prendre (étude de cas, dissertation, récit de pratique, etc.), ainsi que les étapes à suivre du début jusqu'au dépôt final. L'essai peut, en outre, s'articuler autour d'une problématique soulevée lors des stages.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer de la collaboration d'un membre du corps professoral pour diriger son essai. Dès qu'un professeur a accepté d'agir comme conseiller de son essai, l'étudiant doit en informer la direction de programme en remplissant le formulaire *Choix du conseiller d'essai* qu'il peut se procurer au secrétariat de son programme. La décision concernant les détails pertinents à chaque essai relève d'une entente entre l'étudiant et le conseiller d'essai. Une fois conclue, cette entente est soumise, sous forme de projet, à l'approbation de la direction de programme. L'étudiant effectuera cette démarche à partir du formulaire Approbation du sujet d'essai qu'il peut obtenir au secrétariat du programme.

L'essai doit être déposé, pour évaluation au secrétariat du programme, en un exemplaire relié sommairement. Il est évalué par le conseiller de l'essai. L'essai doit satisfaire aux exigences universitaires de 6 crédits (270 heures de travail).

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Sciences de l'orientation (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-6002	Essai	6.0
CSO-6014	Séminaire de recherche	3.0
CSO-7004	Éthique de l'intervention et de la recherche	3.0
CSO-7011	Modèles de l'intervention éducative	3.0
MEV-7003	Élaboration/évaluation: programme d'intervention	3.0

A. 3 crédits parmi :

CSO-6008 à CSO-6013

B. 18 crédits parmi :

[CSO-6015](#), [CSO-6017](#) et [CSO-6018](#) OU

[CSO-6016](#), [CSO-6019](#) et [CSO-6020](#) OU

[CSO-6016](#), [CSO-6021](#) et [CSO-6022](#)

C. 6 crédits parmi :

[ADS-7001](#), [ADS-7004](#), [ADS-7008](#), [ADS-7015](#), [ADS-7019](#), [CSO-7000](#) à [CSO-7002](#), [CSO-7005](#) à [CSO-7010](#), [CSO-7012](#) à [CSO-7019](#), [FEM-6003](#), [MEV-7013](#), [PSY-7004](#), [SAC-7003](#), [SVS-7007](#)

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs qui y travaillent.

Counseling psychologique, éducation psychologique et consultation organisationnelle

[Marie-Denyse Boivin](#), [Bruno Bourassa](#), [Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Liette Goyer](#), [Chantal Leclerc](#), [Marcel Monette](#), [Jimmy Ratté](#), [Armelle Spain](#)

Développement personnel, vocationnel et social

[Merardo Arriola-Socol](#), [Marie-Denyse Boivin](#), [Bruno Bourassa](#), [Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Geneviève Fournier](#), [Liette Goyer](#), [Yann Le Bossé](#), [Chantal Leclerc](#), [Marie-France Maranda](#), [Marcel Monette](#), [Catherine Ratelle](#), [Jimmy Ratté](#), [Armelle Spain](#)

Orientation scolaire et professionnelle

[Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Geneviève Fournier](#), [Liette Goyer](#), [Frédéric Guay](#), [Catherine Ratelle](#)

Sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Éthique de l'intervention et de la recherche. Théories de l'éducation des adultes. Intervention éducative auprès d'adultes. Recherche-intervention. Apprentissage expérientiel.

[Merardo Arriola-Socol](#)

Insertion. Réinsertion et réintégration socioprofessionnelle. Toxicomanie et santé mentale. Accompagnement en counseling et orientation. Temporalité.

[Marie-Denyse Boivin](#)

Minorités linguistiques. Administration scolaire. Leadership éducationnel. Formation des maîtres. Évaluation du personnel. Pratiques de gestion. Attributions causales. Réussite scolaire.

[Yamina Bouchamma](#)

Intégration au travail des jeunes adultes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Partenariat école-travail. Alternance travail-étude. Formation en entreprise. Psychologie des groupes. Pratique réflexive et apprentissage expérientiel.

[Bruno Bourassa](#)

Développement et choix professionnel. Psychologie sociale et organisationnelle. Psychologie interculturelle. Identité, stratégies identitaires et insertion socioprofessionnelle.

[Hélène Cardu](#)

Counseling psychologique et orientation de vie. Adaptation, insertion sociale et projets de vie. Développement de l'adulte et cheminement existentiel.

[Jean-Louis Drolet](#)

Dimensions historiques, psychologiques et sociales du travail. Insertion socioprofessionnelle. Développement personnel et professionnel. Supervision en counseling.

[Geneviève Fournier](#)

Approches interculturelles de l'intervention en counseling d'orientation. Carrièreologie et information scolaire et professionnelle. Équité et adaptation.

[Liette Goyer](#)

Motivation scolaire et dimensions psychosociales associées à l'orientation scolaire et professionnelle.

[Frédéric Guay](#)

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs. Genre et éducation. Histoire de l'éducation. Politique et éducation. Sociologie de l'éducation. Organisations et institutions.

[Thérèse Hamel](#)

Planification et gestion de l'éducation. Système d'enseignement supérieur (collégial et universitaire). Pratique de gestion dans les établissements de formation. Femmes et gestion de l'éducation. Gestion des ressources humaines. Changement en éducation.

[Lucie Héon](#)

Développement de carrière. Psychométrie.

[Chantale Jeanrie](#)

Relations éducation-travail: partenariat, formations en alternance. Rapports école-communauté. Formation professionnelle et technique: fondements et organisation. Éducation des adultes et formation continue. Projet et rapport au savoir. Recherche collaborative et qualitative.

[Carol Landry](#)

Leadership et réussite éducative. Analyse féministe de l'éducation. Gestion scolaire en milieu linguistique minoritaire.

[Claire Lapointe](#)

Psychologie communautaire. Psychologie de l'adulte au travail. Psychologie du développement. Évaluation de programmes.

[Yann Le Bossé](#)

Psychosociologie et animation de groupes. Intervention et recherche en groupe. Pratiques réflexives et savoirs d'expérience. Analyse critique des services liés à l'emploi et des pratiques de gestion des ressources humaines. Élaboration et évaluation de programmes.

[Chantal Leclerc](#)

Sociologie du travail. Santé mentale au travail. Alcoolisme et toxicomanies. Psychodynamique du travail. Marché du travail.

[Marie-France Maranda](#)

Phénomènes de groupes. Relations parents-enfants. Développement de l'enfant. Éducation psychologique.

[Marcel Monette](#)

Psychométrie (tests d'intérêt de personnalité, d'aptitudes, d'intelligence employés en orientation et en psychologie). Évaluation des enfants dans les cas de garde d'enfants, d'abus et de négligence et recherche sur l'adaptation de ces enfants. Évaluation de programmes. Élaboration d'instruments de mesure.

[Nathalie Parent](#)

Développement des pratiques de l'orientation dans le domaine scolaire. Problématiques d'orientation scolaire. Analyse critique des déterminants structurels de l'orientation scolaire. Cheminement des étudiantes et étudiants et transitions à l'enseignement supérieur. Analyse critique des retombées des expériences de formation internationale sur le cheminement scolaire et professionnel.

[France Picard](#)

Construction de l'identité. Rapports ethniques et interculturels. Politiques et droits linguistiques. Sociologie de la jeunesse. Mobilités étudiantes.

[Annie Pilote](#)

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs. Histoire de l'éducation. Organisations et institutions. Planification et gestion.

[Jean Plante](#)

Psychologie de la personnalité. Processus adaptatif durant l'enfance, l'adolescence et au début de la vie adulte. Psychopathologies du développement. Counseling en vue de la réadaptation.

[Jimmy Ratté](#)

Évaluation institutionnelle de programme, des apprentissages. Élaboration de programmes. Préviation et suivi des clientèles scolaires. Tableaux de bord de gestion. Études comparatives. Méthodes quantitatives. Méthodologie de la recherche.

[Denis Savard](#)

Psychologie de l'adulte. Développement de carrière des femmes. Conciliation carrière-famille. Psychologie du counseling.

[Armelle Spain](#)

Santé mentale au travail. Réinsertion professionnelle. Psychodynamique du travail. Environnement psychosocial de travail.
[Claude Trottier](#)

Évaluation des apprentissages. Mesure des attitudes. Éducation pour la santé.
[Pierre Valois](#)

Centre de recherche interuniversitaire sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT)

Ce centre est né de la récente fusion du Centre de recherche sur le développement de carrière (CERDEC) de l'Université Laval et du Centre de recherche sur l'éducation et le travail (CRET) de l'Université de Sherbrooke. La mission scientifique du CRIEVAT consiste à construire des savoirs théoriques et pratiques qui ont comme objectifs d'analyser les phénomènes liés à la formation et au développement de la main-d'œuvre, d'approfondir les connaissances relatives au processus d'intégration sociale et professionnelle et de créer des outils de recherche et d'intervention relatifs à l'éducation et à la vie au travail. Les recherches menées au CRIEVAT sont autant orientées vers l'approfondissement des théories et des concepts liés à ces sujets d'études que vers des applications concrètes ou des réponses à des besoins réels émergeant des divers milieux tels que les institutions scolaires, les organismes communautaires, les entreprises, les services d'aide à l'employabilité, etc. L'équipe du CRIEVAT compte 28 chercheurs réguliers et associés.

Maîtrise en sciences de l'orientation - avec mémoire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Le baccalauréat en sciences de l'orientation, obtenu avec une moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, constitue l'exigence minimale d'admission. Le titulaire d'un baccalauréat autre qu'en sciences de l'orientation, comportant au moins 30 crédits pertinents en sciences humaines, peut aussi être admissible sous réserve d'une scolarité préparatoire ou complémentaire. Le maintien d'une moyenne de cheminement de 3 sur 4,33 pour l'ensemble des cours de cette scolarité probatoire est exigé pour l'admission définitive à la maîtrise.

Exigences particulières

Le candidat doit, avant d'être admis, établir une entente avec le directeur de recherche et préciser son thème de recherche dans un texte d'environ cinq pages. Ce texte présente le sujet de recherche envisagé, les objectifs généraux poursuivis, ainsi qu'une brève bibliographie pertinente. Contresigné par le professeur qui a accepté de diriger l'étudiant, ce texte fait partie des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevé de notes et rapports d'appréciation).

Sélection

Le fait de satisfaire aux exigences ci-dessus n'entraîne pas automatiquement l'admission. Chaque demande est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de la qualité du dossier soumis et des ressources du département d'accueil.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver.

Cependant, le cheminement de la personne admise à la session d'hiver est susceptible d'être plus difficile, compte tenu du fait que certains cours peuvent ne pas être donnés et que les stages ne peuvent être entrepris qu'à la session d'automne.

Responsable

Directeur du programme

Jimmy Ratté
418 656-2131, poste 7081
Télécopieur : 418 656-2885

jimmy.ratte@fse.ulaval.ca

Pour information:

Guylaine Gaumont
418 656-7852
Télécopieur : 418 656-7347

Guylaine.Gaumont@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme met l'accent sur l'acquisition de compétences en recherche dans les champs relatifs aux interventions éducatives visant à favoriser le développement personnel, vocationnel et social d'individus et de groupes.

Au terme de ses études, la personne qui obtient son diplôme devrait:

- connaître les fondements de l'orientation et de l'intervention éducative;
- avoir acquis une attitude critique face aux pratiques et aux recherches en sciences de l'orientation;
- avoir acquis des habiletés de recherche par la réalisation d'un projet de recherche;
- être capable de présenter par écrit, de façon claire et cohérente, un rapport de recherche (mémoire) comprenant, au minimum, l'élaboration d'une problématique, le cadre théorique qui sous-tend sa ou ses questions de recherche, la description de la méthode choisie pour y répondre et ses conclusions.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

En plus d'une très bonne connaissance du français parlé et écrit, la poursuite de ces programmes exige une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée par un examen administré au début de la première session d'inscription. Selon les résultats obtenus, des cours de mise à niveau peuvent être exigés.

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins une session. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études. Tout en tenant compte des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel. À moins d'une permission spéciale, il doit être terminé dans les quatre années qui suivent la première inscription.

Remarques sur les cours

Programmes d'études

Le plus tôt possible après son admission et au plus tard au début de la deuxième session d'inscription, l'étudiant élabore son programme d'études. Ce programme d'études, précisant et justifiant tous les cours ou séminaires prévus en fonction du projet de recherche, doit être approuvé par le directeur de recherche et être soumis à la direction de programme.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration sera déposée à son dossier en remettant une copie au secrétariat de son programme. S'il fait appel à des sujets humains, il doit transmettre copie de la déclaration au CERUL et, au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, soumet ce projet pour approbation au CERUL au moyen du formulaire prévu à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains. L'étudiant qui réalise sa recherche dans le cadre d'une recherche subventionnée pour laquelle une approbation du CERUL a déjà été obtenue doit déposer une demande d'exemption au CERUL.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Exigences particulières

L'étudiant qui choisit ce type de maîtrise doit soumettre son projet de recherche à l'approbation de la direction de programme, au plus tard durant la deuxième session, s'il est inscrit à temps complet, et durant la quatrième session, s'il est inscrit à temps partiel.

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. L'évaluation du mémoire est faite par trois examinateurs nommés par la Faculté des études supérieures. Il n'y a ni prélecture ni exposé oral.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Sciences de l'orientation (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-6014	Séminaire de recherche	3.0
CSO-7004	Éthique de l'intervention et de la recherche	3.0
CSO-7011	Modèles de l'intervention éducative	3.0
MEV-7003	Élaboration/évaluation: programme d'intervention	3.0

A. 9 crédits parmi :

[ADS-7001](#), [ADS-7004](#), [ADS-7008](#), [ADS-7015](#), [ADS-7019](#), [CSO-7000](#) à [CSO-7002](#), [CSO-7005](#) à [CSO-7010](#), [CSO-7012](#) à [CSO-7019](#), [FEM-6003](#), [MEV-7013](#), [PSY-7004](#), [SAC-7003](#), [SVS-7007](#)

Recherche en sciences de l'orientation

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-6801	Activité de recherche - mémoire 1	3.0
CSO-6802	Activité de recherche - mémoire 2	7.0 crédits/activité temps plein
CSO-6803	Activité de recherche - mémoire 3	7.0 crédits/activité temps plein
CSO-6804	Activité de recherche - mémoire 4	7.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs qui y travaillent.

Counseling psychologique, éducation psychologique et consultation organisationnelle

[Marie-Denyse Boivin](#), [Bruno Bourassa](#), [Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Liette Goyer](#), [Chantal Leclerc](#), [Marcel Monette](#), [Jimmy Ratté](#), [Armelle Spain](#)

Développement personnel, vocationnel et social

[Merardo Arriola-Socol](#), [Marie-Denyse Boivin](#), [Bruno Bourassa](#), [Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Geneviève Fournier](#), [Liette Goyer](#), [Yann Le Bossé](#), [Chantal Leclerc](#), [Marie-France Maranda](#), [Marcel Monette](#), [Catherine Ratelle](#), [Jimmy Ratté](#), [Armelle Spain](#)

Orientation scolaire et professionnelle

[Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Geneviève Fournier](#), [Liette Goyer](#), [Frédéric Guay](#), [Catherine Ratelle](#)

Sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Éthique de l'intervention et de la recherche. Théories de l'éducation des adultes. Intervention éducative auprès d'adultes. Recherche-intervention. Apprentissage expérientiel.

[Merardo Arriola-Socol](#)

Insertion. Réinsertion et réintégration socioprofessionnelle. Toxicomanie et santé mentale. Accompagnement en counseling et orientation. Temporalité.

[Marie-Denyse Boivin](#)

Minorités linguistiques. Administration scolaire. Leadership éducationnel. Formation des maîtres. Évaluation du personnel. Pratiques de gestion. Attributions causales. Réussite scolaire.

[Yamina Bouchamma](#)

Intégration au travail des jeunes adultes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Partenariat école-travail. Alternance travail-étude. Formation en entreprise. Psychologie des groupes. Pratique réflexive et apprentissage expérientiel.

[Bruno Bourassa](#)

Développement et choix professionnel. Psychologie sociale et organisationnelle. Psychologie interculturelle. Identité, stratégies identitaires et insertion socioprofessionnelle.

[Hélène Cardu](#)

Counseling psychologique et orientation de vie. Adaptation, insertion sociale et projets de vie. Développement de l'adulte et cheminement existentiel.

[Jean-Louis Drolet](#)

Dimensions historiques, psychologiques et sociales du travail. Insertion socioprofessionnelle. Développement personnel et professionnel. Supervision en counseling.

[Geneviève Fournier](#)

Approches interculturelles de l'intervention en counseling d'orientation. Carrière et information scolaire et professionnelle. Équité et adaptation.

[Liette Goyer](#)

Motivation scolaire et dimensions psychosociales associées à l'orientation scolaire et professionnelle.

[Frédéric Guay](#)

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs. Genre et éducation. Histoire de l'éducation. Politique et éducation. Sociologie de l'éducation. Organisations et institutions.

[Thérèse Hamel](#)

Planification et gestion de l'éducation. Système d'enseignement supérieur (collégial et universitaire). Pratique de gestion dans les établissements de formation. Femmes et gestion de l'éducation. Gestion des ressources humaines. Changement en éducation.

[Lucie Héon](#)

Développement de carrière. Psychométrie.

[Chantale Jeanrie](#)

Relations éducation-travail: partenariat, formations en alternance. Rapports école-communauté. Formation professionnelle et technique: fondements et organisation. Éducation des adultes et formation continue. Projet et rapport au savoir. Recherche collaborative et qualitative.

[Carol Landry](#)

Leadership et réussite éducative. Analyse féministe de l'éducation. Gestion scolaire en milieu linguistique minoritaire.

[Claire Lapointe](#)

Psychologie communautaire. Psychologie de l'adulte au travail. Psychologie du développement. Évaluation de programmes.

[Yann Le Bossé](#)

Psychosociologie et animation de groupes. Intervention et recherche en groupe. Pratiques réflexives et savoirs d'expérience. Analyse critique des services liés à l'emploi et des pratiques de gestion des ressources humaines. Élaboration et évaluation de programmes.

[Chantal Leclerc](#)

Sociologie du travail. Santé mentale au travail. Alcoolisme et toxicomanies. Psychodynamique du travail. Marché du travail.

[Marie-France Maranda](#)

Phénomènes de groupes. Relations parents-enfants. Développement de l'enfant. Éducation psychologique.

[Marcel Monette](#)

Psychométrie (tests d'intérêt de personnalité, d'aptitudes, d'intelligence employés en orientation et en psychologie). Évaluation des enfants dans les cas de garde d'enfants, d'abus et de négligence et recherche sur l'adaptation de ces enfants. Évaluation de programmes. Élaboration d'instruments de mesure.

[Nathalie Parent](#)

Développement des pratiques de l'orientation dans le domaine scolaire. Problématiques d'orientation scolaire. Analyse critique des déterminants structurels de l'orientation scolaire. Cheminement des étudiantes et étudiants et transitions à l'enseignement supérieur. Analyse critique des retombées des expériences de formation internationale sur le cheminement scolaire et professionnel.

[France Picard](#)

Construction de l'identité. Rapports ethniques et interculturels. Politiques et droits linguistiques. Sociologie de la jeunesse. Mobilités étudiantes.

[Annie Pilote](#)

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs. Histoire de l'éducation. Organisations et institutions. Planification et gestion.

[Jean Plante](#)

Psychologie de la personnalité. Processus adaptatif durant l'enfance, l'adolescence et au début de la vie adulte. Psychopathologies du développement. Counseling en vue de la réadaptation.

[Jimmy Ratté](#)

Évaluation institutionnelle de programme, des apprentissages. Élaboration de programmes. Prévion et suivi des clientèles scolaires. Tableaux de bord de gestion. Études comparatives. Méthodes quantitatives. Méthodologie de la recherche.

[Denis Savard](#)

Psychologie de l'adulte. Développement de carrière des femmes. Conciliation carrière-famille. Psychologie du counseling.

[Armelle Spain](#)

Santé mentale au travail. Réinsertion professionnelle. Psychodynamique du travail. Environnement psychosocial de travail.

[Claude Trottier](#)

Évaluation des apprentissages. Mesure des attitudes. Éducation pour la santé.

[Pierre Valois](#)

Centre de recherche interuniversitaire sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT)

Ce centre est né de la récente fusion du Centre de recherche sur le développement de carrière (CERDEC) de l'Université Laval et du Centre de recherche sur l'éducation et le travail (CRET) de l'Université de Sherbrooke. La mission scientifique du CRIEVAT consiste à construire des savoirs théoriques et pratiques qui ont comme objectifs d'analyser les phénomènes liés à la formation et au développement de la main-d'œuvre, d'approfondir les connaissances relatives au processus d'intégration sociale et professionnelle et de créer des outils de recherche et d'intervention relatifs à l'éducation et à la vie au travail. Les recherches menées au CRIEVAT sont autant orientées vers l'approfondissement des théories et des concepts liés à ces sujets d'études que vers des applications concrètes ou des réponses à des besoins réels émergeant des divers milieux tels que les institutions scolaires, les organismes communautaires, les entreprises, les services d'aide à l'employabilité, etc. L'équipe du CRIEVAT compte 28 chercheurs réguliers et associés.

Maîtrise en sciences de l'orientation - recherche et intervention - avec mémoire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Le baccalauréat en sciences de l'orientation, obtenu avec une moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant, d'au moins 3 sur 4,33, constitue l'exigence minimale d'admission. Le titulaire d'un baccalauréat autre qu'en sciences de l'orientation, comportant au moins 30 crédits pertinents en sciences humaines, peut aussi être admissible sous réserve d'une scolarité préparatoire ou complémentaire. Le maintien d'une moyenne de cheminement de 3 sur 4,33 pour l'ensemble des cours de cette scolarité probatoire est exigé pour l'admission définitive à la maîtrise.

Exigences particulières

Le candidat doit, avant d'être admis, établir une entente avec le directeur de recherche et préciser son thème de recherche dans un texte d'environ cinq pages. Ce texte présente le sujet de recherche envisagé, les objectifs généraux poursuivis, ainsi qu'une brève bibliographie pertinente. Contresigné par le professeur qui a accepté de diriger l'étudiant, ce texte fait partie des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevé de notes et rapports d'appréciation).

Sélection

Le fait de satisfaire aux exigences ci-dessus n'entraîne pas automatiquement l'admission. Chaque demande est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de la qualité du dossier soumis et des ressources du département d'accueil.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver.

Cependant, le cheminement de la personne admise à la session d'hiver est susceptible d'être plus difficile, compte tenu du fait que certains cours peuvent ne pas être donnés et que les stages ne peuvent être entrepris qu'à la session d'automne.

Responsable

Directeur du programme

Jimmy Ratté
418 656-2131, poste 7081
Télécopieur : 418 656-2885

jimmy.ratte@fse.ulaval.ca

Pour information:

Guyline Gaumond
418 656-7852
Télécopieur : 418 656-7347

Guyline.Gaumond@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme met l'accent sur l'acquisition de compétences en recherche et en intervention dans les champs relatifs aux interventions éducatives visant à favoriser le développement personnel, vocationnel et social d'individus, de groupes et d'organisations. Ce type de maîtrise donne accès à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Au terme de ses études, la personne qui obtient son diplôme devrait:

- connaître les fondements de l'orientation et de l'intervention éducative;
- avoir acquis une attitude critique face aux pratiques et aux recherches en sciences de l'orientation;
- avoir acquis des habiletés de recherche par la réalisation d'un projet de recherche;
- être capable de présenter par écrit, de façon claire et cohérente, un rapport de recherche (mémoire) comprenant, au minimum, l'élaboration d'une problématique, le cadre théorique qui sous-tend sa ou ses questions de recherche, la description de la méthode choisie pour y répondre et ses conclusions;
- maîtriser les méthodes d'intervention propres à l'orientation.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

En plus d'une très bonne connaissance du français parlé et écrit, la poursuite de ces programmes exige une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée par un examen administré au début de la première session d'inscription. Selon les résultats obtenus, des cours de mise à niveau peuvent être exigés.

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins une session. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études. Tout en tenant compte des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel. À moins d'une permission spéciale, il doit être terminé dans les quatre années qui suivent la première inscription.

Remarques sur les cours

Programmes d'études

Le plus tôt possible après son admission et au plus tard au début de la deuxième session d'inscription, l'étudiant inscrit à la maîtrise avec mémoire ou au doctorat élabore son programme d'études. Ce programme d'études, précisant et justifiant tous les cours ou séminaires prévus en fonction du projet de recherche, doit être approuvé par le directeur de recherche et être soumis à la direction de programme.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration sera déposée à son dossier en remettant une copie au secrétariat de son programme. S'il fait appel à des sujets humains, il doit transmettre copie de la déclaration au CERUL et, au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, soumet ce projet pour approbation au CERUL au moyen du formulaire prévu à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains. L'étudiant qui réalise sa recherche dans le cadre d'une recherche subventionnée pour laquelle une approbation du CERUL a déjà été obtenue doit déposer une demande d'exemption au CERUL.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Exigences particulières

L'étudiant qui choisit ce type de maîtrise doit soumettre son projet de recherche à l'approbation de la direction de programme, au plus tard avant la semaine de lecture de la première session d'inscription à cette maîtrise, s'il est inscrit à temps complet ou à temps partiel.

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. L'évaluation du mémoire est faite par trois examinateurs nommés par la Faculté des études supérieures. Il n'y a ni prélecture ni exposé oral.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Sciences de l'orientation - R&I (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-6003	Formation pratique en interactionnisme stratégique	6.0
CSO-6016	Stage court en intervention individuelle	6.0
CSO-7004	Éthique de l'intervention et de la recherche	3.0

A. [ADS-7014](#) ou [CSO-6014](#)

B. 3 crédits parmi :

[ADS-7001](#), [ADS-7004](#), [ADS-7008](#), [ADS-7015](#), [ADS-7019](#), [CSO-6008](#) à [CSO-6013](#), [CSO-7000](#) à [CSO-7002](#), [CSO-7005](#) à [CSO-7019](#), [FEM-6003](#), [MEV-7003](#), [MEV-7013](#), [PSY-7004](#), [SAC-7003](#), [SVS-7007](#)

Recherche en sciences de l'orientation - R&I

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-6811	Activité de recherche - mémoire 1	3.0
CSO-6812	Activité de recherche - mémoire 2	7.0 crédits/activité temps plein
CSO-6813	Activité de recherche - mémoire 3	7.0 crédits/activité temps plein
CSO-6814	Activité de recherche - mémoire 4	7.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs qui y travaillent.

Counseling psychologique, éducation psychologique et consultation organisationnelle

[Marie-Denyse Boivin](#), [Bruno Bourassa](#), [Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Liette Goyer](#), [Chantal Leclerc](#), [Marcel Monette](#), [Jimmy Ratté](#), [Armelle Spain](#)

Développement personnel, vocationnel et social

[Merardo Arriola-Socol](#), [Marie-Denyse Boivin](#), [Bruno Bourassa](#), [Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Geneviève Fournier](#), [Liette Goyer](#), [Yann Le Bossé](#), [Chantal Leclerc](#), [Marie-France Maranda](#), [Marcel Monette](#), [Catherine Ratelle](#), [Jimmy Ratté](#), [Armelle Spain](#)

Orientation scolaire et professionnelle

[Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Geneviève Fournier](#), [Liette Goyer](#), [Frédéric Guay](#), [Catherine Ratelle](#)

Sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Éthique de l'intervention et de la recherche. Théories de l'éducation des adultes. Intervention éducative auprès d'adultes. Recherche-intervention. Apprentissage expérientiel.
[Merardo Arriola-Socol](#)

Insertion. Réinsertion et réintégration socioprofessionnelle. Toxicomanie et santé mentale. Accompagnement en counseling et orientation. Temporalité.
[Marie-Denyse Boivin](#)

Minorités linguistiques. Administration scolaire. Leadership éducationnel. Formation des maîtres. Évaluation du personnel. Pratiques de gestion. Attributions causales. Réussite scolaire.
[Yamina Bouchamma](#)

Intégration au travail des jeunes adultes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Partenariat école-travail. Alternance travail-étude. Formation en entreprise. Psychologie des groupes. Pratique réflexive et apprentissage expérientiel.
[Bruno Bourassa](#)

Développement et choix professionnel. Psychologie sociale et organisationnelle. Psychologie interculturelle. Identité, stratégies identitaires et insertion socioprofessionnelle.
[Hélène Cardu](#)

Counseling psychologique et orientation de vie. Adaptation, insertion sociale et projets de vie. Développement de l'adulte et cheminement existentiel.
[Jean-Louis Drolet](#)

Dimensions historiques, psychologiques et sociales du travail. Insertion socioprofessionnelle. Développement personnel et professionnel. Supervision en counseling.
[Geneviève Fournier](#)

Approches interculturelles de l'intervention en counseling d'orientation. Carrièreologie et information scolaire et professionnelle. Équité et adaptation.
[Liette Goyer](#)

Motivation scolaire et dimensions psychosociales associées à l'orientation scolaire et professionnelle.
[Frédéric Guay](#)

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs. Genre et éducation. Histoire de l'éducation. Politique et éducation. Sociologie de l'éducation. Organisations et institutions.
[Thérèse Hamel](#)

Planification et gestion de l'éducation. Système d'enseignement supérieur (collégial et universitaire). Pratique de gestion dans les établissements de formation. Femmes et gestion de l'éducation. Gestion des ressources humaines. Changement en éducation.
[Lucie Héon](#)

Développement de carrière. Psychométrie.
[Chantale Jeanrie](#)

Relations éducation-travail: partenariat, formations en alternance. Rapports école-communauté. Formation professionnelle et technique: fondements et organisation. Éducation des adultes et formation continue. Projet et rapport au savoir. Recherche collaborative et qualitative.
[Carol Landry](#)

Leadership et réussite éducative. Analyse féministe de l'éducation. Gestion scolaire en milieu linguistique minoritaire.
[Claire Lapointe](#)

Psychologie communautaire. Psychologie de l'adulte au travail. Psychologie du développement. Évaluation de programmes.
[Yann Le Bossé](#)

Psychosociologie et animation de groupes. Intervention et recherche en groupe. Pratiques réflexives et savoirs d'expérience. Analyse critique des services liés à l'emploi et des pratiques de gestion des ressources humaines. Élaboration et évaluation de programmes.

[Chantal Leclerc](#)

Sociologie du travail. Santé mentale au travail. Alcoolisme et toxicomanies. Psychodynamique du travail. Marché du travail.

[Marie-France Maranda](#)

Phénomènes de groupes. Relations parents-enfants. Développement de l'enfant. Éducation psychologique.

[Marcel Monette](#)

Psychométrie (tests d'intérêt de personnalité, d'aptitudes, d'intelligence employés en orientation et en psychologie). Évaluation des enfants dans les cas de garde d'enfants, d'abus et de négligence et recherche sur l'adaptation de ces enfants. Évaluation de programmes. Élaboration d'instruments de mesure.

[Nathalie Parent](#)

Développement des pratiques de l'orientation dans le domaine scolaire. Problématiques d'orientation scolaire. Analyse critique des déterminants structurels de l'orientation scolaire. Cheminement des étudiantes et étudiants et transitions à l'enseignement supérieur. Analyse critique des retombées des expériences de formation internationale sur le cheminement scolaire et professionnel.

[France Picard](#)

Construction de l'identité. Rapports ethniques et interculturels. Politiques et droits linguistiques. Sociologie de la jeunesse. Mobilités étudiantes.

[Annie Pilote](#)

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs. Histoire de l'éducation. Organisations et institutions. Planification et gestion.

[Jean Plante](#)

Psychologie de la personnalité. Processus adaptatif durant l'enfance, l'adolescence et au début de la vie adulte. Psychopathologies du développement. Counseling en vue de la réadaptation.

[Jimmy Ratté](#)

Évaluation institutionnelle de programme, des apprentissages. Élaboration de programmes. Préviation et suivi des clientèles scolaires. Tableaux de bord de gestion. Études comparatives. Méthodes quantitatives. Méthodologie de la recherche.

[Denis Savard](#)

Psychologie de l'adulte. Développement de carrière des femmes. Conciliation carrière-famille. Psychologie du counseling.

[Armelle Spain](#)

Santé mentale au travail. Réinsertion professionnelle. Psychodynamique du travail. Environnement psychosocial de travail.

[Claude Trottier](#)

Évaluation des apprentissages. Mesure des attitudes. Éducation pour la santé.

[Pierre Valois](#)

Centre de recherche interuniversitaire sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT)

Ce centre est né de la récente fusion du Centre de recherche sur le développement de carrière (CERDEC) de l'Université Laval et du Centre de recherche sur l'éducation et le travail (CRET) de l'Université de Sherbrooke. La mission scientifique du CRIEVAT consiste à construire des savoirs théoriques et pratiques qui ont comme objectifs d'analyser les phénomènes liés à la formation et au développement de la main-d'œuvre, d'approfondir les connaissances relatives au processus d'intégration sociale et professionnelle et de créer des outils de recherche et d'intervention relatifs à l'éducation et à la vie au travail. Les recherches menées au CRIEVAT sont autant orientées vers l'approfondissement des théories et des concepts liés à ces sujets d'études que vers des applications concrètes ou des réponses à des besoins réels émergeant des divers milieux tels que les institutions scolaires, les organismes communautaires, les entreprises, les services d'aide à l'employabilité, etc. L'équipe du CRIEVAT compte 28 chercheurs réguliers et associés.

Doctorat en sciences de l'orientation (Ph. D.)

Admission

Exigences d'admission

Exigence générale

Le titulaire d'une maîtrise en sciences de l'orientation, en sciences de l'éducation (orientation), d'une maîtrise ès arts (orientation) ou d'un diplôme jugé équivalent peut être admissible au doctorat.

Exigences particulières

Le candidat doit, avant d'être admis, établir une entente avec son directeur de recherche. Avec sa demande d'admission, le candidat doit inclure un texte de 10 à 15 pages présentant son sujet de recherche, les objectifs généraux poursuivis, ainsi qu'une brève bibliographie pertinente. Ce projet de recherche provisoire servira aux fins de l'examen d'admission. Cet examen oral porte sur les connaissances du candidat, connaissances acquises lors de ses études antérieures et dans ses expériences de travail, ainsi que sur ses connaissances relatives à son sujet de thèse de doctorat. Toutefois, les modalités de recherche ne sont pas évaluées à cette étape. Le jury doit pouvoir déterminer s'il y a bien matière à thèse doctorale dans le sujet choisi et si le département d'accueil dispose des ressources pour bien encadrer la personne.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande d'admission et tient compte, dans son évaluation, de l'ensemble du dossier (dossier scolaire, rapports d'appréciation, curriculum vitæ, texte soumis, recommandation du jury de l'examen d'admission). De plus, l'admission au programme dépend de l'adéquation des intérêts du candidat avec les champs de recherche des professeurs intervenant dans ce programme. Elle dépend aussi de la capacité des professeurs à recevoir de nouveaux étudiants. Aucune personne n'est admise sans directeur de recherche.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver.

Responsable

Directeur du programme

Jimmy Ratté
418 656-2131, poste 7081
Télécopieur : 418 656-2885

jimmy.ratte@fse.ulaval.ca

Pour information:

Guylaine Gaumont
418 656-7852
Télécopieur : 418 656-7347

Guylaine.Gaumont@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif de former un spécialiste capable d'enrichir le savoir scientifique dans les champs relatifs au développement personnel, vocationnel et social d'individus et de groupes.

Au terme de ses études, la personne qui obtient son doctorat devrait:

- faire la preuve d'une connaissance approfondie en sciences de l'orientation;
- avoir acquis une grande capacité d'analyse critique des savoirs et des interventions en sciences de l'orientation;
- connaître et appliquer au champ de spécialisation choisi les méthodes et modèles d'analyse appropriés;
- être capable de mener des recherches originales de façon autonome;
- pouvoir contribuer à l'avancement des connaissances en sciences de l'orientation.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois sessions, dont deux doivent être consécutives. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, après entente avec le directeur de recherche et la direction de programme. Afin de satisfaire à cette exigence, une seule session d'été peut être admise comme scolarité continue. Tout en tenant compte des exigences de temps complet qu'il comporte, le programme de doctorat peut être poursuivi à temps partiel.

Remarques sur les cours

Le plus tôt possible après son admission et au plus tard au début de la deuxième session d'inscription, l'étudiant inscrit au doctorat élabore son programme d'études. Ce programme d'études, précisant et justifiant tous les cours ou séminaires prévus en fonction du projet de recherche, doit être approuvé par le directeur de recherche et être soumis à la direction de programme.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration sera déposée à son dossier en remettant une copie au secrétariat de son programme. S'il fait appel à des sujets humains, il doit transmettre copie de la déclaration au CERUL et, au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, soumet ce projet pour approbation au CERUL au moyen du formulaire prévu à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains. L'étudiant qui réalise sa recherche dans le cadre d'une recherche subventionnée pour laquelle une approbation du CERUL a déjà été obtenue doit déposer une demande d'exemption au CERUL.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de rédaction

Thèse

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. La prélecture est une étape obligatoire de l'évaluation de la thèse (*Règlement des études*, art. 280). Elle consiste à faire lire la version originale du mémoire ou de la thèse par un professeur étranger au travail de l'étudiant. Cette étape précède l'autorisation de déposer la version qui sera soumise à l'évaluation par un jury composé d'au moins quatre examinateurs, dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu qu'en présence d'au moins trois examinateurs.

Travail de recherche

Comité de thèse

L'étudiant doit former son comité de thèse, composé d'au moins deux membres du corps professoral, en plus du directeur de recherche. Ce comité, présidé par son directeur de recherche, le conseillera dans la réalisation de son projet de recherche et participera au séminaire de recherche obligatoire pour tout étudiant au doctorat. La composition du comité doit être approuvée dès que possible par la direction de programme.

Examen de doctorat

L'examen de doctorat a pour objectif d'évaluer le potentiel d'un étudiant à poursuivre ses études doctorales et à mener à bien sa thèse de doctorat. Dans la mesure où l'étudiant réussit l'examen, il recevra également des recommandations pour la poursuite de ses travaux de recherche.

Cet examen doit comporter deux volets, l'un rétrospectif et l'autre prospectif. Il a une valeur de 3 crédits et fait partie des 21 crédits de scolarité du programme d'études de l'étudiant. Avant de s'y inscrire, l'étudiant doit avoir acquis un minimum de 12 crédits de cours, mais ne pas avoir dépassé 36 crédits (cours et recherche). Au moins deux mois avant la date prévue pour la partie orale de l'examen (date déterminée par l'étudiant, en concertation avec son directeur de recherche), l'étudiant et son directeur proposent un jury d'examen. Ce jury comprend le directeur et au moins deux autres professeurs et pourra, le cas échéant, devenir le comité de thèse une fois l'examen réussi. La composition du jury est soumise à l'approbation de la direction de programme. L'étudiant doit, au même moment ou avant si possible, soumettre à l'approbation de la direction de programme son plan d'examen.

L'examen de doctorat est soit privé, soit public. La note est attribuée en fonction du système de notation en vigueur au troisième cycle (A+ à E). La réussite de l'examen est obligatoire pour la poursuite du programme. En cas d'échec, une seule reprise est permise par décision unanime des membres du jury seulement.

Le texte complet de la politique de l'examen de doctorat et les formulaires à remplir pour le dépôt du plan d'examen et pour l'approbation du jury peuvent être obtenus au secrétariat du programme.

Séminaire de recherche de doctorat

Le séminaire de recherche de doctorat fait suite à l'examen de doctorat et permet à l'étudiant de présenter ses objectifs particuliers de recherche, ainsi que la méthodologie qu'il se propose d'utiliser pour les atteindre. Ce séminaire doit impérativement être tenu avant toute collecte de données, puisqu'il doit permettre de préciser suffisamment le projet pour être en mesure de déposer, s'il y a lieu, une demande d'approbation au Comité d'éthique.

Le séminaire est suivi d'une évaluation qui prend la forme d'un rapport rédigé par le directeur de recherche, avec la participation des membres du comité de thèse, et remis au directeur de programme qui se charge ensuite de le faire parvenir à l'étudiant.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Sciences de l'orientation (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-8000	Examen de doctorat	3.0
CSO-8002	Séminaire de recherche de doctorat	3.0
EDC-8002	Séminaire doctoral: réflexions critiques sur la recherche	3.0

A. 12 crédits

Réussir 12 crédits pertinents aux objectifs de recherche (avec approbation de la direction de programme).

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
CSO-8801	Activité de recherche - thèse 1	9.0 crédits/activité temps plein
CSO-8802	Activité de recherche - thèse 2	9.0 crédits/activité temps plein
CSO-8803	Activité de recherche - thèse 3	9.0 crédits/activité temps plein
CSO-8804	Activité de recherche - thèse 4	9.0 crédits/activité temps plein
CSO-8805	Activité de recherche - thèse 5	9.0 crédits/activité temps plein
CSO-8806	Activité de recherche - thèse 6	8.0 crédits/activité temps plein
CSO-8807	Activité de recherche - thèse 7	8.0 crédits/activité temps plein
CSO-8808	Activité de recherche - thèse 8	8.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs qui y travaillent.

Counseling psychologique, éducation psychologique et consultation organisationnelle

[Marie-Denyse Boivin](#), [Bruno Bourassa](#), [Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Liette Goyer](#), [Chantal Leclerc](#), [Marcel Monette](#), [Jimmy Ratté](#), [Armelle Spain](#)

Développement personnel, vocationnel et social

[Merardo Arriola-Socol](#), [Marie-Denyse Boivin](#), [Bruno Bourassa](#), [Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Geneviève Fournier](#), [Liette Goyer](#), [Yann Le Bossé](#), [Chantal Leclerc](#), [Marie-France Maranda](#), [Marcel Monette](#), [Catherine Ratelle](#), [Jimmy Ratté](#), [Armelle Spain](#)

Orientation scolaire et professionnelle

[Hélène Cardu](#), [Jean-Louis Drolet](#), [Geneviève Fournier](#), [Liette Goyer](#), [Frédéric Guay](#), [Catherine Ratelle](#)

Sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Éthique de l'intervention et de la recherche. Théories de l'éducation des adultes. Intervention éducative auprès d'adultes. Recherche-intervention. Apprentissage expérientiel.

[Merardo Arriola-Socol](#)

Insertion. Réinsertion et réintégration socioprofessionnelle. Toxicomanie et santé mentale. Accompagnement en counseling et orientation. Temporalité.

[Marie-Denyse Boivin](#)

Minorités linguistiques. Administration scolaire. Leadership éducationnel. Formation des maîtres. Évaluation du personnel. Pratiques de gestion. Attributions causales. Réussite scolaire.

[Yamina Bouchamma](#)

Intégration au travail des jeunes adultes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Partenariat école-travail. Alternance travail-étude. Formation en entreprise. Psychologie des groupes. Pratique réflexive et apprentissage expérientiel.

[Bruno Bourassa](#)

Développement et choix professionnel. Psychologie sociale et organisationnelle. Psychologie interculturelle. Identité, stratégies identitaires et insertion socioprofessionnelle.

[Hélène Cardu](#)

Counseling psychologique et orientation de vie. Adaptation, insertion sociale et projets de vie. Développement de l'adulte et cheminement existentiel.

[Jean-Louis Drolet](#)

Dimensions historiques, psychologiques et sociales du travail. Insertion socioprofessionnelle. Développement personnel et professionnel. Supervision en counseling.

[Geneviève Fournier](#)

Approches interculturelles de l'intervention en counseling d'orientation. Carrièreologie et information scolaire et professionnelle. Équité et adaptation.

[Liette Goyer](#)

Motivation scolaire et dimensions psychosociales associées à l'orientation scolaire et professionnelle.

[Frédéric Guay](#)

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs. Genre et éducation. Histoire de l'éducation. Politique et éducation. Sociologie de l'éducation. Organisations et institutions.

[Thérèse Hamel](#)

Planification et gestion de l'éducation. Système d'enseignement supérieur (collégial et universitaire). Pratique de gestion dans les établissements de formation. Femmes et gestion de l'éducation. Gestion des ressources humaines. Changement en éducation.

[Lucie Héon](#)

Développement de carrière. Psychométrie.

[Chantale Jeanrie](#)

Relations éducation-travail: partenariat, formations en alternance. Rapports école-communauté. Formation professionnelle et technique: fondements et organisation. Éducation des adultes et formation continue. Projet et rapport au savoir. Recherche collaborative et qualitative.

[Carol Landry](#)

Leadership et réussite éducative. Analyse féministe de l'éducation. Gestion scolaire en milieu linguistique minoritaire.

[Claire Lapointe](#)

Psychologie communautaire. Psychologie de l'adulte au travail. Psychologie du développement. Évaluation de programmes.

[Yann Le Bossé](#)

Psychosociologie et animation de groupes. Intervention et recherche en groupe. Pratiques réflexives et savoirs d'expérience. Analyse critique des services liés à l'emploi et des pratiques de gestion des ressources humaines. Élaboration et évaluation de programmes.

[Chantal Leclerc](#)

Sociologie du travail. Santé mentale au travail. Alcoolisme et toxicomanies. Psychodynamique du travail. Marché du travail.

[Marie-France Maranda](#)

Phénomènes de groupes. Relations parents-enfants. Développement de l'enfant. Éducation psychologique.

[Marcel Monette](#)

Psychométrie (tests d'intérêt de personnalité, d'aptitudes, d'intelligence employés en orientation et en psychologie). Évaluation des enfants dans les cas de garde d'enfants, d'abus et de négligence et recherche sur l'adaptation de ces enfants. Évaluation de programmes. Élaboration d'instruments de mesure.

[Nathalie Parent](#)

Développement des pratiques de l'orientation dans le domaine scolaire. Problématiques d'orientation scolaire. Analyse critique des déterminants structurels de l'orientation scolaire. Cheminement des étudiantes et étudiants et transitions à l'enseignement supérieur. Analyse critique des retombées des expériences de formation internationale sur le cheminement scolaire et professionnel.

[France Picard](#)

Construction de l'identité. Rapports ethniques et interculturels. Politiques et droits linguistiques. Sociologie de la jeunesse. Mobilités étudiantes.

[Annie Pilote](#)

Analyse et évaluation des politiques et systèmes éducatifs. Histoire de l'éducation. Organisations et institutions. Planification et gestion.

[Jean Plante](#)

Psychologie de la personnalité. Processus adaptatif durant l'enfance, l'adolescence et au début de la vie adulte. Psychopathologies du développement. Counseling en vue de la réadaptation.

[Jimmy Ratté](#)

Évaluation institutionnelle de programme, des apprentissages. Élaboration de programmes. Prévion et suivi des clientèles scolaires. Tableaux de bord de gestion. Études comparatives. Méthodes quantitatives. Méthodologie de la recherche.

[Denis Savard](#)

Psychologie de l'adulte. Développement de carrière des femmes. Conciliation carrière-famille. Psychologie du counseling.
Armelle Spain

Santé mentale au travail. Réinsertion professionnelle. Psychodynamique du travail. Environnement psychosocial de travail.
[Claude Trottier](#)

Évaluation des apprentissages. Mesure des attitudes. Éducation pour la santé.
[Pierre Valois](#)

Centre de recherche interuniversitaire sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT)

Ce centre est né de la récente fusion du Centre de recherche sur le développement de carrière (CERDEC) de l'Université Laval et du Centre de recherche sur l'éducation et le travail (CRET) de l'Université de Sherbrooke. La mission scientifique du CRIEVAT consiste à construire des savoirs théoriques et pratiques qui ont comme objectifs d'analyser les phénomènes liés à la formation et au développement de la main-d'œuvre, d'approfondir les connaissances relatives au processus d'intégration sociale et professionnelle et de créer des outils de recherche et d'intervention relatifs à l'éducation et à la vie au travail. Les recherches menées au CRIEVAT sont autant orientées vers l'approfondissement des théories et des concepts liés à ces sujets d'études que vers des applications concrètes ou des réponses à des besoins réels émergeant des divers milieux tels que les institutions scolaires, les organismes communautaires, les entreprises, les services d'aide à l'employabilité, etc. L'équipe du CRIEVAT compte 28 chercheurs réguliers et associés.

Diplôme d'études supérieures spécialisées en technologie éducative - environnements d'apprentissage numériques et en réseau

Admission

Exigences d'admission

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, obtenu avec une moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant d'au moins 3 sur 4,33, ou d'un diplôme équivalent.

Une scolarité préparatoire, pouvant compter jusqu'à 15 crédits, peut être imposée à certaines personnes qui ont obtenu leur scolarité de premier cycle dans un autre domaine que les sciences de l'éducation.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

Responsable

Directeur du programme

Thomas Michael Power
418 656-2131, poste 5467
Télécopieur : 418 656-2901

michael.power@fse.ulaval.ca

Pour information :

Hélène Bouchard
418 656-5685
Télécopieur : 418 656-7347

Helene.Bouchard@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme vise à former un professionnel apte à favoriser l'innovation pédagogique au moyen de divers médias et outils technologiques, dans les milieux d'enseignement et les organisations publiques, privées et communautaires. L'étudiant construit son profil en s'appuyant sur ses études antérieures, son expérience de travail et un choix de cours se rapportant à son orientation professionnelle.

Au terme de cette formation, le diplômé sera apte à :

- analyser des besoins de formation;
- concevoir des systèmes et des environnements d'apprentissage ainsi que des stratégies d'intervention éducative faisant appel à divers médias et outils technologiques;
- gérer la production de matériel pédagogique et des environnements d'apprentissage;
- accompagner des personnes et des organisations dans la mise en œuvre de projets de formation et d'enseignement;
- réaliser des projets d'innovation et de développement dans le domaine de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage;

- animer des activités de formation présentielle et virtuelle;
- coordonner des ressources humaines et matérielles dans le cadre de projets de formation et d'enseignement;
- promouvoir, dans son milieu de travail, les applications et les retombées de la recherche et du développement dans le domaine de la technologie éducative;
- contribuer au développement du domaine de la technologie éducative.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Environnement d'apprentissages numériques et en réseau (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
TEN-7001	Approche systémique et analyse de besoins	3.0
TEN-7006	Design de systèmes d'enseignement et de formation	3.0
TEN-7007	Environnements d'apprentissage en réseau	3.0
TEN-7016	Stage en technologie éducative	3.0

A. 3 crédits parmi :

[DES-6007](#), [MNG-6034](#), [TEN-7022](#)

L'étudiant doit réussir 15 crédits dans au moins deux des règles portant les lettres B, C et D ci-dessous.

B. 0 à 12 crédits parmi :

[DES-6009](#), [MNG-6033](#), [SIO-6009](#), [SIO-6010](#), [SIO-6021](#), [TEN-7002](#), [TEN-7003](#), [TEN-7012](#)

C. 0 à 12 crédits parmi :

[ADS-7007](#), [CSO-7002](#), [CSO-7004](#), [EDC-7004](#), [IED-7000](#), [IED-7001](#), [MEV-7001](#), [MEV-7003](#), [MEV-7015](#), [PPG-7002](#), [PPG-7029](#), [TEN-7000](#)

D. 0 à 12 crédits parmi :

[ADM-6000](#), [ADS-7009](#), [ADS-7012](#), [AEE-7007](#), [MNG-6001](#), [MNG-6006](#)

Maîtrise en technologie éducative (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation pertinente à cette majeure et avoir conservé une moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Dans certains cas, notamment pour le candidat dont le baccalauréat n'est pas en éducation, une scolarité complémentaire ou probatoire de premier cycle (pouvant atteindre 15 crédits) peut être imposée par la direction de programme.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevés de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitae et un texte d'un maximum de deux pages. Ce texte doit comprendre la description de ses intérêts professionnels, une indication du ou des champs d'études et de recherche qui l'intéressent et des précisions sur le thème d'un éventuel essai.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Pour qu'un candidat soit admissible, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de conseiller. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement à la maîtrise. Une offre d'admission ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

Sessions d'admission

Ces programmes acceptent de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Directeur du programme

Thomas Michael Power
418 656-2131, poste 5467
Télécopieur : 418 656-2901

michael.power@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347
Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme vise l'acquisition d'habiletés de recherche et de capacités professionnelles dans le domaine de la technologie éducative. Ce programme vise l'objectif ci-dessous :

- permettre à l'étudiant d'acquérir une formation professionnelle plus poussée par l'étude approfondie de l'une ou l'autre dimension de la technologie éducative et par le perfectionnement des habiletés méthodologiques pertinentes.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée est exigée pour la poursuite de ce programme. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la direction de programme applique la politique sur les exigences du français de la Faculté des sciences de l'éducation.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais, avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits d'inscription au programme.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

L'étudiant qui se voit imposer des cours de premier cycle à titre de cours complémentaires doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à B.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps, et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le [Règlement des études](#) (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Dépôt du projet d'essai

L'étudiant doit présenter à son conseiller un projet d'essai (deux à trois pages) comprenant le titre provisoire de l'essai, la problématique et les objectifs, le plan et les étapes de réalisation, le calendrier et une bibliographie sommaire. Ce projet sera déposé, accompagné du formulaire approprié, et soumis à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de maîtrise (quatre ans au maximum, à partir de la première inscription au programme).

L'étudiant doit satisfaire à cette exigence au plus tard avant d'avoir accumulé 27 crédits (cours et recherche). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

L'essai que doit présenter l'étudiant est un travail de synthèse, c'est-à-dire de réflexion et d'interprétation, réalisé sous la supervision d'un conseiller. Il peut prendre plusieurs formes (revue de littérature sur un thème précis, analyse d'une intervention de pratiques pédagogiques, production de matériel didactique, monographies, étude de cas, études historiques, dissertation). Il doit satisfaire aux exigences universitaires inhérentes à l'obtention de 6 crédits.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Technologie éducative (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
TEN-6000	Essai	6.0
TEN-7001	Approche systémique et analyse de besoins	3.0
TEN-7006	Design de systèmes d'enseignement et de formation	3.0

A. 3 crédits parmi :

[DID-7006](#), [DID-7011](#), [EDC-7003](#), [PPG-7024](#)

B. 30 crédits parmi :

[DID-7000](#), [DID-7012](#), [EDC-7004](#) à [EDC-7006](#), [MEV-7005](#), [TEN-6002](#), [TEN-7000](#), [TEN-7002](#), [TEN-7003](#), [TEN-7005](#), [TEN-7007](#) à [TEN-7022](#), [TEN-7024](#), [TEN-7025](#)

Recherche

Champs et sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Systémique appliquée à l'éducation

Technologie et interdisciplinarité: controverses socio-techno-scientifiques. Esprit critique, démocratie et technologie: responsabilités des enseignants.

[Renée-Marie Fountain](#)

Organisation et mise en œuvre de systèmes de formation et d'enseignement à distance et en réseau. Gestion et développement pédagogiques (curriculum et matériel d'enseignement). Formation en milieu de travail (professionnels, conseillers pédagogiques).

[Jean-Pierre Fournier](#), [Thérèse Laferrière](#)

NTIC et éducation

Développement de technologies éducatives appropriées aux pays en voie de développement.

[Renée-Marie Fountain](#), [Jean-Pierre Fournier](#)

Applications pédagogiques des NTIC.

[Renée-Marie Fountain](#), [Thérèse Laferrière](#), [Martine Mottet](#)

Maîtrise en technologie éducative - avec mémoire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, qui comporte une préparation pertinente à cette majeure et avoir conservé une moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent. Dans certains cas, notamment pour le candidat dont le baccalauréat n'est pas en éducation, une scolarité complémentaire ou probatoire de premier cycle (pouvant atteindre 15 crédits) peut être imposée par la direction de programme.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevés de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitae et un texte d'un maximum de cinq pages. Ce texte doit comprendre la description de ses intérêts professionnels, une indication du ou des champs d'études et de recherche qui l'intéressent et des précisions sur le thème d'un éventuel mémoire.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Pour qu'un candidat soit admissible, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de directeur de recherche. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement à la maîtrise. Une offre d'admission ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

Sessions d'admission

Ces programmes acceptent de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Thomas Michael Power
418 656-2131, poste 5467
Télécopieur : 418 656-2901

michael.power@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 656-7347
Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme vise l'acquisition d'habiletés de recherche et de capacités professionnelles dans le domaine de la technologie éducative. Ce programme vise l'objectif ci-dessous : permettre à l'étudiant de se familiariser avec la recherche dans le domaine de la technologie éducative afin d'y poursuivre des recherches originales ou d'exercer un leadership dans les milieux de l'enseignement et de la formation en milieu de travail.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée est exigée pour la poursuite de ce programme. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la direction de programme applique la politique sur les exigences du français de la Faculté des sciences de l'éducation.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais, avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits d'inscription au programme.

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet au programme de maîtrise durant au moins une session. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

L'étudiant qui se voit imposer des cours de premier cycle à titre de cours complémentaires doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à B.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps, et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le *Règlement des études* (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Dépôt du projet de recherche

Avant d'avoir accumulé 27 crédits (cours et recherche), l'étudiant doit déposer, auprès de sa direction de programme, un projet de recherche, approuvé par son directeur de recherche.

Ce projet de mémoire (cinq pages) doit comporter le titre provisoire du mémoire, la problématique, la méthodologie, les étapes de réalisation, un calendrier et une bibliographie sommaire. Le programme permet que le mémoire soit présenté en insérant un ou des articles. On peut se procurer la réglementation pour ce genre de mémoire au secrétariat du programme. Dans le cas d'un mémoire avec insertion d'articles, l'étudiant doit soumettre le projet d'un ou de plusieurs articles répondant aux exigences précisées ci-dessus et montrer en quoi cela pourrait se substituer au texte d'un mémoire traditionnel, en précisant le nom du périodique avec comité de lecture auquel l'article ou les articles sera ou seront éventuellement soumis. L'une ou l'autre forme de projet sera déposée, accompagnée du formulaire approprié, et soumise à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de maîtrise (quatre ans au maximum, à partir de la première inscription au programme). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

Le projet devra ensuite être soumis, s'il y a lieu, au Comité d'éthique. Les modalités relatives à cette approbation figurent au paragraphe intitulé «Approbation du projet par le Comité d'éthique».

L'un des objectifs de la maîtrise avec mémoire étant de s'initier à la conduite d'une recherche, quelle que soit sa forme, le mémoire doit démontrer que l'étudiant a su concevoir et réaliser les différentes étapes d'un projet de recherche et ainsi satisfaire aux exigences universitaires inhérentes à l'obtention de 24 crédits.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Technologie éducative (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
TEN-7001	Approche systémique et analyse de besoins	3.0
TEN-7006	Design de systèmes d'enseignement et de formation	3.0

A. 3 crédits parmi :

[DID-7006](#), [DID-7011](#), [EDC-7003](#), [PPG-7024](#), [PPG-7032](#)

B. 6 crédits parmi :

[DID-7000](#), [DID-7012](#), [EDC-7004](#) à [EDC-7006](#), [MEV-7005](#)

C. 6 crédits parmi :

[EDC-6000](#), [TEN-6002](#), [TEN-7000](#), [TEN-7002](#), [TEN-7003](#), [TEN-7005](#), [TEN-7007](#) à [TEN-7022](#), [TEN-7024](#), [TEN-7025](#)

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
TEN-6801	Activité de recherche - mémoire 1	3.0
TEN-6802	Activité de recherche - mémoire 2	7.0 crédits/activité temps plein
TEN-6803	Activité de recherche - mémoire 3	7.0 crédits/activité temps plein
TEN-6804	Activité de recherche - mémoire 4	7.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs et sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Systemique appliquée à l'éducation

Technologie et interdisciplinarité: controverses socio-techno-scientifiques. Esprit critique, démocratie et technologie: responsabilités des enseignants.

[Renée-Marie Fountain](#)

Organisation et mise en œuvre de systèmes de formation et d'enseignement à distance et en réseau. Gestion et développement pédagogiques (curriculum et matériel d'enseignement). Formation en milieu de travail (professionnels, conseillers pédagogiques).

[Jean-Pierre Fournier](#), [Thérèse Laferrière](#)

NTIC et éducation

Développement de technologies éducatives appropriées aux pays en voie de développement.

[Renée-Marie Fountain](#), [Jean-Pierre Fournier](#)

Applications pédagogiques des NTIC.

[Renée-Marie Fountain](#), [Thérèse Laferrière](#), [Martine Mottet](#)

Doctorat en technologie éducative (Ph. D.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible à ce programme, il faut être titulaire d'une maîtrise comportant une préparation pertinente au champ d'études choisi ou d'un diplôme jugé équivalent. Dans certains cas, une scolarité complémentaire ou probatoire peut être imposée.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (relevé de notes et trois rapports d'appréciation), le candidat doit joindre à sa demande un curriculum vitæ et un texte de cinq pages. Ce texte présente un avant-projet de recherche qui comporte les éléments suivants: un titre provisoire de la thèse, une première ébauche du plan, la problématique et sa pertinence, de même que les principales sources bibliographiques.

Sélection

La direction de programme étudie chaque demande en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit, à la préparation antérieure du candidat, à la qualité de son dossier universitaire et à son aptitude à la recherche, ainsi que des ressources disponibles pour l'encadrement. La direction se réserve le droit d'exiger une entrevue.

Pour qu'un candidat soit admissible, il faut qu'un professeur ait accepté d'agir à titre de directeur de recherche. Avant de déposer sa demande d'admission, le candidat est invité à consulter des professeurs afin de discuter des possibilités d'encadrement qui peuvent lui être offertes. Si le candidat n'a pas fait de suggestion, c'est à partir des indications accompagnant la demande d'admission que la direction de programme lui fournit une liste de professeurs susceptibles d'assurer l'encadrement au doctorat. Une offre d'admission ne sera faite que si l'encadrement peut être assuré.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Responsable

Thomas Michael Power
418 656-2131, poste 5467
Télécopieur : 418 656-2901

michael.power@fse.ulaval.ca

Pour information :

Chantal Roy
418 656-5775
Télécopieur : 418 656-7347

Chantal.Roy@fse.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

Orientation et objectifs

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont de former un chercheur apte à contribuer de façon originale au savoir dans un des champs de la technologie éducative, de former un professeur destiné à l'enseignement supérieur ou de former un cadre pédagogique supérieur.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée est exigée pour la poursuite de ce programme. Afin de s'assurer de cette maîtrise, la direction de programme applique la politique sur les exigences du français de la Faculté des sciences de l'éducation.

La poursuite de ce programme nécessite également une très bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un examen administré au début de la première session d'inscription. En cas d'échec à l'examen, l'étudiant devra suivre et réussir un cours d'anglais, avec une note égale ou supérieure à C, avant d'avoir accumulé 9 crédits d'inscription au programme.

Exigence de résidence

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet au programme de doctorat durant au moins trois sessions consécutives.

Comité d'éthique

Approbation du projet par le Comité d'éthique

Tout étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat est tenu de faire une déclaration au Comité d'éthique de l'Université Laval (CERUL) précisant si son projet fera appel ou non à des sujets humains. Il remplit cette déclaration le plus tôt possible et s'assure qu'une copie de cette déclaration soit déposée à son dossier en la remettant au secrétariat de son programme. Si sa recherche fait appel à des sujets humains, l'étudiant doit, dans un premier temps, transmettre copie de sa déclaration au CERUL. Dans un deuxième temps, et au moment où, de l'avis de son directeur de recherche, son projet de recherche est suffisamment précis, il doit soumettre ce projet pour approbation au CERUL, selon les directives prévues à cette fin. Dans tous les cas, l'approbation du CERUL doit précéder le recrutement de sujets humains.

Il est important de noter que, comme le prévoit le [Règlement des études](#) (article 319f), l'étudiant qui réalise une recherche (mémoire ou thèse) pour laquelle il n'aura pas obtenu l'approbation du Comité d'éthique, ne pourra recevoir son diplôme (maîtrise ou doctorat).

Travail de recherche

Examen de doctorat

L'examen de doctorat contribue à évaluer le potentiel d'un étudiant à poursuivre ses études doctorales et à mener à bien sa thèse de doctorat. Dans la mesure où l'étudiant réussit l'examen, il recevra également des recommandations pour la poursuite de ses travaux de recherche.

Cet examen comporte deux volets, l'un rétrospectif et l'autre prospectif. Il a une valeur de 3 crédits et fait partie des 21 crédits de scolarité du programme d'études de l'étudiant. Avant de s'y inscrire, l'étudiant doit avoir acquis un minimum de 12 crédits de cours, mais ne pas avoir dépassé 36 crédits (cours et recherche).

Au moins deux mois avant la présentation publique de l'examen de doctorat et au plus tard au moment de l'inscription à cet examen, l'étudiant et son directeur proposent un jury d'examen. Ce jury comprend le directeur et au moins deux autres professeurs. La composition du jury est soumise à l'approbation de la direction de programme. Les membres du jury peuvent ensuite continuer d'assurer l'encadrement de l'étudiant et constituer son comité de thèse. Avant l'examen, l'étudiant doit également soumettre son plan d'examen à l'approbation de la direction de programme.

L'examen de doctorat est soit privé, soit public. La note est attribuée en fonction du système de notation en vigueur au troisième cycle (A+ à E). En cas d'échec, une seule reprise est permise sur décision unanime des membres du jury seulement.

L'étudiant peut se procurer, au secrétariat du programme, le texte complet de la politique de l'examen de doctorat ainsi que les formulaires à remplir au moment du dépôt du plan d'examen pour l'approbation du jury.

Dépôt du projet de recherche

Immédiatement après avoir réussi l'examen de doctorat, l'étudiant doit déposer, auprès de sa direction de programme, un projet de recherche, approuvé par son directeur de recherche. Ce projet de recherche (dix pages) doit comporter le titre provisoire de la thèse, la délimitation du sujet, l'hypothèse de travail et les principales références. Le programme permet que la thèse soit présentée en y insérant des articles. Une thèse conçue sous cette forme ne peut se résumer à la seule juxtaposition des articles proposés; elle doit aussi comporter des parties servant à faire le lien entre les articles, de façon à assurer la cohésion et la cohérence du texte constituant la thèse. On peut se procurer la réglementation pour ce genre de thèse au secrétariat du programme. Dans ce cas, l'étudiant doit présenter à son directeur de recherche un projet comprenant le plan, le titre de la thèse, le titre des articles et la délimitation du sujet, l'hypothèse de travail, les principales références et le nom des périodiques, avec comité de lecture, auquel les articles seront soumis. Ces articles doivent porter sur la résolution d'un problème unique.

L'une ou l'autre forme de projet de thèse sera déposée, accompagnée du formulaire approprié, et soumise à l'approbation de la direction de programme. Si le projet est accepté, le sujet de recherche sera réservé pour la durée des études de doctorat (sept ans au maximum, à partir de la première inscription au programme). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence pourra être exclu du programme.

Séminaire de recherche

Le séminaire doctoral doit être l'occasion de présenter la problématique et la méthodologie du projet de recherche. L'étudiant présente son séminaire après s'être soumis à l'examen de doctorat. Le séminaire doit impérativement être tenu avant toute collecte de données, puisqu'il doit permettre de préciser suffisamment le projet de recherche afin que l'étudiant puisse déposer, s'il y a lieu, une demande d'approbation de son projet au Comité d'éthique. Les modalités relatives à cette approbation figurent ci-dessous au paragraphe intitulé «Approbation du projet par le Comité d'éthique».

Le séminaire est suivi d'une évaluation qui prend la forme d'un rapport rédigé par le directeur de recherche, avec la participation des membres du comité d'encadrement; le rapport est remis à l'étudiant par la direction de programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Technologie éducative (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
EDC-8002	Séminaire doctoral: réflexions critiques sur la recherche	3.0
TEN-8000	Examen de doctorat	3.0
TEN-8002	Séminaire de recherche de doctorat	3.0

A. 12 crédits parmi :

[DID-7000](#), [DID-7012](#), [EDC-7004](#) à [EDC-7006](#), [EDC-8001](#), [MEV-7005](#), [PPG-7032](#), [TEN-6002](#), [TEN-7000](#), [TEN-7002](#), [TEN-7003](#), [TEN-7005](#), [TEN-7007](#) à [TEN-7022](#), [TEN-7024](#), [TEN-7025](#)

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
TEN-8801	Activité de recherche - thèse 1	9.0 crédits/activité temps plein
TEN-8802	Activité de recherche - thèse 2	9.0 crédits/activité temps plein
TEN-8803	Activité de recherche - thèse 3	9.0 crédits/activité temps plein
TEN-8804	Activité de recherche - thèse 4	9.0 crédits/activité temps plein
TEN-8805	Activité de recherche - thèse 5	9.0 crédits/activité temps plein
TEN-8806	Activité de recherche - thèse 6	8.0 crédits/activité temps plein
TEN-8807	Activité de recherche - thèse 7	8.0 crédits/activité temps plein
TEN-8808	Activité de recherche - thèse 8	8.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs et sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Systemique appliquée à l'éducation

Technologie et interdisciplinarité: controverses socio-techno-scientifiques. Esprit critique, démocratie et technologie: responsabilités des enseignants.

[Renée-Marie Fountain](#)

Organisation et mise en œuvre de systèmes de formation et d'enseignement à distance et en réseau. Gestion et développement pédagogiques (curriculum et matériel d'enseignement). Formation en milieu de travail (professionnels, conseillers pédagogiques).

[Jean-Pierre Fournier](#), [Thérèse Laferrière](#)

NTIC et éducation

Développement de technologies éducatives appropriées aux pays en voie de développement.

[Renée-Marie Fountain](#), [Jean-Pierre Fournier](#)

Applications pédagogiques des NTIC.

[Renée-Marie Fountain](#), [Thérèse Laferrière](#), [Martine Mottet](#)